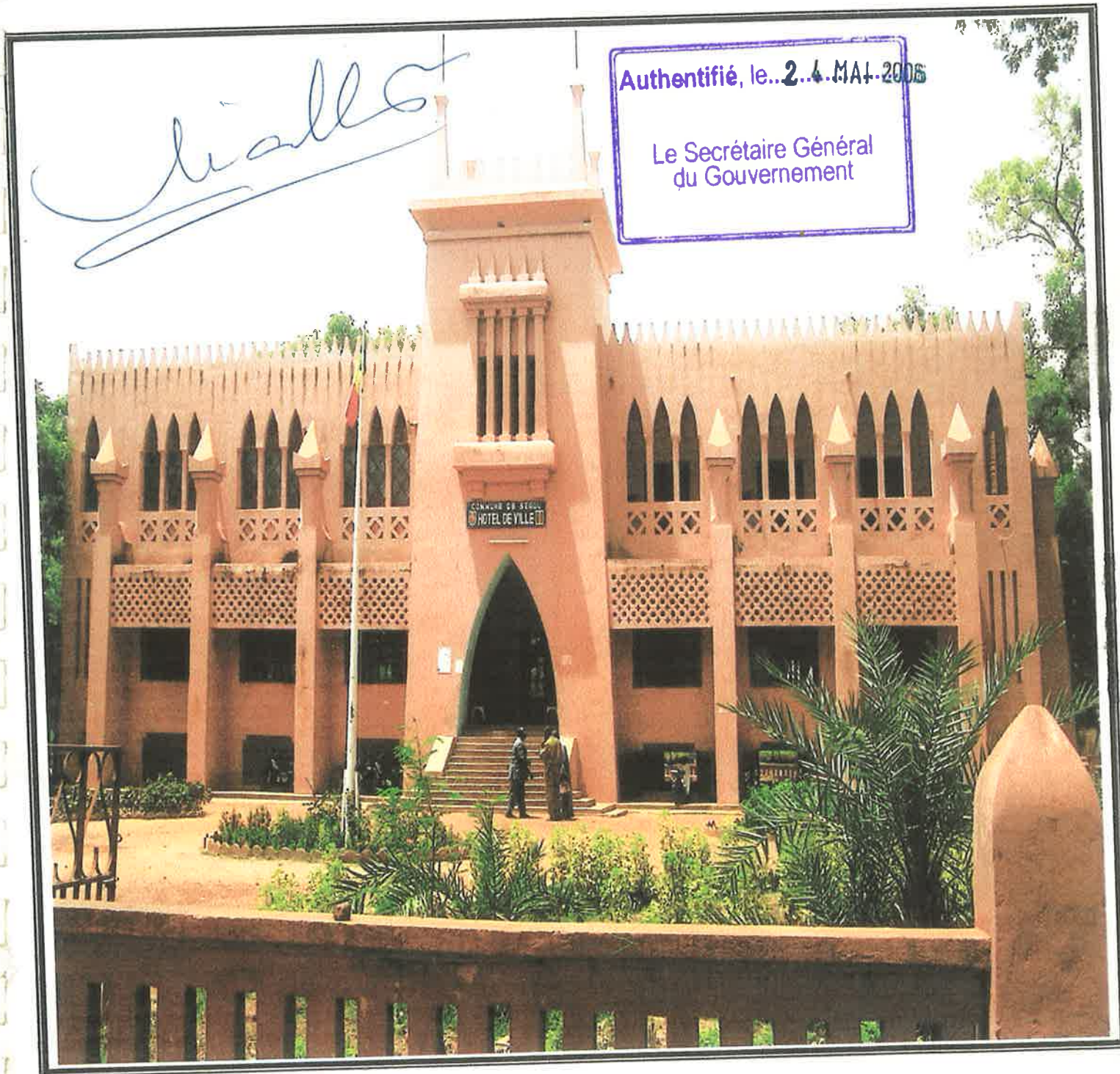


SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE SEGOU ET ENVIRONS

(1^{ère} Révision)

Version Finale

Juin 2005



ET
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DECRET N° 06- 128 /P-RM DU 20 MARS 2006

**PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'URBANISME DE LA VILLE DE SEGOU ET ENVIRONS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N° 00-027/P- RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et foncier modifiée et ratifiée par la loi N° 02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04- 607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N° 04- 140/P- RM du 29 avril 2004 Portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N° 94- 141/P- RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérimaires des membres du Gouvernement ;

SATATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2006 à 2025, le Schéma Directeur d'Urbanisme révisé de la ville de Ségou et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Ségou et environs.

Article 3 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent schéma directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriels (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Ségou et environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

SOMMAIRE

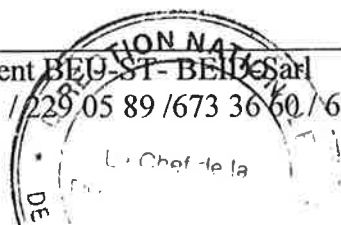
Page

INTRODUCTION	4
Contexte de l'étude.....	4
Objectif global.....	4
Objectifs spécifiques.....	5
 PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT	
I. PERIMETRE D'URBANISATION.....	7
1.1.Présentation.....	7
1.2.Raisons du choix.....	7
 II. HISTORIQUE DE LA VILLE	10
 III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	11
3.1.Evolution du site.....	11
3.2. Occupation du site.....	13
3.3.Analyse du site et de ses contraintes.	15
IV . DEMOGRAPHIE	18
4.1.Population et composition	18
4.2. Evolution de la population et taux de croissance	18
4.3.Mouvement migratoire.....	19
 V. ECONOMIE	21
5.1.Secteur primaire	21
5.2.Secteur secondaire	29
5.3.Secteur Tertiaire	30
VI. EVALUATION DES REALISATIONS.....	36
6.1.Habitat.....	36
6.2. Zones d'activités et équipements.....	39
6.3. Voirie, Réseaux divers et Environnement.....	72

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

INTRODUCTION.....	98
I.ZONAGE	99
1.1. Zones d'Habitat	99
1.2. Zones d'Activités.....	106
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....	107
2.1.Voirie	107
2.2.Réseaux divers	109
2.3.Environnement	110
III. EQUIPEMENTS	121
3.1.Equipements administratifs	112
3.2.Equipements scolaires	112
3.3.Equipements socio- sanitaires.....	112
3.4.Equipements commerciaux	112
3.5.Equipements sportifs et culturels	112
3.6.Equipements cultuels	112
3.7.Equipements touristiques et de loisirs	112
3.8.Equipements de sécurité	112
IV. ESTIMATION DU COUT DU SCHEMA	114
V. STRATEGIES D'APPLICATION	116
5.1. Stratégie foncière	116
5.2. Stratégie institutionnelle	116
5.3. Stratégie financière	117
5.4. Stratégie sectorielle	118

VI. PHASAGE DU SCHEMA	121
6.1. Première phase.....	121
6.2. Deuxième Phase	121
6.3. Troisième phase.....	121
6.4. Quatrième Phase	122
VII. RECOMMANDATIONS	123
VIII. ANNEXES	124
Décision d'ouverture des enquêtes	
Liste des participants.....	125
IX. BIBLIOGRAPHIE.....	127



INTRODUCTION

Contexte de l'étude

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Ségo et environs a été approuvé par décret N° 001 /PG-RM du 30 janvier 1986.

Conformément à l'article 5 de ce décret, le SDAU est révisable tous les cinq (05) ans, compte tenu des réalités et des exigences de développement.

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'actions de l'année 2005 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont la révision de celui de Ségo et environs.

Le présent rapport est relatif aux études de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Ségo et environs.

Le but visé par la présente étude est :

- établir l'état d'exécution des actions programmées par le SDAU ;
- établir un constat actualisé de la ville ;
- programmer le développement futur de la ville compte tenu des réalités spatiales.

Afin de prendre en compte les aspirations des populations, la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la présente étude a été la méthode participative. A cet effet un séminaire – atelier a été organisé à Ségo du 09 juin au 18 juin 2005 avec la participation des services techniques régionaux, des autorités administratives, municipales, la société civile et les organisations socioprofessionnelles.

Objectif global

La révision du Schéma Directeur vise en effet à définir un nombre suffisant de lignes directrices pour donner une cohérence à l'environnement tout en sauvegardant la possibilité d'initiatives privées et en maintenant des espaces ouverts afin de pourvoir éventuellement aux exigences locales.

Le SDU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement de la population.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de voirie, de réseaux divers et d'environnement. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDU est de vingt (20) ans (2006-2025). Sa révision est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économique définis dans le SDU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. Présentation

Le périmètre d'urbanisation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Ségou et environs est une aire géographique qui couvre la commune urbaine de Ségou, une partie de la commune rurale de Pelengana, une partie de la commune rurale de Sakoïba et une partie de la commune rurale de Sébougou. Il correspond à l'aire d'étude du Schéma et est limité :

- au Nord par le fleuve Niger ;
- au Nord-Est par les villages Bapho, M'Pènèbougou et Tiékelebougou tous situés dans la commune de Pelengana;
- à l'Est et au Sud par le village de Faïra, Zégouéla, des communes de Pelengana et de Sakoïba ;
- au Sud-Ouest par les villages de Zégouéla, Banankoroni et Tamazodaga, situés dans les communes de Sakoïba et de Sébougou.

La superficie de la ville de Ségou est d'environ 2.510ha et celle du périmètre d'urbanisation est d'environ de 80.200 hectares.

Il importe de souligner qu'avant l'avènement de la décentralisation , seule Ségou était une commune de plein exercice et le premier Schéma Directeur d'Urbanisme de Ségou et environs approuvé en 1986 avait retenu comme périmètre d'urbanisation une partie de l'arrondissement central et une partie de l'arrondissement de Markala (Dougouba). Sa superficie couvrait 67.000ha.

Le périmètre d'urbanisation du SDAU englobait des aires appartenant à d'autres communes en plus de celles de la commune urbaine de Ségou et des communes rurales de Pélengana, de Sakoïba et de Sébougou ,qui constituent un espace intégré.

Le premier Schéma qui fait objet d'une révision aujourd'hui avait prévu des zones d'activités dans les secteurs de Pélengana, Sébougou et des zones d'extension de l'habitat dans le secteur de Sakoïba.

Tous les grands équipements et services administratifs concentrés dans la ville de Ségou sont fréquentés ou exploités par les trois (03) communes rurales voisines.

C'est tenant compte de ces aspects et pour un meilleur équilibre des répartitions des prévisions que des propositions d'évolution avaient été projetées en 1986.

1.2. Raisons du choix

Le périmètre retenu diffère de celui du SDAU et se situe dans un contexte d'inter – communalité. Bien que chacune de ces communes ait des attributions et des prérogatives propres, elles doivent se concerter pour la gestion de certaines activités et équipements qui les lient.

Suivant le décret N°04-607/ P-R M du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine, le périmètre d'urbanisation peut couvrir une ou plusieurs communes. Ce choix du périmètre qui s'étend à la commune urbaine de Ségo et aux trois (03) communes rurales se justifie par leur proximité géographique d'une part et leur inter-dépendance socio - économique et culturelle d'autre part.

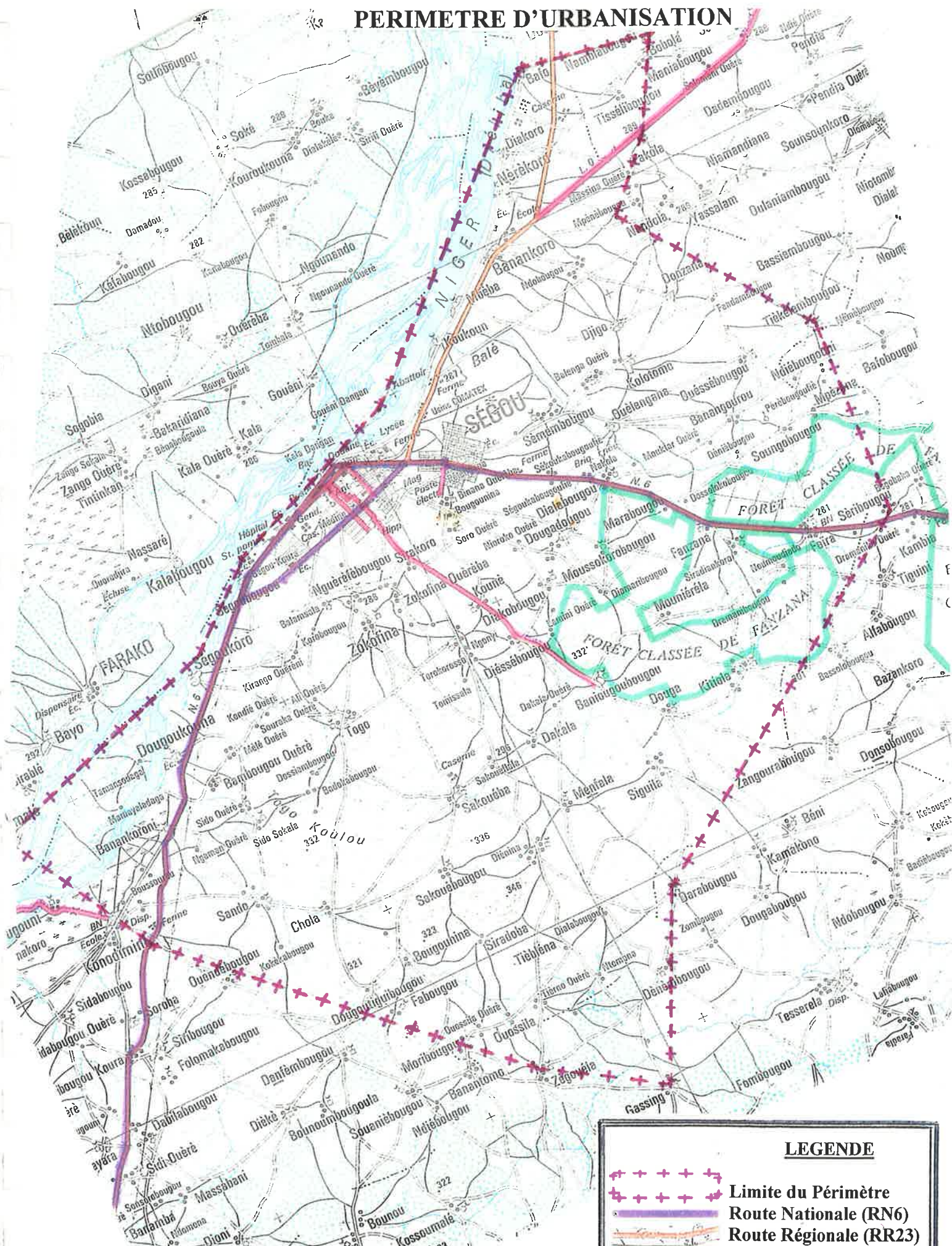
Tableaux n°01: Distances des villages des communes rurales par rapport à la ville de Ségo

N°	DESIGNATIONS	DISTANCE PAR RAPPORT A LA VILLE DE SEGOU (km)
I.	Commune rurale de Pélangana	
1.1.	Pélangana	Contigue
1.2.	Bapho	20
1.3.	Diakoro	18
1.4.	Nérékoro	15
1.5.	Banakoro	07
1.6.	M' Péba	5
1.7.	Koukoun	3
1.8.	Semembougou peul	6
1.9.	Semembougou diawando	5
1.10.	Pelengana wèrè	Contigue
1.11.	Ouelégana	7
1.12.	Dougadougou	6
1.13.	Marabougou	9
1.14.	Fanzana	10
1.15.	Faira	16
1.16.	Moussokorobougou	7
1.17.	Bandiougoubou	7
1.18.	Dialabougou wèrè	15
1.19.	Djigo	8
1.20.	Douzana	11
1.21.	Tièkelenbougou	21
1.22.	Ouessebougou	16
1.23.	Banankourou Mission	12
1.24.	Benzana	18
1.25.	Soungobougou	17
1.26.	Kolotomo	7

Tableau n° 01 (suite) : Distances des villages des communes rurales par rapport à la ville de Ségou

N°	Désignations	Distance par rapport a la ville de Ségou (km)
II.	Commune rurale de Sébougou	
2.1.	Sébougou	Contiguë
2.2.	Banankoroni	15
2.3.	Banankoroni wèrè	17
2.4.	Dougoukouna	12
2.5.	Melen wèrè	12
2.6.	Sando - Sido	20
2.7.	Sékoro	09
2.8.	Tamzodaga	14
2.9.	Togo	08
III.	Commune rurale de Sakoïba	
3.1.	Sakoïba	13
3.2.	Sogofina	04
3.3.	Sogofina wèrèba	05
3.4.	N'guèrèfèbougou	02
3.5.	Kounè	05
3.6.	Sirakoro	01
3.7.	Tièblena	20
3.8.	Diakobougou	10
3.9.	N'gonyi	05
3.10.	Diéssebougou	06
3.11.	Dakala	12
3.12.	Douga	18
3.13.	Kitiola	18
3.14.	Siguila	19
3.15.	Menfala	17
3.16.	Sakoïbougou	15
3.17.	Chola	13
3.18.	N'djénina	15
3.19.	N'djénina wèrè	15
3.20.	Kamakono	21
3.21.	Kombougou	23
3.22.	Zinguéla	22
3.23.	Siradoba Boridjounina	17
3.24.	Mougnirila	10
3.25.	Béni	21
3.26.	Thièrna wèrè	20
3.27.	Ouassila wèrè	20
3.28.	Sarabougou	24

PERIMETRE D'URBANISATION



Ech : 1/200 000

LEGENDE

-  Limite du Périmètre
-  Route Nationale (RN6)
-  Route Régionale (RR23)
-  Route Locale
-  Fleuve
-  Forêt classée

II. HISTORIQUE

Le royaume bambara de Ségou naquit dans la deuxième moitié du 17^{ème} siècle. Il se caractérisait par une structure militaire qui correspondait aux nécessités de son temps et constituée d'après le modèle communautaire d'une association villageoise.

Mamary Biton COULIBALY fut vraisemblablement le fondateur de ce royaume. Biton et ses successeurs dans leur lignée gardèrent le pouvoir jusqu'en 1730. Après une période courte de règne par différents chefs de la "Ton" (ton tiguï), N'Golo DIARRA prenait le pouvoir vers 1750.

Le royaume bambara de Ségou gagna sa plus grande extension sous le règne de N'Golo DIARRA. Il s'étendait le long du cours moyen du fleuve Niger et renfermait Kangaba dans le Sud-Ouest jusqu'à Tombouctou dans le Nord-Ouest.

Le siège des rois bambaras, qui exercèrent leurs fonctions de chef guerrier (kèlè – tiguï), chef de la "Ton" (ton- tiguï), chef de lignée "Fama" et de chefs religieux (kolé – tiguï) fut Ségou -Coura situé en amont de la ville de Ségou.

Avec l'ascension de N'Golo DIARRA, la résidence royale fut transférée à Ségou – Sikoro d'où la ville actuelle de Ségou se développa.

On construisit le palais royal à l'endroit occupé actuellement par le quartier commercial. Le palais, ainsi que les autres parties de la ville étaient fortifiés avec de grands murs en banco. Une protection supplémentaire était faite par l'existence des villages fortifiés dans les environs de la ville, parmi lesquels figuraient les villages actuels de Pélangana, Sido-Soninkoura et Ségou-Coura.

Le caractère économique de la ville n'a pas changé après sa conquête par les troupes de El Hadj Oumar TALL en 1862.

La population était essentiellement composée de bambara, de peuls, de somonos et de bozos. Les principaux quartiers étaient, alors les quartiers Somono et Ségou-coura.

La ville de Ségou fut conquise en avril 1890 par les troupes françaises. On assista alors à la naissance de nouveaux quartiers tels que : Sokalakono, Bananissabakoro, Bougoufiè, Quartier commercial, Alamissani et le quartier administratif.

Les quartiers comme Médine, Darsalam, Hamdallaye (ancien Magendie) ne virent le jour que vers les dernières années de la période coloniale.

Après l'indépendance (1960) cette expansion urbaine se poursuivit. On assista alors à la création de quartiers et secteurs tels que : l'Hippodrome, Darsalam – Sud, Pélangana, Bagadadji, Médine – Sud, Hamdallaye – extension et Bougoufiè – Est et Ouest.



III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution du site

3.1.1. Période Pré - coloniale

Ségou en tant que cité est une création de N'Golo DIARRA (1766-1787). Pour se soustraire du climat de complot qui hantait Sékoro depuis la disparition de Biton en 1755, N'Golo DIARRA, une fois au pouvoir décida de créer de toute pièce une nouvelle capitale. Il fut aidé à cette tâche par deux (02) hommes : l'ancêtre des DJIRE Soumana DJIRE et un chasseur Kouloumba DEMBELE, d'ethnie minianka venant de Kentieri, village situé non loin de M'Pessoba. Une fois le site identifié, N'Golo se serait exprimé en ces termes : «Nka se bè ku yan sido ni balanzan de kôno» (mon pouvoir peut tenir dans cette forêt de karités et d'acacia albida).

La ville née sous N'Golo DIARRA, subira sur le plan architectural et urbanistique quatre (04) influences : celle du royaume bamanan (1710-1861), celle de la période des toucouleurs (1861-1890), celle de la colonisation française (1890-1960) et enfin celle des indépendances (de 1960 à nos jours).

-Temps du royaume bamanan (1710-1861) : la ville était peuplée lors du passage de Mongo PARK d'environ 30.000 habitants et composée de trois (03) quartiers séparés par des tatas ou muraille de protection. Ces quartiers sont :

- Bougoufié à l'Ouest ;
- la vieille ville au centre ;
- le quartier Somono à l'Est.

Les habitations étaient en banco avec terrasse du même matériau et les ruelles tortueuses à l'intérieur du tata, caractéristique des villages soudaniens.

-Période Toucouleur (1861-1890) : pendant cette période l'aspect de la ville n'a pas fondamentalement changé. Les toucouleurs cohabitaient avec les bamanans dans la vieille ville. On assista à l'apparition sur le plan architectural de maisons à étage toujours en banco.

Les villages de Sébougou, Ségoukoura, Pelengana, Sido-Soninkoura, Bada-Soninkoura existaient.

3.1.2. Période coloniale : 1890-1960

Durant cette période la ville a subi beaucoup de changements sur le plan urbanistique et architectural avec les 1^{er} lotissements et le style architectural soudano - sahélien.

En 1895, fut créé le premier quartier tramé qui est la mission aux alentours de l'église.

En 1897, on assista à l'implantation du camp militaire et du quartier administratif avec la construction des douze (12) pavillons de l'Office du Niger qui durera jusqu'en 1947.



En 1929, eut lieu la restructuration des quartiers Somono, Alamissani, Bougoufié et le quartier commercial.

En 1946, fut créé le quartier "Magendie" du nom d'un colon, actuellement Hamdallaye.

En 1953, on assista à l'implantation du lotissement du quartier "Béraud" du nom d'un colon, actuel Darsalam avec des rues très larges.

En résumé la période coloniale a vu naître les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiers, la Mission, Magendie, Béraud et les quartiers administratif et commercial.

Les bâtiments construits dans les quartiers administratif et commercial sont en dur avec toitures en terrasse ou en tôle.

3.1.3 Période post coloniale

- de 1960 à 1986 : En 1960, fut exécuté le lotissement de Médine et les autorités de la première république rebaptisent les quartiers coloniaux comme suit :

- le premier quartier devient Banannissabakoro ;
- le deuxième quartier devient Sokalakono ;
- le troisième quartier devient Bougoufié ;
- le quatrième quartier devient Alamissani ;
- le quartier Magendie devient Hamdallaye ;
- le quartier Béraud devient Darsalam, mais les rues larges seront réduites en 1974 par la délégation spéciale.

Le village de Ségoukoura fut loti et intégré à la ville de Ségou comme quartier.

En 1967, on assista à la création du complexe textile de la Compagnie Malienne de Textile (COMATEX) avec sa cité ouvrière. De 1960 à 1986 ont eu lieu:

- l'extension de Médine en 1974 qui prendra le nom de Missira sous la 3^{ème} république ;
- le lotissement de Bagadadji en 1974 ;
- le lotissement de la zone de petites industries et de la zone des garages en 1979;
- les lotissements d'extension de Darsalam et Hamdallaye ;
- le lotissement des zones industrielles I et II et du lazaret ;
- les lotissements d'enclavement du village Pelengana en 1979 et en 1984.

- de 1987 à 2005 : à partir de la date d'approbation du SDAU (1986) ont eu lieu :

- en 1987, le lotissement du site de l'aéroport qui fut baptisé Angoulême ;
- en 1988, le lotissement de la zone industrielle;

- en 1994, le deuxième lotissement de l'ex-aviation et les lotissements de Sido - Soninkoura et de la zone de bienfaisance au bord du fleuve, du côté de Sébougou ;
- en 1995, le lotissement de Pélangana Nord-Est et Sud-Est et celui de Sébougou ;
- en 1996, l'extension Sud de Sébougou ;
- en 1998, le lotissement de la zone des bureaux ;
- en 1999, l'extension Ouest de Sébougou ;
- en 2000, l'extension Sud de Pelengana et bande de 100m de Pelengana;
- en 2001, la création des deux (02) villages CAN;
- en 2003 et 2004, l'extension Sud de Bagadadji ;
- en 2005, la réalisation des logements sociaux.

Les extensions ainsi opérées ont consommé près de 900ha sur une prévision de 1.148ha.

3.2. Occupation du site

Située à 240 km de la capitale sur l'axe Bamako-Gao, la ville de Ségou est composée des zones fonctionnelles suivantes :

- zone d'habitat (quartiers d'habitation);
- zone d'activités (administration, commerce , industrie etc.) ;
- zone militaire (espaces et installations militaires) ;
- espaces verts.

3.2.1. Zone d'habitat

Elle comprend les anciens et les nouveaux quartiers de la ville.

Les anciens quartiers sont : Somono, Bougoufiè, Sokalakono, Bananissabakoro, Alamissani, le quartier Mission. Ils forment la partie ancienne de la ville et sont caractérisés par des rues étroites avec des constructions en style traditionnel dont le matériau de base est le banco.

Les nouveaux quartiers, ceux qui ont vu le jour à partir des années 1950 et qui sont : Médine, Darsalam, Hamdallaye I et II , Missira, Ségoukoura et Bagadadji, Angoulême, Sido Soninkoura, l'extension du quartier Mission.

Ces quartiers se distinguent des anciens par leur structure issue de plans de lotissement prévoyant des rues larges et des équipements de proximité.

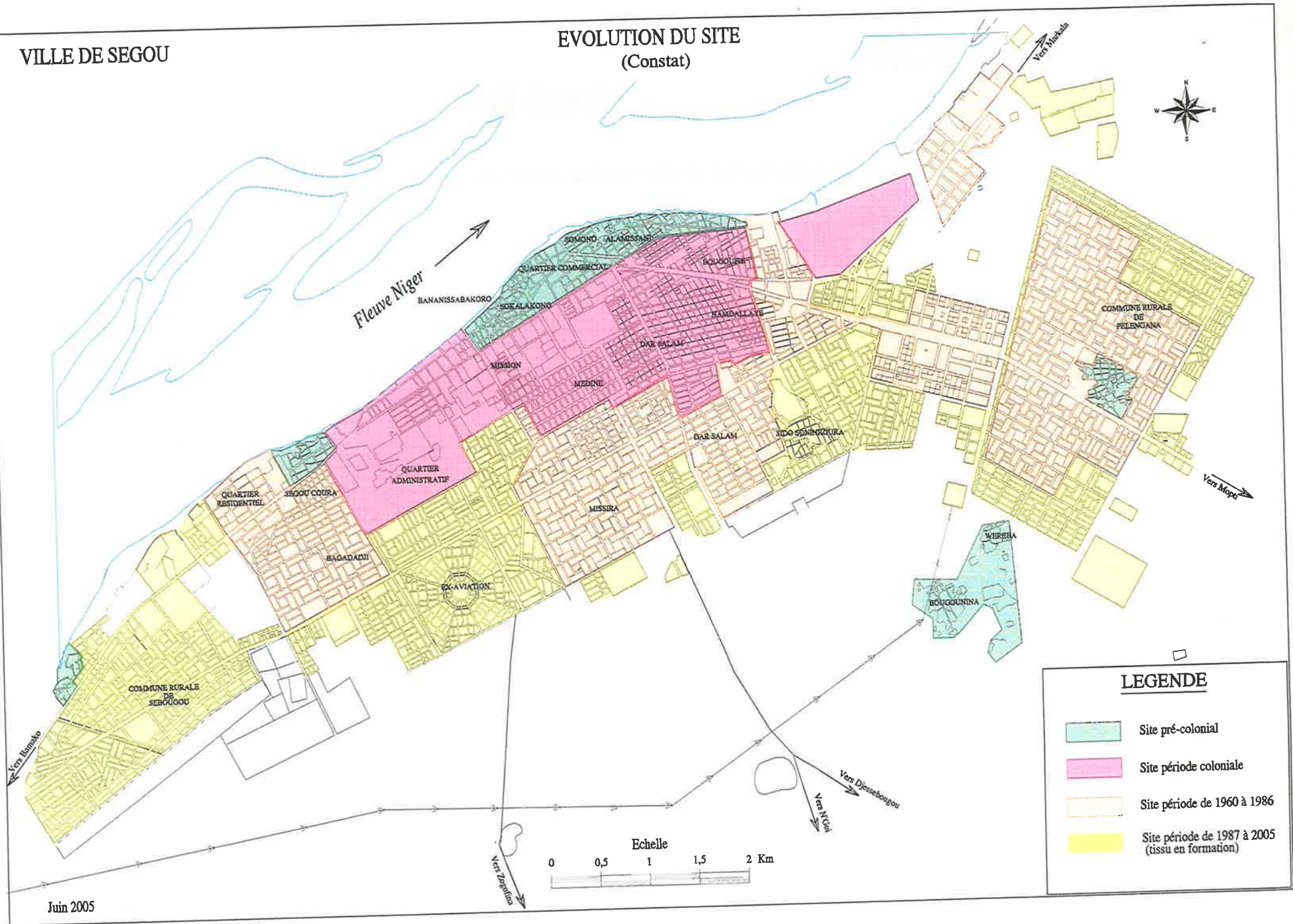
3.2.2. Zones d'activités

Conformément aux activités dominantes, on distingue dans la ville les zones fonctionnelles suivantes : le quartier administratif, le centre commercial, la zone militaire, la zone des garagistes , la zone industrielle, la zone des douanes et d'entrepôts, la zone universitaire et les zones de maraîchage.



VILLE DE SEGOU

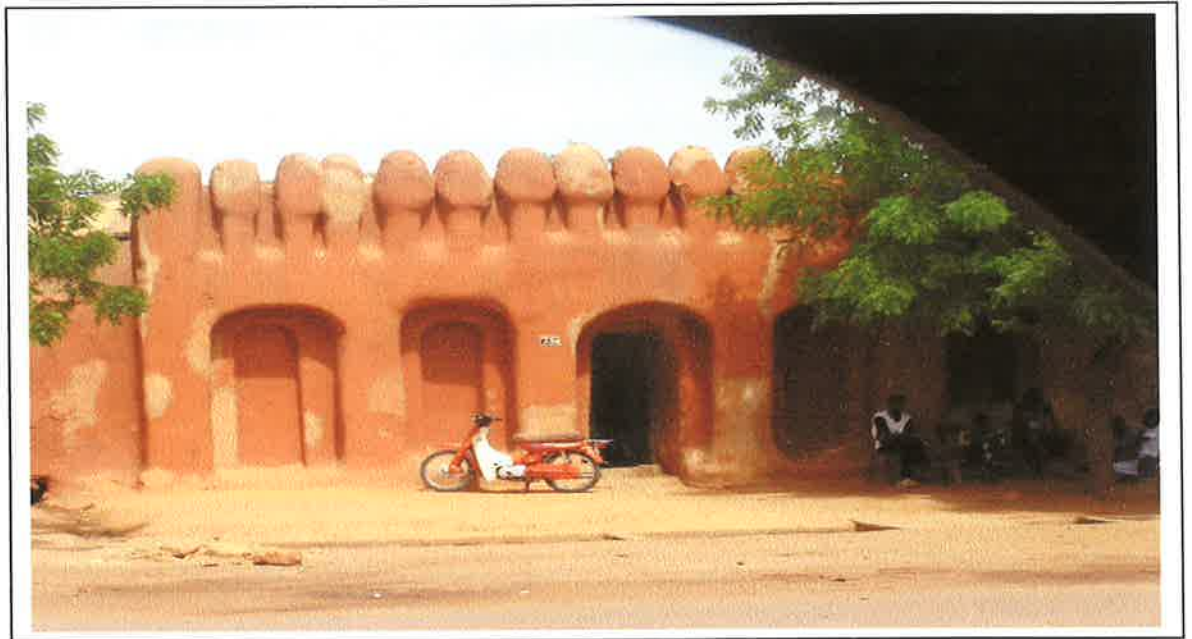
EVOLUTION DU SITE (Constat)



LEGENDE

- Site pré-colonial
- Site période coloniale
- Site période de 1960 à 1986
- Site période de 1987 à 2005 (tissu en formation)

HABITAT



Habitat traditionnel en banco



Habitat moderne

3.3. Analyse du site et de ses contraintes

3.3.1. Aspect physique

- **Sol et relief** : la ville de Ségou se situe entièrement sur la rive droite du fleuve Niger, ce dernier limite son extension au Nord.

Géographiquement la ville se situe au centre de ce qu'on appelle le bassin de Ségou. Ce bassin est une grande plaine sédimentaire qui s'étend à l'Est de Niamina.

Elle se situe entre le fleuve Niger et le Bani. Le sol argileux repose sur un socle gréseux et est comblée en surface par les alluvions du fleuve. D'une manière générale le site de Ségou est plat.

4.3.2. Climat

Le climat est de type soudano – sahélien caractérisé par deux (02) saisons : la saison sèche et la saison pluvieuse.

La saison sèche comprend :

- une période chaude allant de mi-février à mi-juin avec des températures allant jusqu'à 41°C, c'est le moment où souffle l'harmattan ;

- une période froide allant de mi-novembre à mi-février, c'est l'époque où souffle l'alizé vent continental soufflant dans le sens Nord-Sud. La température oscille entre 8 et 35°C.

La saison pluvieuse va de mi-juin à octobre, c'est la période de la mousson. La température est comprise entre 26 et 35°C. La pluviométrie moyenne actuelle est comprise entre 500 et 800mm d'eau par an.

Tableau n°02 : Moyenne des relevés pluviométriques de 1999 à 2004

N°	Désignation	2004	2003	2002	2001	2000	1999
1	Hauteur de pluie (en mm)	564,3	618,2	504,7	692,2	610,8	956,8
2	Nombre de jour de pluie	52	61	47	51	59	67

Source : SLACAER

3.3.3. Hydrographie


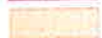

La ville s'étend de façon linéaire sur la rive droite du fleuve Niger qui constitue le seul cours d'eau navigable.

3.3.4. Contraintes

- **Contraintes physiques** : dans la ville il n'existe pas de contraintes physiques majeures entravant l'extension de la ville. Cependant la présence du fleuve Niger très large constitue une contrainte limitant l'extension de la ville vers le Nord, à court et moyen termes, car toute extension au Nord nécessitera la construction d'un pont dont le coût est certainement très élevé.

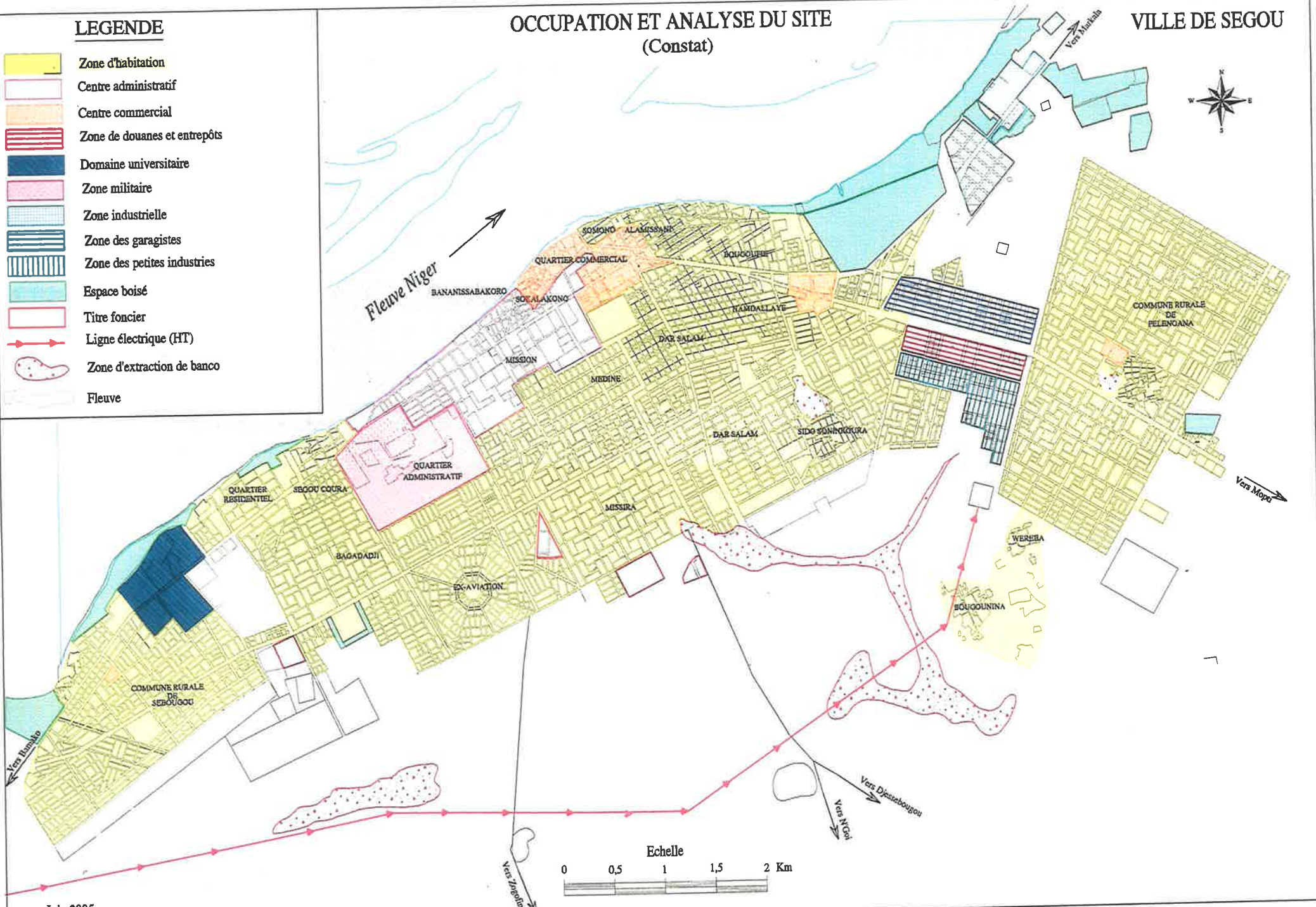
Quelques bancotières et mares existent à l'intérieur et au Sud de la ville.

LEGENDE

-  Zone d'habitation
-  Centre administratif
-  Centre commercial
-  Zone de douanes et entrepôts
-  Domaine universitaire
-  Zone militaire
-  Zone industrielle
-  Zone des garagistes
-  Zone des petites industries
-  Espace boisé
-  Titre foncier
-  Ligne électrique (HT)
-  Zone d'extraction de banco
-  Fleuve

**OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE
(Constat)**

VILLE DE SEGOU



- **Contraintes juridiques** : elles sont constituées par l'existence de titres fonciers. En 1985 on comptait onze (11) concessions rurales couvrant une superficie de 30 ha. Ces concessions rurales se rencontrent au Sud-Ouest de l'hippodrome, au Sud de l'aviation dans le domaine de la COMATEX, au Sud de Médine au carrefour de Markala-Mopti, au Sud de Bagadadji, à l'Est de Sido – Sonikoura, en face de Koukoun sur la route de Markala.

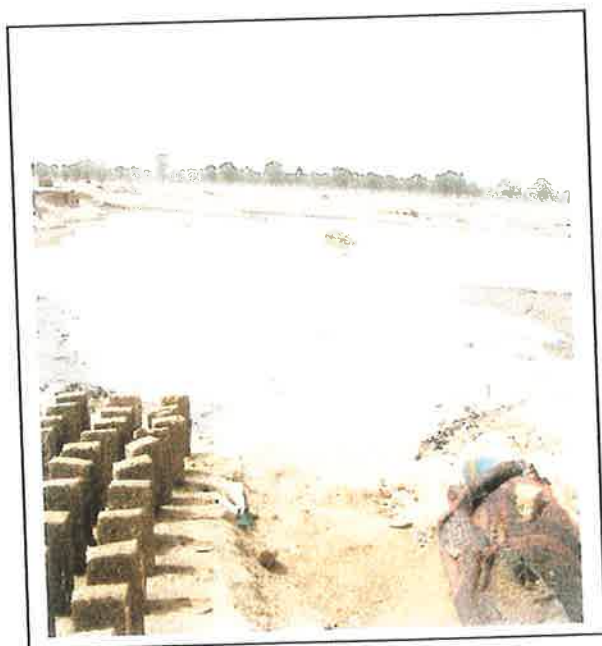
Ces titres fonciers ne constituent pas une contrainte pour l'extension de la ville.



CONTRAINTES DU SITE



Mare



Bancotière



Bancotière de Pélangana

IV. DEMOGRAPHIE

4.1. Population et composition

Les recensements des années 1976, 1987 et 1998 constituent les documents pour l'analyse démographique de la commune urbaine de Ségou.

D'après ces résultats, la population de la commune était estimée :

- en 1976, à 65.426 habitants dont 32.206 hommes soit 49,2% et 33.220 femmes soit 50,8% ;
- en 1987, à 88.135 habitants dont 43.891 hommes soit 49,8% et 44.244 femmes soit 50,2% ;
- en 1998, à 106.390 habitants dont 53.589 hommes soit 50,4% et 52.801 femmes soit 49,6%.

Il ressort de ces chiffres que le pourcentage masculin a dépassé le pourcentage féminin en 1998.

Le nombre de ménages de la commune était de 12.805 en 1976, 14.745 en 1987 et 16.147 en 1998.

Le nombre de concessions de la commune était de 5.872 en 1976, 8.516 en 1987 et 10.500 en 1998.

Le nombre de personnes par ménage de la commune était de 5,1 en 1976, 6,0 en 1987 et 6,6 en 1998.

Le nombre de personnes par concession était de 11,1 en 1976, 10,4 en 1987 et 10,1 en 1998.

La population est essentiellement composée de bambaras, de bozos, de bobos, de malinkés, de sarakolés, de peuls, de somonos, de miniankas, de dogons, de mossis, de sonrhais et de samogos.

4.2. Evolution de la population et taux de croissance

La population de la commune de Ségou est de :

- en 1976, à 65.426 habitants ;
- en 1987, à 88.135 habitants ;
- en 1998, à 106.390 habitants.

Il ressort de ces chiffres que le taux moyen de croissance observé était :

- en 1987, de 2,7% ;
- en 1998, de 1,7% contre une prévision du SDAU de 4,7%.

Le ralentissement de la croissance observée par rapport à la prévision est due au départ de certaines populations venues à la recherche de travail dans l'industrie naissante mais qui ne s'est pas poursuivie.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1998, le taux moyen d'accroissement de la population de la commune urbaine de Ségo est estimée à 2,7%. En appliquant ce taux on obtient :

- en 2005, une population de 117.620 habitants ;
- en 2015, une population de 153.528 habitants ;
- en 2025, une population de 200.397 habitants.

4.3. Mouvement migratoire

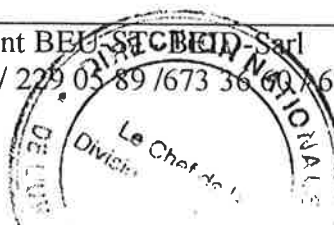
La population se déplace à cause des activités économiques et en fonction de la saison.

L'émigration se fait en direction de : Bamako, Niono, Sikasso, Côte d'Ivoire, Europe, Afrique Centrale et Amérique.

Les immigrants proviennent surtout de Mopti, San, Tominian, Macina, Dioila, Koutiala, régions du Nord, les communes limitrophes et surtout du Burkina Faso.

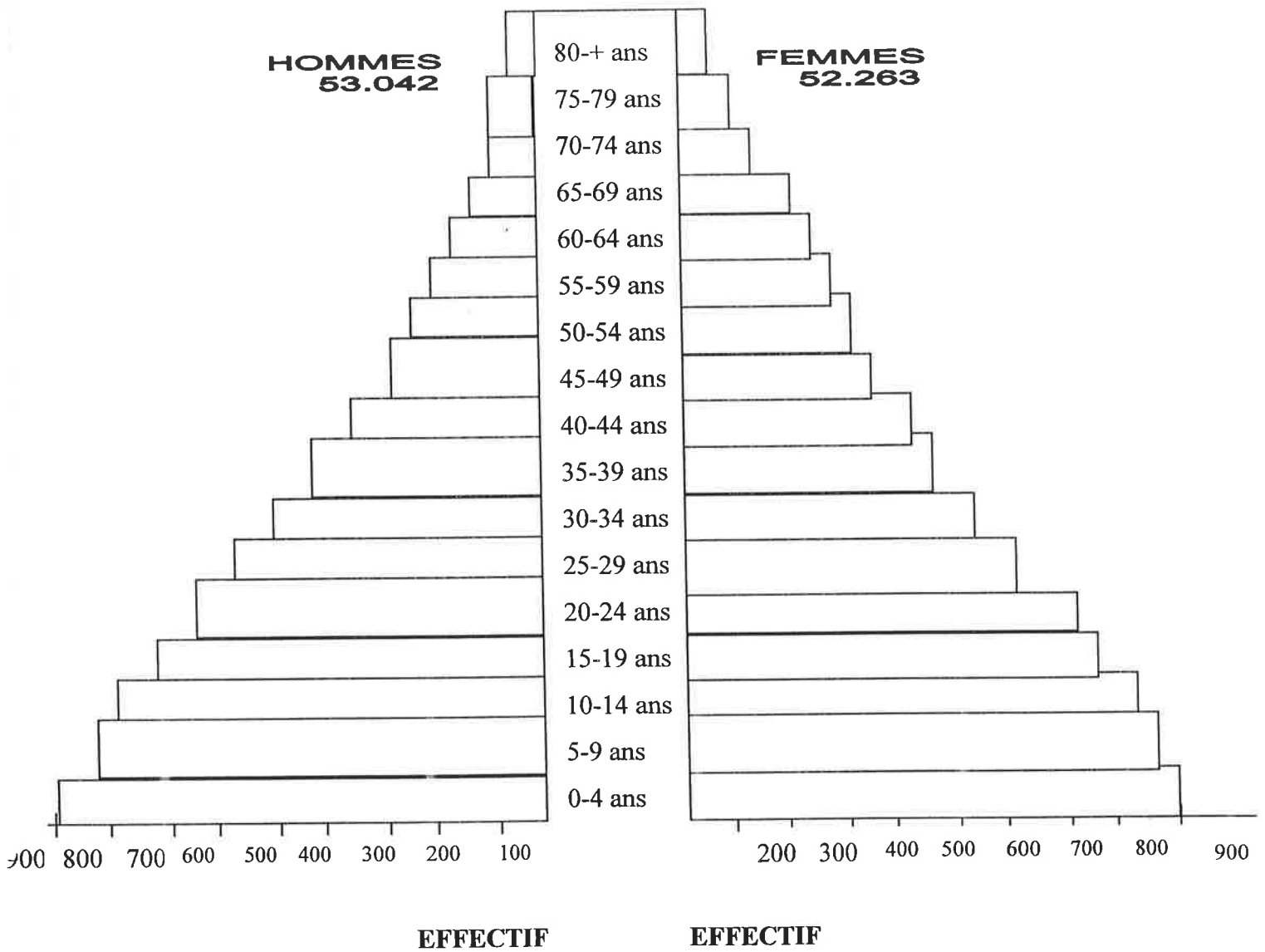
Tableau n°03 : Répartition de la population de la ville par groupe d'âge et par sexe

N°	Groupe d'âges	Effectif		Population
		Masculin	Féminin	
1	0-4	6.894	6.530	13.424
2	5-9	7.388	7.263	14.651
3	10-14	7.221	7.158	14.379
4	15-19	6.711	7.133	13.844
5	20-24	5.364	4.959	10.323
6	25-29	3.577	3.806	7.383
7	30-34	2.994	3.219	6.213
8	35-39	2.608	2.997	5.605
9	40-44	2.462	2.404	4.866
10	45-49	2.148	1.745	3.893
11	50-54	1.556	1.348	2.904
12	55-59	1.232	994	2.226
13	60-64	952	838	1.790
14	65-69	565	559	1.124
15	70-74	408	461	869
16	75-79	194	209	403
17	80 et +	768	640	1.408
18	Total	53.042	52.263	105.305



PYRAMIDE DES AGES DE LA VILLE DE SEGOU.

(RECENSEMENT DE 1998)



V. ECONOMIE

L'économie d'une ville est étroitement associée à celle de son hinterland rural : la ville ravitaille son hinterland en intrants, en équipements agricoles et en produits manufacturés ; l'hinterland nourrit la ville et attend d'elle qu'elle valorise sa production par la transformation. Aussi, l'étude de l'économie de la ville doit-elle s'étendre à la fois aux secteurs primaire (relevant principalement de l'hinterland), secondaire et tertiaire.

5.1.Secteur primaire

Il englobe les activités de production agricole (y compris le maraîchage et l'arboriculture fruitière), d'élevage, de pêche et d'exploitation forestière.

5.1.1.Agriculture

Elle est dominée par la céréaliculture sèche et présente de plus en plus des signes de diversification.

- **cultures sèches** : il s'agit essentiellement du mil/sorgho, et secondairement du maïs, du fonio, de l'arachide, du niébé, du woandzou, du sésame, du manioc et de la pastèque.

-**Mil/sorgho** : ces deux spéculations occupent bon an mal an près de 90 % des superficies cultivées. Elles sont perçues par les paysans de la zone d'agriculture sèche à la fois comme des cultures vivrières et des cultures de rente.

L'évolution des surfaces et productions sur les 5 dernières campagnes indiquée dans le tableau n°4 ci-après concerne les données du cercle de Ségou à défaut de données sur le périmètre d'urbanisation.

Tableau n°04: Evolution des surfaces et productions de mil/sorgho.

N°	Campagnes agricoles	Mil			Sorgho		
		Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)
1	2000-2001	115.628	632	72.926	49.153	371	18.236
2	2001-2002	127.351	650	82.778	41.673	767	31.963
3	2002-2003	146.478	588	86.129	44.043	707	31.138
4	2003-2004	151.973	1.032	156.836	46.542	1.156	53.802
5	2004-2005	155.844	526	84.077	47.151	640	30.177

Source : SLACAER

Les superficies en mil ont connu une augmentation de 34,78 % de 2000-2001 à 2004-2005. Pour la même période, la production n'a augmenté que de 15,29 %. Les rendements ont évolué en dents de scie entre 500 et 650 kg/ha en fonction de la pluviométrie.

Quant au sorgho, il représente en moyenne un tiers des superficies de mil, certainement en raison des exigences de cette spéculatation qui demande des sols lourds et des pluies relativement abondantes. Les rendements oscillent autour de 700 kg/ha et la production autour de 30.000 tonnes contre 150.000 pour le mil. Il n'en demeure pas moins que de janvier à mars le mil et le sorgho sont les principaux produits collectés sur les nombreux marchés forains de la zone (Fatiné, Katiéna, Yollo, Boussin, Nonongo) par les commerçants céréaliers de Ségou pour être vendus à Ségou, Bamako, Gao, et à l'extérieur du Mali (Mauritanie, Niger et Burkina – Faso).

Les exportations de mil/sorgho en 2003 ont été estimées à 5.650 tonnes dont 4.800 tonnes de mil et 850 tonnes de sorgho. En 2004 les exportations maîtrisées n'ont porté que sur 800 tonnes de mil (données SLACAER et SLRC). Il est important de noter que des quantités énormes passent les frontières de façon frauduleuse.

Le sorgho est surtout exporté en direction du Burkina Faso. Quant au mil, il va surtout en Mauritanie et au Niger.

La ville et son hinterland participent activement au ravitaillement de Bamako en mil/sorgho, ainsi qu'à celui des régions du Nord.

- **Maïs et fonio** : les superficies et productions de maïs et de fonio pour les 5 dernières campagnes sont données dans le tableau ci-après.

Tableau n°05: Evolution des superficies et productions de maïs

N°	Campagnes agricoles	Maïs			Fonio		
		Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)
1	2000-2001	2.115	405	856	4.007	461	1.847
2	2001-2002	1.795	553	992	3.638	590	2.146
3	2002-2003	2.243	472	1.059	4.352	365	1.588
4	2003-2004	2.585	1.030	2.663	1.861	1.004	1.868
	2004-2005	2.685	1.087	2.918	1.823	212	386

Source : SLACAER

On observe une augmentation des superficies de maïs de 26,95 % entre 2001 et 2005.

La production est autour de 1.000 tonnes par an sauf pour les deux dernières campagnes où les résultats sont exceptionnels (2000 à 3.000 tonnes). En règle générale, le maïs qui est exigeant au plan de l'alimentation en eau est plutôt une culture marginale dans la zone. Sa production est entièrement destinée à l'autoconsommation.

Les superficies pour le fonio ont été réduites de moitié entre 2001 et 2005, passant de 4.000 à 1.800 hectares. Les rendements ont été très variables (1.000 kg en 2004 contre 200 kg/ha en 2005). Mais la production a oscillé autour de 2.000 tonnes, des rendements relativement bons ayant compensé les réductions de surface certaines années. Le fonio joue essentiellement un rôle de culture de soudure et a aussi une importance socio-culturelle et commerciale.

- **légumineuses** : le niébé et le woandzou jouent un rôle important dans les systèmes de production de la zone. Les superficies et productions sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau n°06: Evolution des superficies et productions de niébé et de woandzou

N°	Campagnes agricoles	Niébé			Woandzou		
		Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)
1	2000-2001	16.251	471	7.654	4.783	567	2.712
2	2001-2002	16.443	342	5.624	4.969	624	3.101
3	2002-2003	26.320	235	6.185	5.848	338	1.977
4	2003-2004	26.761	913	24.433	6.314	1.025	6.472
5	2004-2005	26.776	226	6.051	6.114	397	2.427

Source : SLACAER

La culture du niébé a connu une évolution spectaculaire à partir de la campagne 2002-2003, passant de 16.000 hectares à 26.000 hectares. Ainsi, de 2001 à 2005 les superficies ont augmenté de près de 65 % en raison du regain d'intérêt lié aux facilités d'écoulement sur le marché sous-régional. Une production record de près de 25.000 tonnes a été atteinte en 2003-2004 année de bonne pluviométrie. Les autres années, la production est de l'ordre de 6.000 à 7.000 tonnes.

Culture stratégique pour les systèmes de production de la zone, le niébé est cultivé partout, généralement en association avec le mil/sorgho. Sa culture seule se pratique de plus en plus.

Le rôle du niébé est multiforme : il fertilise le sol en lui restituant l'azote dont les céréales ont besoin ; il est auprès du fonio et du woandzou une culture de soudure ; il se vend bien tant sur les marchés locaux qu'à l'exportation ; sa fane est utilisée pour l'alimentation du bétail ou vendue.

Le woandzou est essentiellement une culture de soudure. Les superficies ont progressé de 29 % entre 2001 et 2005, mais la production a stagné autour de 2000-3000 tonnes/an du fait de la faiblesse des rendements (300 à 600 kg/ha).

- **cultures de rente** : l'arachide et le sésame constituent les principales cultures de rente depuis que la faible pluviométrie a entraîné une réduction notoire de la culture du coton. Les superficies et productions pour les 5 dernières années sont données dans le tableau ci-après.

Tableau n°07: Evolution des superficies et productions d'arachide et de sésame

N°	Campagnes agricoles	Arachide			Sésame		
		Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonne)
1	2000-2001	7.154	482	2.467	1.977	301	595
2	2001-2002	6.060	521	3.157	2.326	243	565
3	2002-2003	7.740	385	2.980	3.428	192	658
4	2003-2004	5.405	1.496	8.086	3.029	396	1.199
5	2004-2005	5.984	598	598	4.436	214	949

Source : SLACAER

Les superficies en arachide ont connu une évolution irrégulière entre 2001 et 2005, avec une tendance sensible à la réduction des surfaces arachidières ces dernières années, certainement à cause de résultats des campagnes peu incitateurs, surtout les années de faible pluviométrie. La production oscille entre 2000 et 3500 tonnes.

Le sésame est une spéculatation qui gagne en essor malgré des rendements faibles de l'ordre de 200 à 300 kg/ha. Les superficies sont passées de 1977 ha en 2001 à 4.436 ha en 2005, soit une augmentation de 124 %. Au cours de cette période la production annuelle a varié entre 600 et 1.200 tonnes. L'existence de filières de commercialisation favorise le développement de la culture du sésame.

- **autres cultures** : il s'agit du manioc et de la pastèque. Bien que limitée à des parties spécifiques de la ville et son hinterland, la production de manioc atteint entre 1.500 et 2.000 tonnes/an. Quant à la pastèque, sa production a sensiblement augmenté ces dernières années. Les superficies ont atteint 700 hectares en 2003 pour une production de 16.300 tonnes. Cette culture procure aux paysans un revenu substantiel et son marché est de plus en plus porteur. En 2003, 700 tonnes de pastèque ont été exportées en Côte d'Ivoire et au Burkina.

- **Conclusion**: la principale caractéristique des cultures sèches est la faible productivité due à l'insuffisance et/ou l'irrégularité des pluies, la faible fertilité des sols et à la non généralisation des semences performantes.

Le système de production est dominé par le mil et le sorgho qui occupent plus de 90 % des surfaces. Mais il y a une tendance à la diversification marquée par l'essor du niébé et du sésame.

- **Cultures irriguées** : elles sont constituées du riz et de la canne à sucre.

Il existe dans la zone trois systèmes de riziculture :

- la submersion contrôlée dans les casiers de l'Office Riz Ségou (O.R.S.) le long du fleuve Niger ;

- la riziculture traditionnelle de bas-fonds ;
- la riziculture avec maîtrise totale de l'eau dans les parties des casiers de l'Office du Niger situées dans le cercle de Ségou (casiers de Dougabougou et partiellement de M'Béwani).

La submersion contrôlée à l'Office Riz est le système le plus important. Les données sur l'ORS sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n°08: Evolution des superficies et production de paddy

N°	Campagnes agricoles	Superficies (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)
1	2000-2001	27.244	1.168	31.821
2	2001-2002	26.593	1.565	41.618
3	2002-2003	28.038	1.436	40.263
4	2003-2004	28.240	1.666	47.048
5	2004-2005	29.129	1.847	53.801

Source : SLACAER

Les superficies rizicoles à l'ORS progressent quoique timidement. De 2001 à 2005, les superficies ont augmenté de 7 %.

Mais des progrès plus importants ont été enregistrés au niveau des rendements qui sont passés de 1.168 kg/ha en 2000-2001 à 1.847 kg/ha en 2004-2005, soit une amélioration de 58 %. Les augmentations de superficie et de rendement se sont traduites par un bond de la production de l'ordre de 69 %.

Le riz produit dans la ville et son hinterland est surtout destiné à l'autoconsommation. Les quantités exportées sont relativement faibles.

- **productions maraîchères et fruitières:** la ville et son hinterland sont favorables au maraîchage et à l'arboriculture fruitière à cause de la présence du fleuve Niger, ainsi que de nombreux points d'eau réalisés en milieu rural par différents intervenants.

Les principales productions maraîchères, leurs superficies et productions des quatre (04) dernières années sont indiquées dans le tableau n°09 ci-après.

Tableau n°09: Les productions maraîchères de 2001 à 2004

N°	Campagnes	Echalote			Tomate			Patate douce		
		Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (tonnes)
1	2001	145	10.069	1.550	159	14.704	2.338	31,5	17.976	566
2	2002	157	21.150	3.320	169	1.823	308	40,4	6.361	257
3	2003	251	13.369	3.356	151	12.470	1.883	94,25	22.069	2.080
4	2004	203	30.000	6.090	187	15.000	2.805	84	25.800	2.167
N°	Campagnes	Laitue			Choux			Pomme de terre		
1	2001	37,15	2.736	101,6	18,2	1.888	343,6	41	16.268	667
2	2002	53,34	9.940	530	31,7	20.180	639,7	51,3	6.375	327
3	2003	71,6	11.550	827	33,15	16.169	536	47	21.659	1.018
4	2004	113	15.000	1.695	61	15.900	970	55	23.400	1.292

Source : D. R. Agriculture Ségou

La ville joue un rôle important dans le fonctionnement de la filière avec la présence d'une fédération de plus de 500 maraîchers, et la présence d'une antenne APROFA qui appuie la filière légumes et fruits. La production fruitière qui se diversifie porte sur les mangues, les agrumes, la papaye et la banane. Les productions en 2004 ont été de 7.680 tonnes pour les mangues, 403 tonnes pour les agrumes (orange et mandarine), 1.909 tonnes pour les bananes, 7.245 tonnes pour la papaye et 2.904 tonnes pour le citron. La filière fruitière a besoin d'encadrement, de suivi et d'organisation.

5.1.2. Elevage

Dans la ville et son hinterland, l'élevage est de type sédentaire. Il se fait dans le cadre du terroir villageois et comporte un parcage de nuit, familial ou collectif selon le cas. Il porte sur les bovins, les ovins et les caprins. La situation des effectifs est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau n°10: Situation des effectifs de bovins, ovins et caprins

N°	Années	Bovins	Ovins	Caprins
1	2000-2001	244.050	356.460	400.580
2	2001-2002	-	-	-
3	2002-2003	310.990	531.480	635.420
4	2003-2004	317.220	542.110	678.830

Source : DRAMR

De 2000-2001 à 2003-2004, le cheptel bovin a augmenté d'environ 30 %, les ovins de 52 %, et les caprins de 69 %. Un tel taux de croissance risque à terme de poser problème compte tenu de la réduction progressive des terres de pâturage sous la pression de l'agriculture.

Ce cheptel est faiblement exploité au plan économique sous trois formes :

- intégration agriculture-élevage permettant l'utilisation des bovins comme animaux de trait et du fumier comme engrais naturel ;
- abattages d'animaux et commercialisation de la viande, des peaux et cuirs;
- exportation et commercialisation de bétail sur pied.

La situation des abattages contrôlés est donnée dans le tableau suivant.

Tableau n°11: Situation des abattages contrôlés

N°	Années	Nombres d'abattages contrôlés/espèce								
		Abattoir de Ségou			Autres centres contrôlés			Total des abattages contrôlés		
		Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Ovins	Caprins	Bovins	Ovins	Caprins
1	2002	12.868	9.967	18.009	2.114	2.786	6.878	14.982	12.753	24.887
2	2003	13.895	10.619	16.424	3.334	4.198	8.487	17.229	14.817	24.911
3	2004	12.887	7.309	13.235	2.622	2.147	5.990	15.509	9.456	19.225
4	Totaux	39.650	27.895	47.668	8.070	9.131	21.355	47.720	37.026	69.023
5	Moyennes annuelles	13.217	9.298	15.889	2.690	3.044	7.118	15.907	12.342	23.077

Source : SLRC

En moyenne par an les abattages contrôlés ont porté sur 15.900 bovins, 12.300 ovins et 23.000 caprins. Il ressort du tableau que 83 % des abattages bovins contrôlés, 75 % des abattages ovins et 69 % des abattages caprins concernent l'abattoir de Ségou, contre respectivement 17 %, 25 % et 31 % pour les autres centres contrôlés.

Il est évident qu'un nombre important d'abattages clandestins échappe au contrôle.

La situation des exportations de bétail sur pied est donnée dans le tableau n°8.

Tableau n°12: Situation des exportations de bétail sur pied

N°	Espèces exportées	Nombre exporté par espèce/année					Total exporté sur 5 ans	Nombre moyen exporté par an
		2000	2001	2002	2003	2004		
1	Bovins	9.265	6.922	7.982	8.105	2.722	34.996	6.999
2	Ovins	10.358	9.874	7.747	7.068	3.633	38.680	7.736
3	Caprins	7.200	1.656	1.415	1.360	879	12.510	2.502

Source : SLRC

Au cours des 5 dernières années, les exportations de bétail à partir de Ségou ont porté sur près de 35.000 bovins, 38.700 ovins et 12.500 caprins, soit une moyenne de 7.000 bovins, 7.700 ovins et 2.500 caprins. En 2004, la crise ivoirienne s'est traduite par une chute brutale des exportations de bétail sur pied. Cette chute atteint 66 % pour les bovins entre 2003 et 2004, 48 % pour les ovins et 35 % pour les caprins. Un nombre important de petits ruminants est drainé sur Bamako. Les clients à l'extérieur sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Guinée Conakry. L'activité d'emboche devient de plus en plus importante. En 2004-2005 elle a produit plus de 3.100 bovins et près de 18.000 ovins.

En plus du bétail, Ségou est aussi une zone d'élevage de la volaille, en campagne comme dans la ville et sa banlieue. La volaille en brousse constitue « le compte-courant du paysan » qui en vend presque chaque semaine dans les foires hebdomadaires pour faire face à ses petites dépenses.

En ville, des aviculteurs modernes sont installés pour la production d'œufs et de poulets de chair. En 2004-2005 la production d'œufs a été évaluée à 16.677.000 pour la race locale et 3.900.000 pour les races exotiques.

Les exportations de volaille en direction du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire en 2003 ont concerné 13.400 poulets et 4.800 pintades.

5.1.3. Pêche

Les fleuves Niger et Bani constituent la source principale de production du poisson dans le cercle. Mais la pêche est pratiquée aussi dans le lac de retenue du barrage de Markala, les emprunts et les bancotières, les mares naturelles, les mares aménagées et les étangs piscicoles.

En 2004, selon les estimations du SLACAER et du SLRC, les prises ont porté sur 3.672 tonnes de poisson dont 71 % en provenance des fleuves, 16 % en provenance des mares naturelles, 6,5 % en provenance du lac de retenue, 3 % en provenance des emprunts et des bancotières, 2,6 % en provenance des mares aménagées et 0,9% pour les autres provenances.

Le tonnage exporté sur le Ghana, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en 2003-2004 a atteint 760 tonnes de poisson fumé et 310 tonnes de poisson séché. Ségou ravitaille aussi Bamako en poisson frais, notamment à partir du barrage de Markala.

Mais le développement de la pisciculture reste timide malgré l'existence de conditions favorables.

5.1.4. Ressources forestières

Le Projet Inventaire des ressources ligneuses a évalué à 1.107.500 hectares la superficie des formations naturelles et des vieilles jachères dans le cercle de Ségou. Le volume ligneux brut est estimé à 18,625 millions de m³ dont 84,6 % pour les formations naturelles et 15,4 % pour les cultures et jachères récentes.

Le domaine classé comprend 6 forêts (Dougoukolomba, Diofolongo, Fanzana, Fambougou, Faïra, Diaka) pour une superficie totale de 35.940 hectares.

Le bilan du bois d'énergie du bassin d'approvisionnement de Ségou (qui couvre, en plus de Ségou, partiellement les territoires de fruit autres cercles) est positif de 265.000 tonnes. Mais ce bilan cache des disparités énormes entre les différentes parties du bassin. Le cercle de Ségou enregistre un déficit de 79.149 tonnes. Seuls les anciens arrondissement de Doura et de Katièna ont un bilan positif. L'ancien arrondissement central de Ségou a un bilan de 80.943 tonnes. Ségou ne doit son équilibre qu'aux autres en matière d'approvisionnement en bois d'énergie.

Les quantités de bois et de charbon consommées dans la ville de Ségou en 1995 d'établissement respectivement à environ 101.000 et 4.700 tonnes, soit une augmentation de 30% pour le bois et de 160% pour le charbon par rapport à 1990 : une bonne partie de la population de la ville de Ségou a donc choisi le charbon de bois comme combustible principal.

L'essentiel du bois consommé en 1995 (soit 51%) pénètre par la voie fluviale. Les autres axes sont la route de Bamako (12%), la route de San (11%) et la route de Sirakoro (10%). Le reste pénètre par différentes directions (Zogofina, Sido-Soninkoura, Markala et Semembougou). Les distances d'approvisionnement sont calées dans un rayon de 120km pour les moyens motorisés et de 30 à 40km pour les moyens non motorisés.

La faune s'est appauvrie sous l'effet du braconnage, de la pression agricole, des sécheresses et des feux de brousse. Elle compte cependant une population de gibier à plumes et de rongeurs.

La flore, quoique dégradée, donne lieu à l'exploitation de certains produits de cueillette : karité, néré, tamarinier, baobab, jujubier, etc. Elle permet aussi la pratique de l'apiculture. Les quantités de miel produites atteignent 4,5 tonnes en 2004.

La forêt est surtout pourvoyeuse de bois de chauffe et de charbon. La quasi totalité du bois combustible exploité dans le cercle est auto consommée. En 2004, la production de bois est estimée à 4.450 stères et celle de charbon à 935 quintaux.

5.2.Secteur secondaire

Le secteur secondaire à Ségou est représenté par quelques unités industrielles, des entreprises de BTP et l'artisanat.

5.2.1.Industrie

L'industrie à Ségou est représentée par la Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX), l'usine d'égrenage de la CMDT, une laiterie, l'abattoir régional, une rizerie à Sébougou, une minoterie et quelque 8 boulangeries.

On notera que l'usine d'égrenage de la CMDT, la minoterie et la rizerie Modibo Keita de Sébougou sont arrêtées pour différentes raisons (difficultés d'approvisionnement en matière première, mauvaise gestion).

Les unités industrielles fonctionnelles utilisent ensemble 1.575 employés permanents dont 87% par la seule COMATEX qui a eu un chiffre d'affaires de 5,07 milliards de francs CFA en 2004, et distribue sous forme de salaire 624 millions/an à ses employés maliens. Entre 1994 et 2004, la COMATEX a réalisé un bénéfice cumulé de l'ordre de 20 milliards de francs CFA. Mais la plus grosse part de la valeur ajoutée de l'entreprise est expatriée.

Il existe une usine d'engrais appelée "Sabunyuman". Elle est située au Nord-Ouest de la ville de Ségou dans le quartier de Pélengana.

5.2.2. Bâtiments et Travaux Publics (BTP)

Il existe à Ségou de nombreuses entreprises de BTP (environ une cinquantaine), mais très peu d'entreprises sont viables car ne disposant pas de personnel qualifié, de fonds propre mobilisable et sont sous-équipées. Elles interviennent essentiellement dans la construction de bâtiments. Il ressort des données de l'étude ECOLOC qu'il y avait en 1999 à Ségou 2.360 chantiers en construction dont 86 % en dur.

Les travaux d'aménagement hydro-agricole et de construction de routes sont toujours confiés à des entreprises venant de Bamako voire de l'extérieur parce qu'elles sont mieux équipées et présentent plus de garantie financière.

5.2.3. Artisanat

La situation de l'artisanat à Ségou en 1999 (Etude ECOLOC) est donnée dans le tableau ci-après.



Tableau n°13: Répartition des activités artisanales à Ségou en 1999

N°	Sous-secteurs d'activités	Entreprises		Emplois créés	
		Nombre	Poids relatif en %	Nombre	Poids relatif en %
1	Habillement	1.184	42	1.914	34
2	Alimentation	648	23	1.076	19
3	Construction métallique	408	14	1.437	26
4	Hygiène/soins corporels	190	7	313	6
5	Bois/ameublement	148	5	346	6
6	Extraction/bâtiment	105	4	309	5
7	Arts et divers	136	5	246	4
8	Totaux	2.819	100	5.641	100

Source : Etude ECOLOC Ségou, 1999-2000

Il y a 6 ans on dénombrait plus de 2.800 entreprises artisanales à Ségou avec plus de 5.600 emplois créés, soit une moyenne de deux emplois par entreprise. Il est évident que ces chiffres ont évolué depuis 6 ans. Mais l'ampleur de cette évolution n'est pas connue, faute d'actualisation des données. Les entreprises d'habillement viennent au premier rang et pour le nombre d'entreprises (42 %) et pour le nombre d'emplois (34 %). Elles sont suivies des entreprises d'alimentation (23 % des entreprises, mais seulement 19 % des emplois) et de celles de construction métallique (14 % du total des entreprises, mais 26 % des emplois créés).

Les autres entreprises artisanales interviennent dans l'hygiène et les soins corporels, le bois et l'ameublement, l'extraction de matériaux, le bâtiment et les arts. Parmi ces entreprises, 51% évoluaient dans l'informel contre 49% dans le formel. Les femmes représentent 17% des artisans. Elles sont surtout présentes dans l'alimentation (55%), l'habillement (24%) et les soins corporels (19 %).

Les artisans sans formation sont les plus nombreux (63%). Seulement 1 % a reçu une formation au secondaire, 7% ont fait le second cycle de l'enseignement fondamental ; 16% ont fait le premier cycle de l'enseignement fondamental et 16 % sont alphabétisés.

La valeur ajoutée totale des entreprises artisanales s'élevait à 1,82 milliard de francs CFA dont 32 % pour l'alimentation, 23 % pour la transformation métallique, et 21 % pour l'habillement.

L'artisanat ségovien est confronté à sa faible rentabilité due au manque de formation professionnelle, aux difficultés d'accès au crédit et à la matière première. Les domaines porteurs sont le textile, la transformation alimentaire, la construction, la réparation des véhicules, machines et appareils et le secteur de la beauté.

5.3. Secteur tertiaire

Ce secteur est celui du commerce, des services privés, des services publics et le transport.

5.3.1.Commerce

La situation des entreprises commerciales en 1999 toujours selon l'étude ECOLOC est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau n°14: Répartition des activités commerciales à Ségou en 1999

N°	Branches d'activités	Entreprises		Emplois créés					
				Pour les hommes		Pour les femmes		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	Alimentation	2.301	65	1.564	44	1.991	56	3.555	100
2	Energie	300	8	380	79	101	21	481	100
3	Habillement	296	8	438	78	120	22	558	100
4	Articles ménagers	178	5	209	67	105	33	314	100
5	Véhicules, pièces détachées	146	4	320	99	4	1	324	100
6	Entretien corporel	98	3	110	56	88	44	198	100
7	Matériel de construction	44	1	98	95	5	5	103	100
8	Divers	188	5	210	73	77	27	287	100
9	Totaux	3.551	99	3.329	57	2.491	43	5.820	100

Source : Etudes ECOLOC Ségou, 1999-2000.

On dénombrait en 1999, 3.551 entreprises commerciales. Comme pour l'artisanat, il est évident que ce nombre est largement dépassé aujourd'hui. Il suffit pour s'en rendre compte, de regarder du côté de la route l'an 2000 aménagée et électrifiée après l'étude ECOLOC, ou les nouveaux quartiers d'Angoulême, de Pélongana Sud et de Sébougou dont certaines parties ont leurs tissus en formation.

Sur ces 3.551 entreprises, 65 % sont dans l'alimentaire, 8 % dans l'énergie, et 8 % autres dans l'habillement. Puis viennent les divers, les articles ménagers, les véhicules et pièces détachées, l'entretien corporel et enfin le matériel de construction.

Le nombre total d'emplois créés a été évalué à 5.820 emplois, soit une moyenne de 1,6 emplois par entreprise commerciale. Ces emplois sont occupés à 57 % par des hommes et à 43 % par des femmes. Celles-ci sont surtout présentes dans le commerce d'alimentation (56% des emplois), l'entretien corporel (44 %), les articles ménagers (33 %) et l'habillement (22%).

Les entreprises alimentaires fournissent 61 % des emplois contre 10 % pour le commerce d'habillement et 8 % pour les entreprises d'énergie.

Les entreprises vivant dans l'informel sont plus nombreuses que dans l'artisanat. Elles représentent 63 % des entreprises, les entreprises régulièrement enregistrées au service des impôts ne représentant que 37 %.

Dans les entreprises évoluant dans l'informel, la valeur ajoutée est inférieure à 100.000 F CFA pour 51 % des entreprises, comprise entre 500.000 et un million de francs pour 24 % des entreprises.

A l'inverse, dans les entreprises évoluant dans le formel la concentration est forte entre un million et plus de 10 millions de francs de valeur ajoutée.

A l'image du BTP, le commerce à Ségou a besoin davantage de professionnalisme. Il n'est pas tenu de comptabilité dans la plupart des cas et les commerçants empruntent peu à la banque. Son amélioration passe par un effort d'organisation de la profession et de formation des commerçants en gestion.

- **services privés** : dans cette catégorie, il y a les professions libérales judiciaires (huissiers, avocats, notaires), la téléphonie, la bureautique (y compris les cybercafé), les bureaux d'études, les GIE d'assainissement, les cliniques, les services de nettoyage/gardiennage, les agences de voyage et de transit, les hôtels et bars-restaurants, les auto-écoles, classés comme services marchands, les ONG, les radios privées, les centres de santé communautaire, les écoles professionnelles privées, les jardins d'enfants privés, les services financiers, les assurances et les services de transport.

- **Institutions financières** : les banques classiques présentes à Ségou sont la BDM-SA avec deux agences, la BNDA et la BHM, ainsi que des représentations de Western Union.

Les institutions de micro-finance sont Niesigiso, Kondo Jigima et Crédit Initiative.

Ces banques et caisses offrent des services de dépôt et de crédit auxquels s'ajoutent pour les banques les transferts d'argent. Mais elles sont en fait des antennes régionales de leurs sièges à Bamako où toutes les décisions sont prises. Ce qui retarde l'octroi des crédits et crée une forte dépendance vis-à-vis de Bamako.

- **Assurances** : dans ce domaine interviennent la CNAR, Sabunyuman, Lafia et la Sonavie.

L'assurance auto est la plus courante. Les autres formes (incendie, transport, personnes et risques divers) pour lesquelles la demande est extrêmement faible existent seulement au niveau de la CNAR.

5.3.2. Transports

Essentiellement deux types de transport existent : le transport routier et le transport fluvial.

- **Transport routier** : au niveau du transport routier on distingue : le transport urbain, le transport sub-urbain, le transport inter-urbain et le transport international.

- **Transport urbain** : il doit son essor à l'extension spatiale que la ville de Ségou a connue ces dernières années : de la limite Ouest de Sébougou à la limite Est de Pelengana, on a une distance de plus de 10 km. La jonction est assurée par des taxis, des camionnettes « bâchées » et aussi des charrettes;
- **Transport sub-urbain** : il est assuré à la fois par des camionnettes et des camions qui relient quotidiennement Ségou et les marchés forains de collecte des produits du primaire de l'hinterland (Cinzana, Markala, Dougabougou, Sansanding, Katiéna) ;
- **Transport inter-urbain** : il est l'apanage de sociétés privées maliennes et étrangères de transport possédant chacune son parc de bus : SOMATRA, BITTAR-TRANS, Binké Transport, Bani Transport, Coulibaly Transport, Diarra Transport, SOGEBAF et SKV.

Ces sociétés assurent la liaison entre Ségou, Bamako, Koutiala, Sikasso, San, Mopti, Douentza, Gao, Tombouctou et Niono au niveau national et Ségou, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Lomé et Cotonou au niveau international.

Le parc auto de Ségou de manière générale, et le parc des gros porteurs en particulier sont dérisoires au regard des opportunités : Ségou est quasiment absente du transport du riz de l'Office du Niger.

- **Transport fluvial** : le transport fluvial sur le Niger est assuré essentiellement par la COMANAV dont la flotte composée de trois bateaux-courriers embarque annuellement à Ségou entre 200 et 800 tonnes de produits divers et une moyenne de 700 passagers en direction principalement de Kabara (Commune de Tombouctou).

- **Place des pinasses et pirogues dans le trafic fluvial**: en ce qui concerne les pinasses, seule une 150 tonnes et trois (03) pirogues de 20 tonnes chacune viennent de Sana et Niamina tous les lundi (jour de foire à Ségou). Elles amènent des produits du cru pour la vente.

- **Présentation des comptes économiques locaux de Ségou suivant l'étude écoloc**: en 1999, le Produit Local Brut (PLB) a été estimé à 94,096 milliards de francs CFA dont 86,26 milliards de valeur ajoutée locale (VAL) et 7,83 milliards d'impôts et de taxes indirects liés à la production.

La contribution de chaque secteur a été la suivante :

- Secteur primaire : 40,694 milliards soit 43,3 % ;
- Secteur secondaire : 18,948 soit 20,1 % ;
- Secteur tertiaire : 26,619 milliards soit 28,3 % ;
- Droits et taxes indirects : 7,836 milliards soit 8,3 %.

Le détail est donné dans le tableau ci-après.



Tableau n°15 : Répartition du Produit Local Brut (PLB) par secteur d'activités
(en millions de francs CFA)

N°	Secteurs d'activités	Total	Formel		Informel	
			Montant	%	Montant	%
I	PRIMAIRE					
1.1.	Agriculture vivrière	17.218	1.892	11	15.326	89
1.2.	Agriculture industrielle	1.171	200	17	971	83
1.3.	Elevage	16.014	0	0	16.014	100
1.4.	Pêche-chasse	2.801	1.753	63	1.048	37
1.5.	Sylviculture - Cueillette	3.491	0	0	3.491	100
	Sous total	40.694	3.845	9	36.849	91
II.	SECONDAIRE					
2.1.	Mine (Extraction)	33	0	0	33	100
2.2.	Agro – alimentaire –boisson -tabac	6.852	6.669	97	182	3
2.3.	Textile	7.047	3.436	49	3.611	51
2.4.	Autre branches manufacturières	674	486	72	188	28
2.5.	Electricité et eau	1.721	1.721	100	0	0
2.6.	Bâtiment et travaux publics (BTP)	2.620	867	33	1.753	67
	Sous total	18.948	13.180	70	5.767	30
III.	TERTIAIRE					
3.1.	Commerce	14.449	7.414	51	7.035	49
3.2.	Transport et télécommunication	3.701	528	14	3.174	86
3.3.	Autres Services Marchands non financiers	3.181	1.062	33	2.118	67
3.4.	Services financiers	950	871	92	78	8
3.5.	Services non marchands	4.398	4.346	99	52	1
3.6.	Branche fictive	-60	-55	92	-5	8
	Sous total	26.619	14.166	53	12.452	47
IV	COMPTES ECONOMIQUES LOCAUX					
4.1.	Total Valeur Ajoutée Locale (VAL)	86.260	31.192	36	55.069	64
4.2.	Droits et Taxes Indirects	7.836	-	-	-	-
4.3.	Produit Local Brut (PLB)	94.096	-	-	-	-

Source : Etudes Ecoloc Ségou, 1999-2000

Le taux de croissance du PLB en 1999 a été de 5,2 %, taux largement supérieur à celui de la population estimée à 2,5 %. Un taux de croissance moyen de 5,5 % entre 1999 et 2020 devrait être réalisé, ce qui permettrait de passer d'un PLB par habitant de 192.000 F CFA en 1999 à un PLB par habitant de 465.000 F en 2020. Le PLB total passerait de 94 milliards en 1999 à 291 milliards en 2020. La réalisation d'un tel objectif a ses exigences en terme d'amélioration et de correction à apporter aux différents secteurs de l'économie :

- dans le domaine agricole les efforts doivent tendre à la maîtrise de l'eau (notamment en zone ORS), à la diversification de la production, à la production et à l'utilisation de la fumure organique à bonne dose ;
- dans le domaine de l'élevage, on doit rechercher une meilleure exploitation économique du cheptel par un accès facile à l'aliment bétail et l'exportation de la viande plutôt que des animaux sur pied ;
- la pisciculture doit être encouragée et développée ;
- la production et la transformation du karité doivent être suivies et améliorées ;
- l'armature industrielle de Ségou a besoin d'être renforcée en particulier par la réalisation du projet de construction d'une usine de production d'engrais à Markala en plus de la sucrerie prévue sur le territoire de la commune de Sansanding ; la gestion des unités existantes doit être améliorée et les opérateurs économiques nationaux doivent être encouragés à prendre une part plus importante au capital des unités industrielles ;
- les acteurs de l'artisanat et du BTP doivent renforcer leur capacité et avoir un accès facile au crédit ;
- l'activité commerciale a besoin d'une meilleure organisation et d'une bonne gestion.

VI. EVALUATION DES REALISATIONS

Approuvé par décret n°001 /PG-RM du 30 janvier 1986, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Ségou et environs s'étale sur une période de trente (30) ans soit de 1986 à 2015. La présente évaluation porte sur les réalisations effectuées pendant la période de 1986 à 2005, soit vingt (20) ans.

6.1. Habitat

6.1.1. Prévisions

Les prévisions concernent l'élaboration des Plans d'Urbanisme Sectoriel, les lotissements d'enclavement autour des villages de Pélengana, de Sébougou, de Sido - Soninkoura , de Koukoun et de la cité ouvrière de la COMATEX, la production de parcelles assainies et la construction de logements.

La surface prévue pour l'habitat, est de 1.148ha dont 755 ha correspondant à 14.584 parcelles assainies et 393ha pour 10.982 logements à réaliser par les promoteurs immobiliers.

6.1.2. Réalisation

La surface des lotissements d'enclavement n'avait pas été précisée et prise en compte dans les besoins pour les trente (30) années. Les prévisions ont été réalisées comme suit :

- **élaborations de plans d'urbanisme sectoriel** : sur une prévision de six (06) études d'élaboration de plans d'urbanisme sectoriel, seul celui du centre-ville a été élaboré, mais n'a pas fait l'objet d'approbation ;

- **lotissements d'enclavement** : le lotissement d'enclavement du village Pélengana qui a porté sur près de 165 ha concernait la partie Est du village, les autres parties ayant été faites avant le SDAU. Quant au lotissement d'enclavement de Sébougou, il a concerné la partie Est seulement appelée zone de bienfaisance, sans doute à cause de la position résidentielle de ce site (au bord du fleuve). Le lotissement d'enclavement de Sido-Soninkoura a été réalisé. Le lotissement d'enclavement du village Koukoun n'a pas été réalisé.

- **parcelles assainies**: sur une prévision de 755 ha, soit 14.584 parcelles, 780ha ont été lotis.

Si les sites concernés sont conformes aux prévisions du SDAU, seuls les lotissements de l'ex-aviation, de Sébougou, de la zone de bienfaisance et de Sido-Soninkoura ont fait l'objet d'études techniques approuvées conformément à la réglementation en vigueur.

Exceptés le 1^{er} lotissement de Pélengana, le 1^{er} lotissement(Angoulême) de l'ex-aviation et celui de Sébougou qui ont reçu des traitements sommaires de voirie, les viabilisations prévues n'ont pas été réalisées. Il n'y a pas eu de production de parcelles assainies, conformément à la réglementation en vigueur. Les travaux effectués se limitent au bornage des parcelles.

- **construction de logements** : sur une prévision de 393ha pour 10.982 logements, seuls près de 8ha ont été aménagés et ont produit 127 logements. Il s'agit des logements sociaux inaugurés en juin 2005.

La construction de logements par les sociétés immobilières n'a pas eu lieu. Une bonne partie des terrains réservés pour les logements a été consommée par les lotissements destinés à l'auto construction. C'est surtout là que le besoin existait.

6.1.3. Réalisation hors programme

- **Parcelles d'habitation** : l'opération de bouclage du lotissement d'enclavement du village de Pélangana (côté Est) s'est étendue au Nord et au Sud du village. Elle a porté sur près de 165 ha, correspondant à 3.000 parcelles.

- **Construction de logements**: le village CAN, près du château à Bougoufiè a été réalisé sur une superficie de 4,5ha et a produit 58 logements. Le site concerné était prévu pour la gare routière.

Quant au 2^{ème} village CAN, situé à Bagadadji du côté Ouest de la ville, il occupe une superficie de 7 ha. Aucun bâtiment n'a été achevé.

En conclusion, pendant la période 1986-2005, 945ha ont été morcelés en 14.000 parcelles à usage d'habitation. Seuls 183 logements ont été réalisés sur une prévision de 10.982 unités.

Les parcelles attribuées n'ont été mises en valeur qu'à hauteur d'environ 30%. La taille des parcelles varie de 300 à 500m² soit une moyenne de 400m² contre une prévision de 320m².

Le faible taux de mise en valeur serait dû au nombre de parcelles attribuées qui est supérieur aux besoins. En effet il avait été prévu un taux moyen de croissance démographique de 4,7%, alors qu'il n'a été que de 1,7%. Ce qui a entraîné la programmation par le SDAU d'une surface importante mal gérée.

La baisse du nombre de personnes par concession entre 1986 et 1998(de 11,1 à 10,1) est également édifiante.



Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Ségou et Environs (2006 - 2025)

Tableau n°16 : Habitat

N°	Désignations	Quantité	Niveau d'exécution		Montant investi (FCFA)	Source de financement	Observations
			Superficie	%			
I.	Prévisions						
1.1.	Production de parcelles assainies	755ha (14.584 parcelles)	780ha (11.000 parcelles)	103%	-	-	Viabilisation sommaire au 1 ^{er} lotissement de l'ex-aviation et à Séboungou
1.2.	Construction de logements	393ha (10.982 logements)	7,3ha (127 logements)	0,11% de logements	1.800.000.000	Etat	Logements sociaux. Une partie des surfaces réservées a été utilisée pour les parcelles assainies
1.3.	Elaboration de PUS	06	01	17%	-	Etat	Dossier non approuvé
II.	Réalisations hors prévisions						
2.1.	Production de parcelles assainies	165ha (3.000 parcelles)	-	-	-	Commune	Logement à Pélongana pas de viabilisation
2.2.	Construction de logements	4,5ha (58 logements)	-	-	2.610.000.000	Privés	Village près du château. Le site était prévu pour une gare routière

(Signature)

6.2. Zones d'activités et équipements

6.2.1. Etat d'exécution des prévisions

L'état d'exécution des zones d'activités et des équipements se présente comme suit :

- Zones d'activités

- aménagement de la zone industrielle (100ha): pas de réalisation;
- aménagement de la zone de bureaux (30ha) : pas de réalisation;
- aménagement de la zone commerciale (8ha): pas de réalisation ;
- aménagement de la gare routière des petits porteurs (22ha): 100% de réalisation, mais pas sur le site prévu par le SDAU;
- aménagement de la gare routière des gros porteurs (15ha): pas de réalisation;
- aménagement de la zone de douanes et entrepôts (10ha): pas de réalisation, site partiellement occupé;
- aménagement de la zone d'hydrocarbure dans la zone industrielle (20ha): pas de réalisation.

- Equipements

Equipements scolaires

- construction de quatre (04) groupes scolaires dans les quartiers : Sido-Soninkoura, Bagadadji, Pélangana et Médine : réalisée à 100%;
- construction d'un complexe lycée technique ECICA : pas de réalisation ;
- construction de l'école centrale pour l'industrie textile (ECITEX) : réalisée à 100% .

6.2.2. Réalisations hors prévision du SDAU

Un centre de formation professionnel a été réalisé à Sébougou.

Equipements de santé

- construction de trois (03) dispensaires dans les quartiers Pélangana, Médine et Darsalam ;
- construction de deux (02) centres de santé dans les quartiers Bougoufiè et Bagadadji;
- réalisation du Centre de Santé de Référence "Famory DOUMBIA" à Bougoufiè.

Equipements commerciaux

- construction de deux (02) marchés dans les quartiers Pélangana et Bagadadji ;
- aménagement de la zone commerciale ;
- aménagement de la place pour foires et expositions (10ha).

Equipements sportifs et de loisirs

- construction du stade omnisports : réalisée à Médine au lieu de Bagadadji;
- construction d'un centre culturel : réalisée à 100% .

Equipements touristiques

- aménagement de la berge au niveau de la ferme Soninkoura: les travaux sont en cours d'exécution ;
- construction de deux (02) hôtels dans les gares routières: 0% de réalisation ;
- construction de deux (02) centres artisanaux secondaires dans les quartiers Bagadadji et Ségou coura : celui de Bagadadji a été réalisé.

Réalisation non prévue par le SDAU

Plusieurs hôtels (au moins 10) ont été construits dans la ville de Ségou pendant la période.

Autres équipements

- construction d'un abattoir dans la zone industrielle : réalisé à 100% avec changement du site ;
- création de quatre (04) cimetières à Bagadadji-Ouest, au Sud de Médine, au Sud-Est de Pélangana et au Sud de Sido-Soninkoura : en dehors de celui de Médine les trois (03) autres ont été réalisés.

ETAT D'EXECUTION DES PREVISIONS DU SCHEMA DE SEGOU**Tableau n°17: Zones d'activités**

N°	Désignations	Qté	Localisation	Etat d'exécution	Observations
I.	Prévisions				
1.1.	Aménagement de la zone industrielle	100ha	Zone COMATEX	0%	Espace non aménagé
1.2.	Aménagement de la zone de bureaux	30ha	Intersection Route de Markala et RN6	0%	Espace non aménagé
1.3.	Aménagement de la zone commerciale	8ha	Hamdallaye	100%	Marché financé par le PDUD
1.4.	Aménagement de la gare routière pour petits porteurs	22ha	A l'Est de la ville	100%	Changement de site
1.5.	Aménagement de la gare routière pour gros porteurs	15ha	Sébougou	0%	Espace non aménagé
1.6.	Aménagement de la zone de douane et entrepôts	10ha	A l'Est de la ville le long de la RN6	0%	Espace non aménagé, jardin des femmes occupe une partie
1.7.	Aménagement de la zone hydrocarbure	20ha	Zone industrielle	0%	Espace non aménagé
II.	Réalisation Hors prévision				
-	Village CAN	-	Bougoufiè	100%	Logements de standing

ETAT D'EXECUTION DES PREVISIONS DU SCHEMA DE SEGOU

Tableau n°18: Equipements

N°	Désignations	Qté	Localisation	Etat d'exécution
I.	Equipements scolaires			
1.1.	Prévisions			
1.1.1.	Construction de groupes scolaires	04	Sido-Soninkoura Bagadadji Pélengana Médine	100% 100% 100% 100%
1.1.2.	Complexe lycée technique ECICA	05ha	Sébougou	0%
1.1.3.	Ecole centrale pour l'industrie textile (ECITEX)	60ha	Sébougou	100%
1.2.	Hors Prévisions			
1.2.1.	Institut de Formation Professionnelle	-	Ségou-coura	100%
II.	Equipement de santé			
2.1.	prévisions			
2.1.1.	Centre de Santé Communautaire	03	Pélengana Médine Darsalam	100%
2.1.2.	CSCOM	02	Sido-Soninkoura Bagadadji-Ségou-coura	0% 100%
2.2.	Hors prévisions			
2.2.1	Centre de Santé de Référence Famory DOUMBIA	-	Bougoufiè	100%
III.	Equipements commerciaux			
3.1.	Prévision			
3.1.1.	Construction de marchés	02	Pélengana Bagadadji	100% 1%
3.1.2.	aménagement place pour foires et expositions	10ha	Sud-Est de la ferme Soninkoura	0%
3.2.	Hors prévision			
IV.	Equipements sportifs et de loisirs			
4.1.	Prévision			
4.1.1.	Construction du stade omnisports	01	Médine au lieu de Bagadadji	100%
4.1.2.	Aménagement de terrains de sports	03	Pélengana Bagadadji Médine – Sud	0%
4.1.3.	Construction du centre culturel Tientiguiba DANTE	01	Quartier administratif	100%
4.1.4.	Rénovation salle de Théâtre "le MEROUBA"	01	Quartier administratif	0%
4.2.	Hors prévision	Néant	-	-

ETAT D'EXECUTION DES PREVISIONS DU SCHEMA DE SEGOU
Tableau n°18 (suite): Equipements

N°	Désignations	Qté	Localisation	Etat d'exécution	Observations
V	Equipements Touristiques				
4.1.	Prévisions				
5.1.1.	Aménagement de la berge	01	Niveau ferme Soninkoura		En cours d'exécution
5.1.2.	Construction d'hôtels	02	Dans les 2 gares routières		0%
5.1.3.	Construction de centres artisanaux secondaires	02	Bagadadji et Ségou - coura	50%	1 centre construit à Bagadadji
5.2.	Hors prévision				
5.2.1.	Hôtels	Plus de 10	A travers la ville	Achevés	Voir tableau équipements touristiques et de loisirs
VI.	Autres équipements				
6.1.	Construction d'un abattoir	01	Zone industrielle	100%	Changement de site
6.2.	Création de cimetières	04	Ouest Bagadadji Sud Médine Sud-Est Pélangana Sud Sido-Soninkoura	3 réalisés	Celui de Médine n'est pas réalisé

L'examen des réalisations du SDAU laisse apparaître un faible niveau d'exécution des actions programmées. Afin de cerner la situation générale des équipements dans la ville, il est nécessaire d'établir un nouveau constat. Ainsi les équipements collectifs répertoriés à Ségou ont été classés comme suit :

- équipements administratifs ;
- équipements scolaires ;
- équipements socio -sanitaires ;
- équipements commerciaux ;
- équipements sportifs et culturels ;
- équipements touristiques et de loisirs ;
- équipements culturels ;
- équipements de sécurité.

6.2.3. Equipements administratifs

La ville est dotée d'équipements administratifs repartis entre le secteur public, le secteur privé et les ONG.

- **Secteur public** : ce sont les services de l'administration publique représentés par les trois (03) niveaux :

- **Au niveau Régional** : le Gouvernorat, les principales Directions Régionales (Direction Régionale de la Santé, de l'Agriculture, la Justice, Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie, Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat).
- **Au niveau Cercle** : Bureaux du Préfet de Ségou, les bureaux du Conseil de Cercle, les bureaux du Service Local de la Réglementation et du Contrôle etc.
- **Au niveau Communal**: l'Hôtel de Ville de Ségou, de Pélangana et de Sébougou etc.

Les bâtiments administratifs peuvent être repartis en deux (02) catégories qui sont :

- ceux datant de la période coloniale qui se distinguent par leur architecture dite néo-soudanaise et dont les plus caractéristiques sont les douze (12) pavillons (Bureau de l'Office du Niger), l'Hôtel de ville, le Gouvernorat et le Palais de justice ;
- ceux construits après l'indépendance.

Ces bâtiments administratifs sont situés pour la plupart au centre ville donnant ainsi à cette zone son nom de quartier administratif.

- **Secteur privé et les ONG** : ce sont les bâtiments occupés par les professions libérales et les ONG et qui sont dissimulés à travers la ville.

Tableau n°19 : Inventaire des principaux équipements administratifs

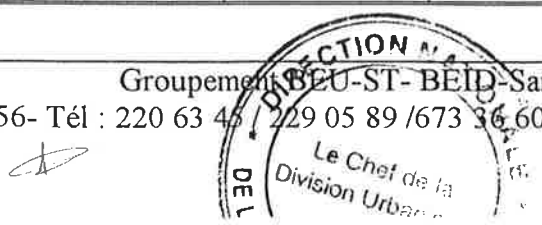
N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation	Observations
1.	Direction Régionale de l'Emploi	-	-	-	-	Quartier Administratif	En projet, terrain disponible
2.	A.M.A.P	1982	Dur	8 000	Bon	Médine	-
3.	O.P.A.M (Magasins)	1982	Dur	60 00	Bon	Zone des garagistes	-
4.	O.P.A.M (Bureaux)	-	Dur	2 000	Bon	Centre comm.	-
5.	D.R.PFE.F	-	Dur	10 000	Bon	Centre comm.	-
6.	Budget	1992	Dur	19 000	Bon	Angoulême	-
7.	Contrôle Financier						
8.	TRESOR	-	Dur	16 200	Bon	Quartier Adm.	-
9.	Mairie Pelengana	2002	Dur	920	Bon	Pelengana	-
10.	Mairie Sébougou	2002	Dur	500	Bon	Sebougou	-
11.	Office Riz Ségou	-	Dur	24 650	Bon	Quartier Adm.	-
12.	Service Local de la Réglementation et du Contrôle	1996	Dur	2 450	Bon	Quartier Adm.	-
13.	Agence Nationale pour l'Emploi	1998	Dur	6 400	Bon	Centre comm.	-
14.	Mairie Alamissani	2003	Dur	500	Bon	Alamissani	-
15.	Direction Régionale de la Caisse de Retraite	2004	Dur	2 000	Bon	Angoulême	-
16.	Mairie Sakoïba	2004	Dur	-	Bon	Sakoïba	Non clôturée

Tableau n°19 (suite) : Inventaire des équipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation
1.	Gouvernorat – Cercle	1935-1945	Dur	14 400	Bon	Quartier Adm.
2.	Palais de Justice	Période coloniale	Dur	12 600	Bon	Quartier Adm.
3.	Direction Régionale de la Conservation de la Nature	Période coloniale	Dur	10 800	Bon	Quartier Adm.
4.	Direction Régionale des Impôts	2002	Dur	3 200	Bon	Quartier Adm.
5.	Direction Régionale des Domaines	2002	Dur	4 074	Bon	Quartier Adm.
6.	Direction Régionale du Contrôle et de la Réglementation	Période coloniale	Dur	2 000	Bon	Quartier Adm.
7.	Hôtel de Ville SEGOU	1935-1945	Dur	3 695	Bon	Quartier Adm.
8.	Voirie Municipale	1935-1945	Dur	2 361	Bon	Quartier Adm.
9.	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural	Période coloniale	Dur	8 213	Bon	Quartier Adm.
10	Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement rural	Période coloniale	Dur	12 320	Bon	Quartier Adm.
11	I.N.P.S	1992	Dur	7 200	Bon	Angoulême
12	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire	2004	Dur	3 250	Bon	Angoulême
13	Direction Régionale du Plan et la statistique	1991	Dur	4 900	Bon	Angoulême
14	Assemblée Régionale Et : Conseil de Cercle	1985	Dur	10 120	Bon	Bougoufiè
15	Douane SEGOU	1998	Dur	5 ha	Bon	Zone des garagistes
16	Direction Régionale de la Santé	Période coloniale	Dur	14 400	Bon	Quartier Adm.

Tableau n°19 (suite) : Inventaire des équipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation	Observations
1.	I.G.M	Période coloniale	Dur	1 400	Bon	Quartier comm.	-
2.	D.R.U.H	1982-2002	Dur	9 100	Bon	Médine	-
3.	Service Semencier	-	Dur	11 700	Bon	Médine	-
4.	Direction Régionale de la Jeunesse	2005	Dur	2 400	Bon	Angoulême	-
5.	D.R ACPN	2004	Dur	2 400	Bon	Angoulême	-
6.	Office du Niger	1935-1945	Dur	112 500	Bon	Quartier Adm	-
7.	E.DM	1935-1945	Dur	20 800		Médine	-
8.	O.R.T.M	1997	Dur	50 000	Bon	Médine	-
9.	ACADEMIE	1982-2003	Dur	18 650	Bon	Médine	-
10.	CAP		Dur	-	Bon	Médine	-
11.	SOTELMA	2002	Dur	15 000	Bon	Médine	-
12.	O.N.P	1935-1945	Dur	3 200	Bon	Quartier Adm	-
13.	Direction Régionale des Routes	2002	Dur	18 750	Bon	Centre Commercial	-
14.	O.N.T	1980-1985	Dur	10 000	Bon	Zone des Garagistes	-
15.	Direction Régionale de la Commerce	2000	Dur	3 200	Bon	Quartier Adm	-
16.	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie	2000	Dur	10 000	Bon	COMATEX	-
17.	Pied à terre	1961	Dur	-	Bon	Quartier adm.	-
18.	AG.T.I.E.R	1990	Dur	-	-	Quartier résidentiel.	En location
19.	Centre Régional de la Promotion de l'Artisanat	-	-	-	-	Médine rue 169 porte 322.	En location
20.	Chambre de commerce	2001	Dur	2 633	Bon	Quartier comm	
21.	Chambre des Metiers	-	-	-	Bon	Bougoufiè	En location
22.	Conférence Régionale des Chambres des Métiers	-	-	-	Bon	Bougoufiè	En location
23.	A.P.E.J	-	-	-	-	Angoulême	En location
24.	Direction Régionale du Génie Rural	-	Dur	4 106	Bon	Quartier Adm	-
25.	Météo	-	-	-	-	Angoulême	Non cloture
26.	Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire	-	-	-	-	Bougoufiè centre Famory	Logé au centre Famory



6.2.4. Equipements scolaires

Dans la commune de Ségou et environs, existent les types d'enseignement suivants :

- enseignement préscolaire ;
- enseignement fondamental y compris les medersas ;
- enseignement secondaire, technique et professionnel ;
- enseignement supérieur.

Enseignement préscolaire: dans la ville de Ségou et environs, il existe neuf (09) jardins d'enfants dont le plus important est celui des «Poupons de la municipalité» situé à côté du siège de l'AMAP. Il accueille 420 enfants.

Enseignement fondamental : il regroupe une quarantaine d'écoles dont les plus importants sont:

- le groupe Scolaire Bandiougou BOUARE situé dans le quartier commercial au bord de la RN6, les bâtiments datent de la période coloniale ;
- le groupe scolaire Tiékoura COULIBALY, située à Hamdallaye, il date de 1950 et accueille 3 158 élèves. Les bâtiments sont vétustes et enclavés;
- l'école de Pélangana A et B, comptent 40 classes et date de 1986. Elle accueille 3 589 élèves, les bâtiments sont en bon état.

Il faut noter que les secteurs public et privé interviennent dans les différents niveaux de l'enseignement. L'école SAINT JOSEPH située au quartier Mission et construite en 1932 est considérée comme l'une des plus célèbres écoles privées de la ville avec ses 584 élèves repartis entre six (06) classes.

- Ecole du centre commercial : elle est située au centre commercial.

Il existe une trentaine de Medersas dont les plus importantes sont :

- Sahel vert, situé à Missira, elle compte neuf (09) classes pour 110 élèves.
- AM-SARDINE qui date de 1994, elle a une capacité de 366 élèves et compte 13 classes et est située à Darsalam.

Enseignement Secondaire Général et Enseignement Technique et Professionnel : il existe une dizaine d'établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel à travers la ville dont les plus importants sont :

- **le lycée Cabral de Ségou :** Il est situé au Bougoufiè et compte 2 288 élèves en 2005 ;
- **le lycée Michel Allaire:** Situé à Darsalam, il occupe un bâtiment en bon état mais exigü pour une école secondaire ;
- **le centre Agropastoral de Ségou :** Il est situé à Médine et compte un effectif de 293 élèves repartis entre 6 classes.

Enseignement Supérieur : il s'agit du CERFITEX (ex ECITEX) situé à Sébougou à l'entrée de la ville. Cet établissement forme les cadres moyens et supérieurs pour l'industrie textile.

Tableau n°20 : Inventaire des équipements scolaires 1^{er} cycle et medersa

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie ha	Etat	Localisation	Observations
1.	Groupe scolaire Bandiougou BOUARE 1 ^{er} cycle A	1 / 10 / 62	Dur	04	Assez Bon	Quartier commercial	Groupe scolaire saturé
2.	Groupe scolaire Bandiougou BOUARE 1 ^{er} cycle B	1 / 10 / 90	Dur	04	Bon	Quartier commercial	Groupe scolaire saturé
3.	Groupe scolaire Bandiougou BOUARE 1 ^{er} cycle C	1993	Dur	04	Bon	Quartier commercial	Groupe scolaire saturé
4.	Groupe scolaire Bandiougou BOUARE 1 ^{er} cycle D	1 / 10 / 62	Dur	04	Assez bon	Quartier commercial	Groupe scolaire saturé
5.	Hamdallaye II / A	1 / 10 / 67	Dur	02	Assez bon	Hamdallaye B	Groupe scolaire saturé.
6.	Hamdallaye II / B	1 / 10 / 90	Dur	01	Bon	Hamdallaye B	Groupe scolaire saturé
7.	Hamdallaye II / C	1 / 10 / 97	Dur	02	Bon	Hamdallaye B	Groupe scolaire saturé
8.	Soninkoura A	1 / 10 / 87	Dur	02	Bon	Bougoufiè	Groupe scolaire saturé
9.	Soninkoura B	1 / 10 / 72	Dur	02	Assez bon	Bougoufiè	Groupe scolaire saturé
10.	Soninkoura C	3 / 11 / 00	Dur	02	Très bon	Bougoufiè	Groupe scolaire saturé
11.	Groupe I / A	1 / 1 / 69	Dur	01	Assez bon	Quartier commercial	Groupe scolaire saturé
12.	Groupe I / B	10 / 01 / 91	Dur	01	Assez bon	Quartier commercial	Groupe scolaire saturé
13.	Pelengana A	1 / 10 / 95	Dur	-	Pas bon	Pelengana Nord	Groupe scolaire saturé non clôturé
14.	Pelengana B	17 / 10 / 94	Dur	-	Pas bon	Pelengana Nord	Non clôturé
15.	Sébougou 1 ^{er} cycle	1 / 10 / 95	Dur	-	bon	Sébougou	Groupe scolaire
16.	Banankoroni 1 ^{er} cycle	1 / 10 / 79	Dur	-	Assez bon	Banankoroni	A l'étroit et non clôturé

Tableau n°20 (suite): Inventaire des équipements scolaires 1^{er} cycle et medersa

N°	Désignations	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie ha	Etat	Localisation	Observations
1.	T.H.KONTAO A	1 / 10 / 57	Dur	01,575	Bon	Ségou - Coura	Groupe scolaire saturé et enclavé
2.	T.KOULIBALY 1 ^{er} cycle A	1 / 10 / 59	Dur	01	Assez bon	Hamdallaye	Groupe scolaire saturé
3.	T.KOULIBALY 1 ^{er} cycle B	1 / 10 / 78	Dur	01	Assez bon	Hamdallaye	-
4.	T.H.KONTAO B	1985	Dur	01	Bon	Ségou - Coura	-
5.	T.KOULIBALY 1 ^{er} cycle C	05 / 01 / 91	Dur	01	Assez bon	Hamdallaye	-
6.	Ecole Fondamentale 1er cycle C	10 / 01 / 91	Dur	02	Assez bon	Bougoufiè	Groupe scolaire saturé
7.	T.H.KONTAO C	1 / 10 / 91	Dur	-	Bon	Ségou - Coura	
8.	Pelengana C 1 ^{er} cycle	17 / 11 / 94	Dur	01	Assez bon	Pelengana Nord-ouest	A clôturer et étendre.
9.	Pelengana Sud (E.F.B. OULALE)	01 / 2000	Dur	02	Bon	Pelengana Sud	-
10.	Darsalam B	01 / 10 / 2000	Dur	02	Pas-sable	Darsalam	À l'étroit
11.	Angoulême 1 ^{er} cycle	1 / 10 / 04	Dur	01	Bon	Angoulême	-



Tableau n°20 (suite): Inventaire des équipements scolaires 1^{er} cycle et medersa

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie ha	Etat	Localisation
1.	Banankoroni	-	Dur	04-	Bon	Banankoroni
2.	Missira 1 ^{er} cycle	1993	Dur	02	Bon	Quartier Missira
E C O L E S P R I V E E S						
3.	Soeur Anita A	19 92	Dur	01	Bon	Mission
4.	Soeur Anita B	1 963	Dur	01	Bon	Mission
5.	Saint Joseph	19 32	Dur et semi-dur	01	Assez bon	Mission
6.	Amadou Hampâté BA	19 91	Dur	01	Très bon	Médine
7.	Abbé David TRAORE	19 62	Dur	01	Assez bon	Mission
8.	SEBESO	19 91	Dur	01	Assez bon	Missira
9.	Les Pionniers	1990	Dur	-	Passable	Pélengana - Sud
10.	Bambougou N'Tji	2003	Dur	01	Assez bon	Pélengana
11.	Cheick Modibo DIARRA	2004	Dur	01	Bon	Angoulême



Tableau n°21: Inventaire des équipements scolaires 2^{ème} cycle

	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie ha	Etat	Localisation	Observations
1	Bandiougou BOUARE 2 ^{ème} cycle A	1938	Dur-	04	Vieux	Quartier commercial	Groupe scolaire à réhabiliter en partie : à délocaliser car mal situé.
2	Bandiougou BOUARE 2 ^{ème} cycle B	1992	Dur	04	Assez bon	Quartier commercial	-
3	Bandiougou BOUARE 2 ^{ème} cycle C	2004	Dur	04	Neuf	Quartier commercial	-
4	T.KOULIBALY 2 ^{ème} cycle A	1958	Dur	01	Un peu vieux	Hamdallaye	Groupe scolaire à réhabiliter.
5	T.KOULIBALY 2 ^{ème} cycle B	1958	Dur	01	Un peu vieux	Hamdallaye	-
6	T.H.KONTAO 2 ^{ème} cycle	1994	Dur	01	Assez bon	Ségou - Coura	Enclavé, mal situé
7	Quartier Administratif 2 ^{ème} cycle A	19 58	Dur	01	Vieux	Quartier Administratif	Groupe scolaire mal situé à réhabiliter.
8	Quartier Administratif 2 ^{ème} cycle B	19 92	Dur	01	Assez bon	Quartier Administratif	-
9	Bagadadji 2 ^{ème} cycle	19 94	Dur	01	Assez bon	Bagadadji	Enclavé ; à clôturer
10	Missira 2 ^{ème} cycle	20 00	Dur	01	Bon	Missira	A étendre
11	Darsalam 2 ^{ème} cycle	20 03	Dur	02	Neuf	Darsalam	A étendre
12	Soninkoura 2 ^{ème} cycle	19 82	Dur	02	Vieux	Bougoufié	A réhabiliter
13	Pelengana 2 ^{ème} cycle A	19 86	Dur	02 ha	Vieux	Pelengana Nord	A réhabiliter
14	Pelengana 2 ^{ème} cycle C	-	-	-	-	-	-
15	E.F.B. OULALE Pelengana Sud	20 00	Dur	02 ha	Neuf	Pelengana Sud	A étendre
16	Sido-Soninkoura 2 ^{ème} cycle	2000	Dur	04 ha	Neuf	Sido-Soninkoura	A étendre et clôturer
17	Pélangana 2 ^{ème} cycle A		Dur	-	-	-	-
18	Pélangana 2 ^{ème} cycle C		Dur	-	-	-	-
19	Pélangana Sud 2 ^{ème} cycle		Dur	-	-	-	-
20	Sébougou 2 ^{ème} cycle	20 02	Dur	01 ha	Neuf	Sebougou	-
21	Banankoroni 2 ^{ème} cycle	19 96	Dur	-	Un peu vieux	Banankoroni	Mal situé et enclavé ; à délocaliser.
22	Ecole du centre commercial	-	Dur	-	Bon	Quartier commercial	-

Tableau n°22: Inventaire des medersas

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1	Sebil Al Falah A	-	-	-	-
2	Sebil Al Falah C	1946	Dur	Bon	Hamdallaye
3	Medersa El Islamia	19 66	Dur	Bon	Hamdallaye
4	Sebil El Falah (S.V)	1946	-	-	Missira
5	Najah Wal Falah	1948	Semi dur	Assez bon	Darsalam
6	Sabiloul Honda	1957	Semi dur	mauvais	Darsalam
7	C.E. Islamiques	1978	Dur	Assez bon	Médine
8	Narahoun Najahi	1980	Banco	Mauvais	Pelengana
9	Hayatoul Islam	1982	Banco	Mauvais	Pelengana
10	Sebil El Islamia Nassoriaty	1988	Dur	Bon	Pelengana Nord
11	El Anonar El Islamia	1990	Banco	Mauvais	-
12.	M.C. Am Sardine	1994	-	-	Darsalam
13.	Tarbiatoul Honda	1996	-	-	Pelengana
14.	Dar El Hadiss	1997	Dur	Bon	Sebouyou
15	Faouzou Daryn	1998	Dur	Bon	-
16.	Soumeiya El Islamiya	2004	Dur-	Bon	Hyppodrome

Tableau n°23: Inventaire des écoles secondaires.

N°	Désignation	Localisation	Nombre de classes	Effectifs			Effectif moyen
				Garçons	Filles	Total	
1.	LAKCC	Ville de Ségou	52	1 672	616	2 288	44
2.	LMAS	Ville de Ségou	19	677	419	1 096	58
3.	ESP	Quartier administratif	10	510	416	926	93
4.	CAPS	Ségou Médine	6	229	64	293	49
5.	EFPASP	Ségou Ex aviation	3	41	19	60	20
6.	CETI	Ségou Médine	15	608	177	785	52
7.	CTM	Ségou Pelengana	13	563	371	934	72
8.	ESFP	Ségou Darsalam	4	52	44	96	24
9.	CETAB	Ségou – Coura Ségou	4	59	24	83	21
10.	LPDM	Ségou Angoulême	2	66	18	84	42

Tableau n°24 : Statistiques scolaires des medersas.

N°	Désignation	Localisation	Nombre de classe	Effectifs Total	Effectif moyen
1.	Soumeïya El Islamiya	Hippodrome	9	375	42
2.	Sabiloul Honda	Darsalam	9	583	65
3.	C.E. Islamiques	Médine	9	327	36
4.	Sebil Al Falah A	-	9	519	58
5.	Sebil Al Falah C	Hamdallaye	10	439	44
6.	Sebil El Falah (S.V)	Missira	9	110	12
7.	Faouzou Daraynis	-	10	502	50
8.	M.C. Am Sardine	Darsalam	13	366	28
9.	Najah Wal Falah	Darsalam	16	1 087	68
10.	El Anonar El Islamia	-	15	904	60
11.	Tarbiatoul Honda	Pelengana	9	114	13
12.	Medersa El Islamia	Hamdallaye	15	-	-
13.	Sebil El Islamia Nassoriaty	Pelengana Nord	9	360	40
14.	Narahoun Najahi	Pelengana	9	434	48
15.	Hayatoul Islam	Pelengana	9	332	37
16.	Dar El Hadiss	Sebouyou	4	145	36

6.2.5. Equipements socio - sanitaires

Le constat au niveau des équipements socio-sanitaires montre qu'ils se répartissent entre le secteur public (y compris le communautaire) et le secteur privé.

- **Secteur Public** : ce secteur est articulé autour du Centre de Santé de Cercle « Famory DOUMBIA » et de l'Hôpital Régional « Nianankoro FOMBA » et comporte trois (03) échelons :

- Le premier échelon est constitué par les Centres de Santé Communautaire (CSCoM). Ces structures sont gérées par les communautés à travers des organes élus. Elles se trouvent dans les quartiers et constituent en principe le premier niveau de contact avec les malades. On peut citer les CSCoM de Ségou-Coura, Médine, Dar-Es-Salam et Pélangana. Comme structures de premier niveau on peut ajouter à ceux-ci, la maternité de Sébouyou, le Dispensaire et la maternité de la garnison militaire, le centre médical interentreprises de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- Le deuxième échelon est constitué par le Centre de Santé de Cercle « Famory DOUMBIA ».

Ce centre est la première référence pour les structures du premier échelon. Il est aussi la structure chargée d'animer les activités de santé publique au niveau de la ville et du cercle de Ségou.

- Le troisième échelon est l'Hôpital Régional « Nianankoro FOMBA », la deuxième et la dernière référence en matière de soins de santé dans la région.



Actuellement pour mieux jouer ce rôle, la structure a élaboré un projet d'établissement dont la réalisation lui permettra d'avoir un plateau technique adéquat et du personnel qualifié suffisant. Déjà la CAN 2002 lui a permis d'avoir un bloc technique de niveau acceptable. Bâti sur une superficie de près de deux hectares, l'hôpital est constitué de bâtiments neufs comme le Bloc technique et le Bloc administratif et de très vieux bâtiments comme la maternité et le cabinet dentaire. Il dispose d'espace suffisant pour la construction de nouveaux bâtiments conformément à son projet d'établissement.

Le secteur public comporte aussi le dépôt de médicaments de la pharmacie populaire du Mali. Il sert de point d'approvisionnement en médicaments pour toutes les structures de santé.

- **Secteur Privé** : le secteur privé est constitué par :

- **les cliniques** : elles sont au nombre de deux (02): la clinique « YIDA KOUYATE » et la clinique « MAYA BOLLY ». Cette dernière est spécialisée en gynécologie obstétrique ;

- **les laboratoires** : il existe un seul laboratoire biomédical, le laboratoire « SANOGO » ;

- **les cabinets médicaux** : il en existe un peu partout dans la ville ;

- **les pharmacies en santé humaine** : elles sont au nombre de seize (16), y compris les dépôts, dans la ville. Elles sont situées pour la plupart le long de la RN6 et autour du quartier commercial;

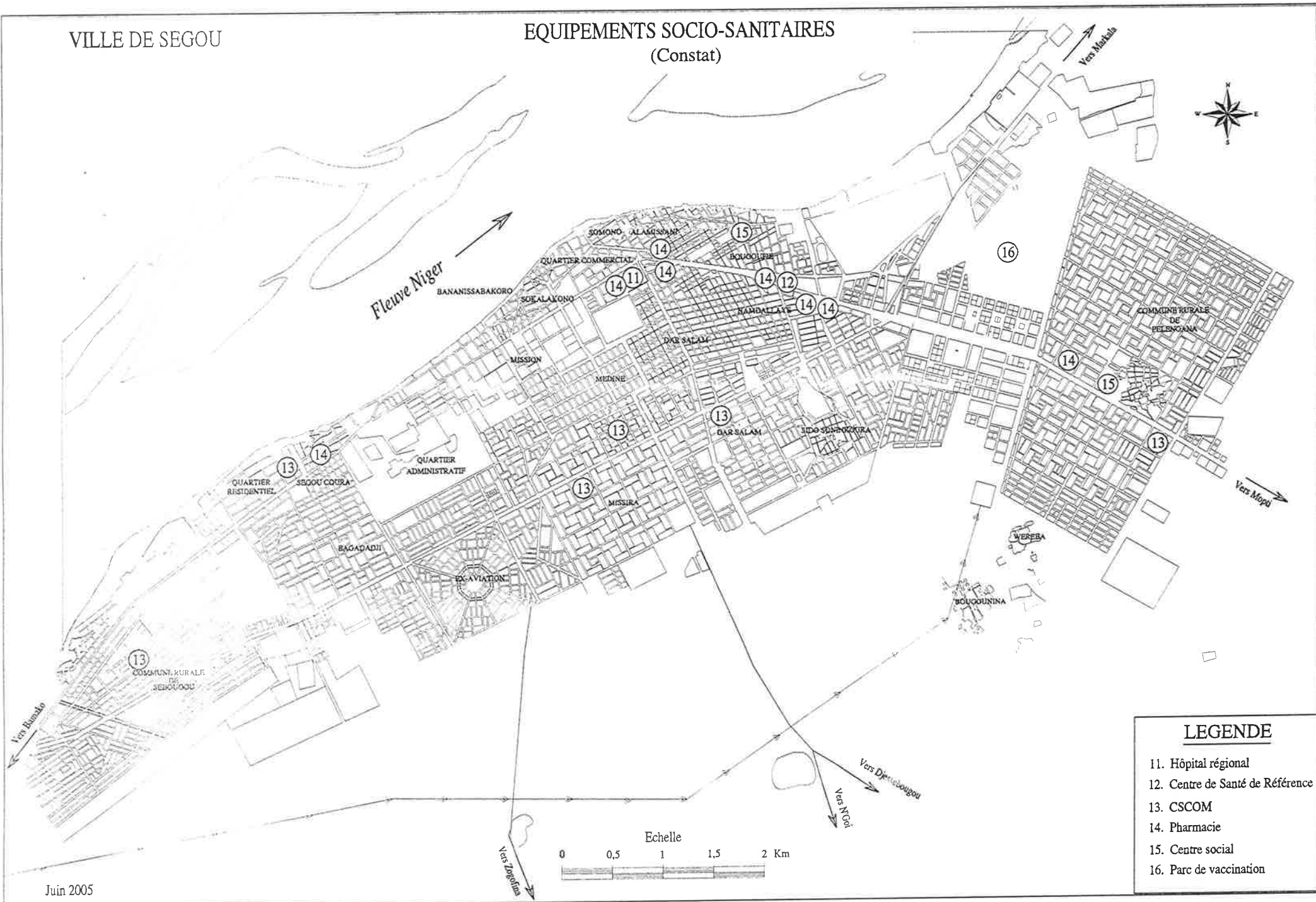
- **les pharmacies vétérinaires** : il existe huit pharmacies vétérinaires à Ségou qui sont : Niangaye, Medivet, Siprovet, Pharmavet KONE, Pharmavet DOUMBIA, Sahel VETO ...

Tous les équipements socio-sanitaires (publics ou privés) sont construits en dur et sont en bon état.



VILLE DE SEGOU

EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES
(Constat)



LEGENDE

- 11. Hôpital régional
- 12. Centre de Santé de Référence
- 13. CSCOM
- 14. Pharmacie
- 15. Centre social
- 16. Parc de vaccination

Tableau n°25: Inventaire des équipements socio- sanitaires publics et privés

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation	Observations
1.	Hôpital Régional "Niankoro FOMBA"	Période coloniale	Dur	18 000	Bon	Dar-Es-Salam	-
2.	Centre de Santé de Cercle "Famory DOUMBIA"	1972	Dur	10 000	Bon	Bougoufiè	-
3.	Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de Ségou Coura	1993	Dur	4 000	Bon	Ségou-coura	-
4.	Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de Médine	Ouvert en 2004	Dur	5 000	Bon	Médine	Centre Social transformé en CSCOM.
5.	Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de Darsalam	1999	Dur	5 270	Bon	Dar-Es-Salam	-
6.	Centre de Santé Communautaire (CSCOM) de Pelengana	2002	Dur	2 400	Bon	Pelengana	Maternité transformée en CSCOM.
7.	Maternité de Sébougou	1994	Dur	-	Passable	Sébougou	Non clôturé
8.	Dispensaire et maternité de la Garnison	Période coloniale	Dur	-	Bon	Quartier Commercial	A l'intérieur du camp militaire
9.	Centre Médicale Inter Entreprises de l'INPS		Dur	-	Bon	Quartier Commercial	Dans la cour de l'INPS.
10.	Clinique Yida KOUYATE	-	Dur	-	Bon	Quartier Commercial	Dans un immeuble
11.	Clinique Maya BOLLY	-	Dur	-	Bon	Missira	-
12.	Laboratoire SANOGO	-	Dur	-	Bon	Quartier Commercial	Dans un immeuble
13.	Centre médical DEN KANOU	2005	Dur	-	Bon	Quartier commercial	Dans un immeuble

Tableau n°25 (suite): Inventaire des équipements socio- sanitaires publics et privés

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation
13.	Pharmacie Officine Rond Point	Dur	Bon	Quartier Commercial
14.	Pharmacie Officine Sarakolé	Dur	Bon	Quartier Commercial
15.	Pharmacie Officine Bamory SANOGO	Dur	Bon	Quartier Commercial
16.	Pharmacie Officine TIABOU	Dur	Bon	Dar-Es-Salam
17.	Pharmacie Officine KOLY	Dur	Bon	Hamdallaye
18.	Pharmacie Officine KENEYA	Dur	Bon	Dar-Es-Salam
19.	Pharmacie Officine ADAM	Dur	Bon	Quartier Commercial
20.	Pharmacie Officine Amary DAOU	Dur	Bon	Missira
21.	Pharmacie Officine AN 2000	Dur	Bon	Dar-Es-Salam
22.	Pharmacie Officine Santé Plus	Dur	Bon	Médine
23.	Pharmacie Officine Amadou COULIBALY	Dur	Bon	Dar-Es-Salam
24.	Pharmacie Officine Balazan	Dur	Bon	Médine
25.	Pharmacie Officine Djema	Dur	Bon	Hamdallaye
26.	Pharmacie Officine Keneya de Pelengana	Dur	Bon	Pelengana
27.	Dépôt Pharmacie Populaire du Mali	Dur	Bon	Bougoufiè
28.	Dépôt Pharmacie de la Place	Dur	Bon	Quartier Commercial
29.	Dépôt CISSE	Dur	Bon	Pelengana
30.	Pharmacie Vétérinaire Niangaye	Dur	Bon	Dar-Es-Salam
31.	Medivet	Dur	Bon	Bougoufiè
32.	Siprovet	Dur	Bon	Dar-Es-Salam
33.	Pharmavet KONE	Dur	Bon	Médine
34.	Sahel VETO	Dur	Bon	Hamdallaye
35.	Pharmavet DOUMBIA	Dur	Bon	Quartier commercial

N.B. Ces équipements sont logés dans des immeubles commerciaux.

6.2.6. Equipements commerciaux :

La ville de Ségou est doté des équipements commerciaux suivants :

- Marchés ;
- Gares routières.

Ainsi que des équipements marchands divers.

- **Marchés** : il s'agit des marchés de Sébougou, Ségou Coura, Bagadadji, Médine, le grand marché de Darsalam, de Pelengana et du château. Ces marchés sont fréquentés de façon quotidienne par les populations à l'exception du grand marché qui est fréquenté le Lundi. Il faut noter que le marché du château situé à Hamdallaye et récemment rénové constitue le plus moderne.

- **Gares routières** : la ville compte une gare municipale et trois (03) gares privées.

- la gare municipale est située à l'ex Hippodrome. Elle a été récemment construite et se trouve dans un très bon état ;

- les gares routières privées : il s'agit de la gare routière de la compagnie SOMATRA, située à Darsalam, de la gare routière de la Compagnie BITTAR - TRANS située au Centre Commercial et de la gare routière de la Compagnie BINKE -Transport située sur le boulevard 2000 à Hamdallaye ;
- **Equipements marchands divers** : il s'agit des banques, des stations services, des marchés à bétails.

- **Banques et institutions de micro - crédits** : il existe quatre (04) banques dont trois situées au Centre Commercial (BDM I et II et BHM), la quatrième, la BNDA est située au carrefour de Markala.

Quant aux institutions d'épargne et de crédit, elles sont dissimulées à travers la ville dans les concessions privées à usage d'habitation.

Seule la Caisse Nyèssiguiso dispose d'un immeuble construit pour ses besoins à Hamdallaye sur la Route Nationale n°6 (RN6).

- **stations services** : elles sont au nombre de quinze (15) et sont presque toutes implantées sur la RN6 et le Boulevard de l'an 2000 ;
- **marchés à bétail**: il existe trois (03) marchés à bétail qui sont : le marché à bétail de Sido Sonikoura, le « Garbal ba » situé dans la zone industrielle et le marché à bétail du champ hippique. Ceux de Sido - Soninkoura et du champ hippique doivent être délocalisés pour des raisons d'hygiène.

Tableau n°26: Inventaire des marchés

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1.	Marché Sébougou	Banco paille	Mauvais	Sébougou	Inachevé
2.	Marché Ségou Coura	Banco et paille	Mauvais	Ségou Coura	Non clôturé
3.	Marché Bagadadji	Banco	Mauvais	Bagadadji	Non clôturé
4.	Marché Médine	Banco	Mauvais	Médine	Non clôturé
5.	Marché du quartier commercial	Dur	Neuf	Quartier Commercial	-
6.	Grand Marché	Banco	Mauvais	Quartier Commercial	-
7.	Marché Malisougouni	Banco paille	Mauvais	Hamdallaye	-
8.	Marché Darsalam II	Banco	Mauvais	Darsalam II	-
9.	Marché Pélangana	Banco	Mauvais	Pelangana	Inachevé
10.	Marché Château	Dur	Neuf	Hamdallaye B	-

Tableau n°27: Inventaire des marchés à bétail

N°	Désignation	Superficie ha	Localisation	Observations
1.	Sido Soninkoura	02	Sido Soninkoura	A délocaliser à cause des nuisances
2.	Garbal Ba	04	Zone industrielle	Partie bovine clôturée.
3.	Marché à bétail champ Hippique	02	Médine	Ancien champ hippique non clôturé, cause des nuisances, à délocaliser.

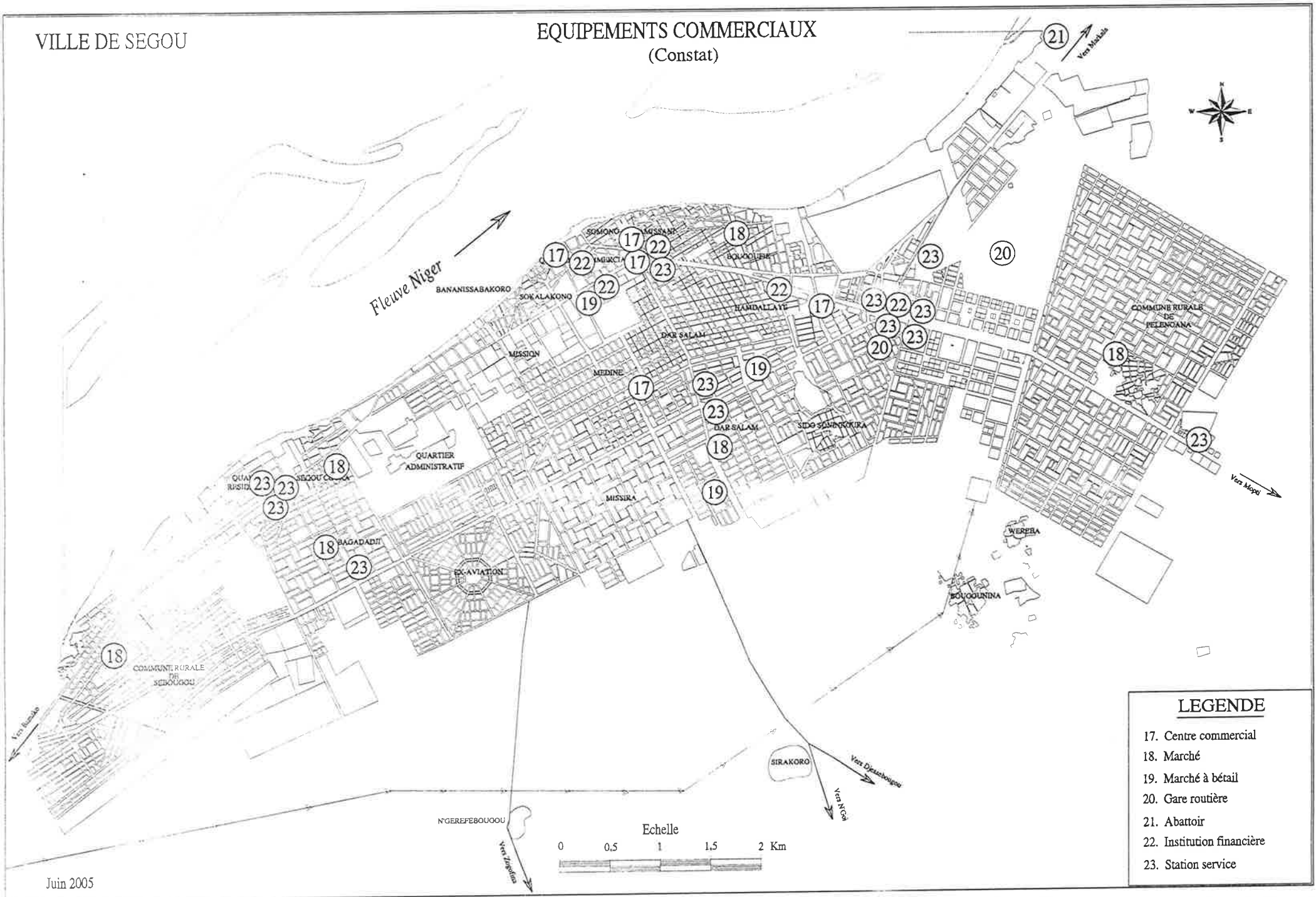
Tableau n°28: Inventaire des gares routières

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1.	SOMATRA	1998	Dur	Bon	Darsalam (près hôpital Nianankoro FOMBA)
2.	BITTAR	2002	Dur	Bon	Médine (derrière cimetièrre)
3.	BINKE	2005	Dur	Passable	Hamdallaye (près Commissariat 2 ^{ème} Arrondissement).
4.	Nouvelle gare municipale	2002	Dur	Neuf	Darsalam - Sud

Tableau n°29: Inventaire des équipements de station service

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1.	Station B.C.F	Dur	Bon	Zone des Garagistes
2.	Station B.C.F	Dur	Bon	Zone des Garagistes
3.	Station S.N.F	Dur	Bon	Bougoufiè (face Douane)
4.	Station ALIMATA KONE	Dur	Bon	Zone des Garagistes
5.	Station SHELL	Dur	Bon	Hamdallaye B (près Douane); non fonctionnelle
6.	Station BONNE ETOILE	Dur	Bon	Hamdallaye B (B.N.D.A)
7.	Station CARREFOUR	Dur	Bon	Hamdallaye B (face Douane)
8.	Station TEXACO	Dur	Bon	Route Markala (avant COMATEX)
9.	Station SO.NEF	Dur	Bon	Bougoufiè (près village CAN)
10.	Station S.N.F	Dur	Bon	Bougoufiè (près Pharmacie DCI).
11.	Station TOTAL	Dur	Neuf	Quartier Commercial (près H.H.M)
12.	Station SHELL	Dur	Bon	Darsalam (face Station TOTAL)
13.	Station SANKE	Dur	Bon	Bagadadji
14.	Station YAYA HANE	Dur	Bon	Ségou Coura
15.	Station SERVICE GAMBIE	Dur	Neuf	Hamdallaye B (route l'an 2000)
16.	Station TOTAL	Dur	Neuf	Darsalam (route l'An 2000)
17.	Station TOTAL	Dur	Neuf	Darsalam (route l'An 2000)
18.	Station SOGES	Dur	Neuf	Bagadadji (route l'An 2000)

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX
(Constat)



LEGENDE	
17.	Centre commercial
18.	Marché
19.	Marché à bétail
20.	Gare routière
21.	Abattoir
22.	Institution financière
23.	Station service

Tableau n°30: Inventaire des institutions financières

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1.	BDM / SA 1	Dur	Bon	Quartier Commercial
2.	BDM / SA2	Dur	Bon	Quartier Commercial
3.	B.H.M	Dur	Neuf	Quartier Commercial
4.	B.N.D.A	Dur	Neuf	Bougoufiè
5.	NISSIGUISSO	Dur	Bon	Hamdallaye B
6.	CAECE	Dur	Bon	Darsalam
7.	KONDO DJIGUIMA	Dur	Neuf	Pelengana
8.	KONDO DJIGUIMA	Dur	Bon	Quartier Commercial

Tableau n°31: Inventaire des industries

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Abattoir Régional	Dur	Passable	Zone Koukoun	A délocaliser
2	COMATEX	Dur	Bon	Zone Koukoun	-
3	SOMAFERT	Dur	Bon	Quartier Commercial	A délocaliser
4	Huilerie « Bâ Mariam » HBM SARL	Dur	Bon	Zone industrielle	-
5	Usine d'engrais «SABUNYUMAN»	Dur	Bon	Pélengana	

6.2.7. Equipements sportifs et culturels

La ville de Ségou et environs est dotée d'équipements sportifs et culturels.

- **Equipements sportifs** : ce sont :

Pour le Foot-Ball :

- Stade Amary DAOU;
- Stade Municipal ;
- Annexe Stade Municipal ;
- Stade du Lycée Abdoul K. CAMARA (CABRAL) et le terrain d'athlétisme ;
- Aire de jeux de l'Office du Niger ;
- Aire de jeux de l'école Bandiougou BOUARE ;
- Aire de jeux de l'école de la Mission Catholique ;
- Aire de jeux «Babla kènè» ;
- Aire de jeux du Camp Militaire ;
- Aire de jeux de Ségou Coura ;
- Aire de jeux de Sébougou ;
- Aire de jeux de Pélengana.

Pour le Basket Ball:

- Aire de jeux du Collège ;

- Aire de jeux de Bougoufiè ;
- Terrain de l'Ecole de Darsalam ;
- Terrain de Basket du Stade Municipal ;
- Terrain de Basket du Centre Malick COULIBALY ;
- Aire de jeux de Hamdallaye ;
- Aire de jeux de l'école de Pélengana.

Pour le Volley Ball et le Hand Ball :

- Aire de jeux du Collège ;
- Aire de jeux de Hamdallaye ;
- Aire de jeux de Soninkoura ;
- Terrain du Centre Malick COULIBALY ;
- Terrain de Hand Ball de l'école de Darsalam.

Pour les Arts Martiaux :

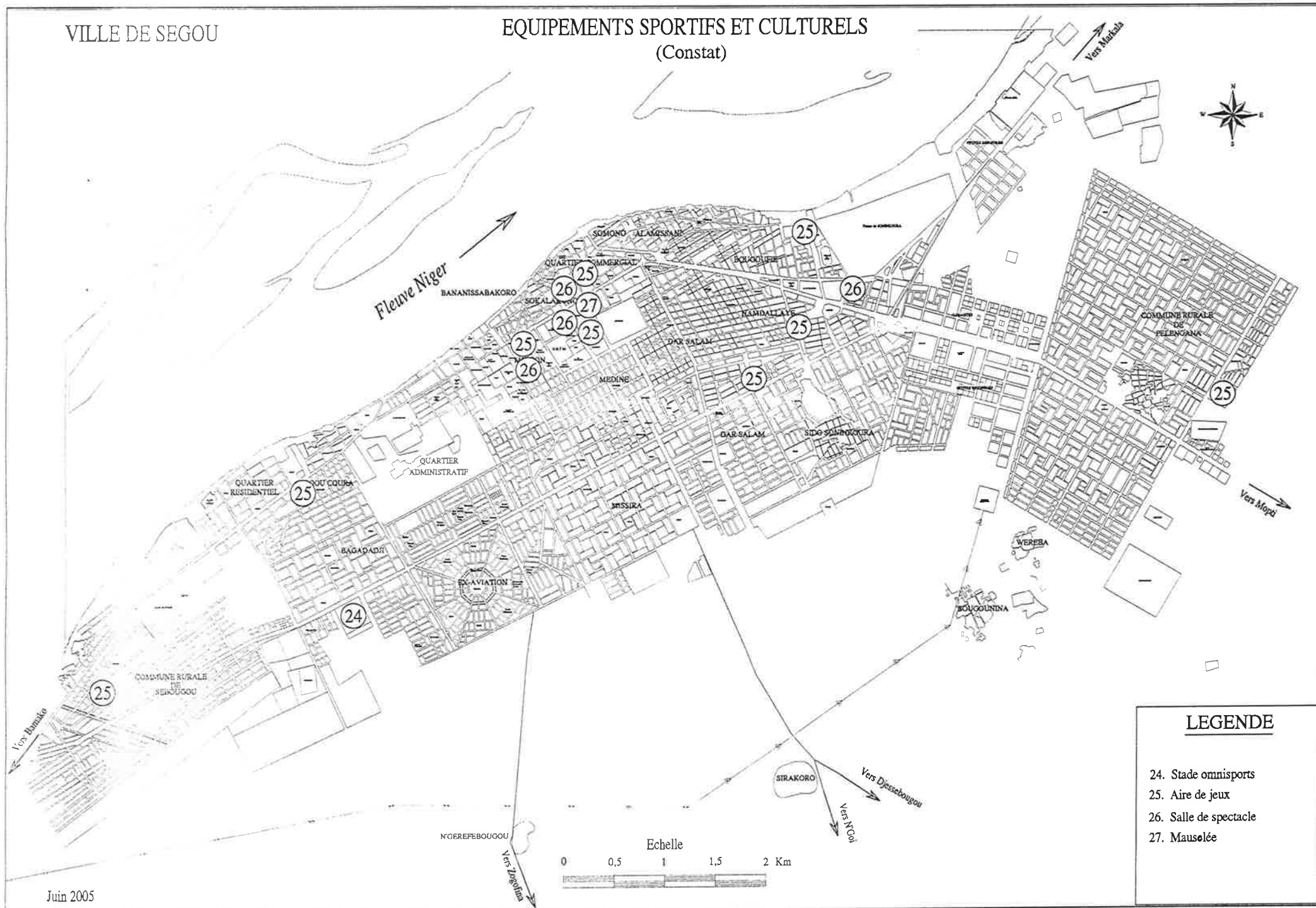
- Dojo du Château ;
- Dojo FUNAKOSHI ;
- Dojo Balanzan Sport.

- Equipements culturels : ce sont:

- la salle Tientiguiba DANTE : elle a été rénovée et accueille les projections cinématographiques, les concerts, les théâtres, les meeting, etc ;
- la salle « Merouba »: elle est en cours de rénovation;
- le Centre Malick COULIBALY: il abrite les concerts, les théâtres avec son club des Amis du livre de la bibliothèque publique;
- la Bibliothèque Publique et celle de la Mission ;
- le Centre Gabriel CISSE : situé à la Mission, il abrite les séminaires, les forums, les colloques et autres;
- le Centre Culturel Fondation INTERVIDA : situé au centre commercial, il accueille les séances de formation des jeunes et les activités culturelles. Il dispose d'une salle de documentation riche;
- le Centre Culturel MACAHBA: fidèle aux idéaux de Amadou H. BAH, ce jeune centre se fixe comme objectif la promotion de la culture malienne.

NB: les aires de jeux sont multi - fonctionnelles et se prêtent tant aux différentes activités culturelles que sportives. Leur sauvegarde est vitale pour la population.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS (Constat)



LEGENDE

- 24. Stade omnisports
- 25. Aire de jeux
- 26. Salle de spectacle
- 27. Mausolée

Tableau n°32: Inventaire des équipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1.	Stade Amary DAOU	Dur	Neuf	Bagadadji	Premier Stade omnisports
2.	Stade Municipal	Dur	Bon	Sokalokono	Rénové en 2001
3.	Aire de jeux du Collège (Basket Ball)	Béton non clôturé	Passable	Bananissabakoro	A conserver et à protéger
4.	Aire de jeux de Bougoufiè (Basket Ball)	Béton non clôturé	Passable	Bougoufiè	A conserver
5.	Terrain de Basket de l'école de Darsalam	Dur	Mauvais	Darsalam	A conserver et à protéger
6.	Terrain de Basket du Centre Malick COULIBALY	Dur	Mauvais	Sokalokono	Panneaux en mauvais état
7.	Aire de jeux de Hamdallaye (Basket Ball)	Béton non clôturé	Mauvais	Hamdallaye	A conserver et protéger
8.	Aire de jeux du Collège (Volley Ball)	Non clôturé	Passable	Bananissabakoro	A protéger
9.	Aire de jeux de Hamdallaye (Volley Ball)	Non clôturé	Passable	Hamdallaye	A protéger
10.	Aire de jeux de l'école Soninkoura (Volley Ball)	Non clôturé	Passable	Soninkoura	A protéger
11.	Terrain de Hand Ball de l'école de Darsalam	Dur	Mauvais	Darsalam	A rénover
12.	Centre de loisirs du Centre Malick COULIBALY	Dur	Passable	Sokalokono	A rénover et à protéger
13.	Aire de jeux de l'Office du Niger	Non clôturé	Mauvais	Quartier Administratif	A protéger et préserver
14.	Aire de jeux de l'école Bandiougou BOUARE	Non clôturé	Mauvais	Médine	Stagnation d'eau de pluie
15.	Aire de jeux de la Mission Catholique	Non clôturé	Passable	Mission	A préserver



Tableau n°33 (suite) : Inventaire des équipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
17.	Aire de jeu Babla Kènè	Non clôturé	Passable	Hamdallaye «A»	-
18.	Annexe Stade Municipal	Dur	Mauvais	Sokalokono	Occupée avec la rénovation du marché, gare.
19.	Aire de jeux de l'école Soninkoura (Hand et Volley Ball)	Non clôturé	Mauvais	Bougoufiè	A délocaliser
20.	Centre Culturel MACAHBA	Dur	Bon	Bougoufiè	-
21.	Centre Culturel FONDATION INTERVIDA	Dur	Bon	Quartier commercial	-
22.	Salle Tientiguiba DANTE	Dur	Neuf	Soninkoura	Rénové en 2004
23.	Salle MEROUBA	Dur	Rénovation	Médine	En cours de réhabilitation
24.	Scène DRJSAC	Dur	Neuf	Angoulême	-
25.	Aire de jeux de Ségou Coura	Non clôturé	Médiocre	Ségou Coura	A préserver
26.	Aire de jeux de Sébougou	Non clôturé	Mauvais	Sébougou	A préserver
27.	Centre Gabriel CISSE	Dur	Bon	Mission	-
28.	Aire de jeux de l'école de Pélangana Basket	Non clôturé	Mauvais	Pélangana	-
29.	Aire de jeux de Pelengana Nord	-	Passable	Pélangana	-
30.	Dojo	-	Bon	Hamdallaye	A préserver
31.	Dojo FUNAKOSHI « SHITOKAN »	Dur	Passable	Sokalokono	A préserver
32.	Dojo Balanzan Sport (Feu Mamadou DIAKITE)	Dur	Passable	Médine	A préserver
33.	Aire de jeux de Camp Militaire (Foot et Basket)	Dur	Mauvais	Quartier Administratif	A préserver
34.	Stade du Lycée AKCC	Dur	Acceptable	Bougoufiè	A préserver
35.	Terrain d'Athlétisme du Lycée AKCC	Dur	Acceptable	Soninkoura	A préserver
36.	Bibliothèque Publique	Dur	Bon	Sokalokono	A préserver



6.2.8. Equipements touristiques et de loisirs

La ville de Ségou comporte un riche patrimoine touristique composé de son style architectural, de ses monuments historiques et de son artisanat. La ville attire de nombreux visiteurs par an. Elle compte beaucoup d'infrastructures hôtelières.

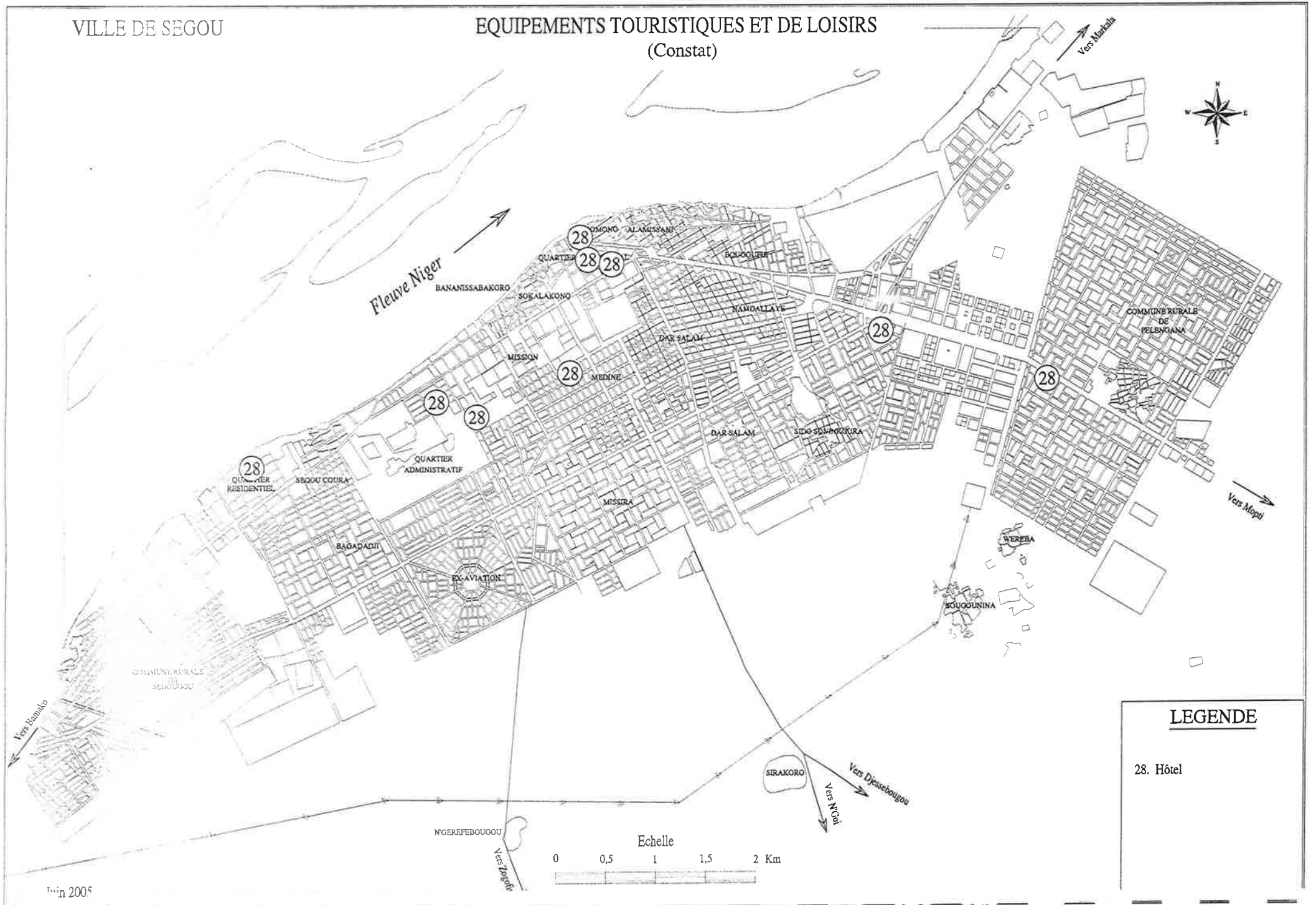
- **Hôtels** : ces hôtels sont soit situés au bord du Fleuve (Esplanade, Auberge, Hôtel de France, Djatiguignouma), soit situés au bord de la RN6 ou à l'intérieur de la ville : Hôtel Indépendance à Pélangana, le Delta à l'intérieur de l'Office du Niger, le Motel Savane dans le quartier Administratif etc. Par ailleurs, on constate une prolifération de petits restaurants à travers la ville dont les plus importants : "Ariane" et "Soleil de Minuit" au Centre Commercial, "**Tantie j'ai Faim**" à Bougoufiè, "**chez Balel Agne**" dans la Cour de l'Assemblée Régionale (Bougoufiè) , "**la Camionnette**" à Hamdallaye et le restaurant de Yaya KOUMARE à Pélangana.

- **Sites touristiques** : les sites touristiques les plus visités sont :

- les douze (12) Pavillons à Ségou : bâtiments abritant les bureaux de l'Office du Niger ;
- le Vestibule de la Famille THIAM à Sokalakono dont l'architecture a été répliquée au Folk life aux Etats-Unis en 2002 ;
- la Statue d'Archinard dans la cour de la Direction Régionale des Routes ;
- le N'DOMO à Pélangana ;
- le Mausolée de Abdoulaye TALL en face de Bittar trans ;
- le Vestibule de Biton COULIBALY à Ségou Koro ;
- le Tombeau de Biton COULIBALY à Ségou Koro ;
- le Tombeau de Da Monzon DIARRA à Banankoro.

VILLE DE SEGOU

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS
(Constat)



LEGENDE

28. Hôtel

Tableau n°34: Inventaire des équipements touristiques et de loisirs

N°	Désignation	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1.	Hôtel Auberge	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
2.	Hôtel de France	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
3.	Hôtel Delta	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
4.	Hôtel Djoliba	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
5.	Hôtel Esplanade	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
6.	Hôtel Indépendance	Dur	Bon	Pelengana	-
7.	Hôtel Wawa	Dur	Bon	Missira	-
8.	Le N'DOMO	Dur	Bon	Pelengana	-
9.	Hôtel Jacana	Dur	Bon	Derrière le Fleuve	Le moyen de transport assuré
10.	Hôtel Diatigui Gnouman	Dur	Bon	Ségou -Coura	-
11.	Hôtel Balanzan	Dur	Bon	Hamdallaye	-
12.	Motel Savane	Dur	Bon	Quartier Administratif	-
13.	Motel Mivera	Dur	Bon	Hamdallaye	-
14.	Centre de loisirs Badjidala	Dur	Bon	Ségou - Coura	-
15.	Ariane	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
16.	Golfe	Dur	Bon	Quartier Commercial	A délocaliser
17.	Centre Culturel et de loisirs	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
18.	Hampaté BA	Dur	-	Bougoufié	-
19.	MOBASSO	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
20.	Chez Balel Agne	Dur	-	Bougoufié	-
21.	La Camionnette	Dur	Bon	Hamdallaye	A délocaliser
22.	Soleil de Minuit	Dur	Bon	Quartier Commercial	-
23.	Tantie j'ai faim	Dur	Bon	Hamdallaye	-
24.	Tombeau de Biton Mamary	Dur	Bon	Sékoro	-
25.	Les douze Pavillons à Ségou (Office du Niger)	Dur	Bon	Quartier Administratif	-
26.	La Diaspora	Dur	Bon	Pélengana	A délocaliser
27.	Le Vestibule de la Famille THIAM à Ségou	-	-	Sokalakono	-
28.	Le Mausolée de Abdoulaye TALL à Ségou	-	-	Centre commercial	-

6.2.9. Equipements culturels

Dans la ville, on rencontre les équipements culturels suivants : Mosquées, Eglises, Bois sacrés et Cimetières.

- **Mosquées** : il existe plus de trente et une (31) Mosquées dans la ville de Ségou, Pelengana et Sébougou. Les plus fréquentées sont les Mosquées de Vendredi qui sont au nombre de six (06), dont la plus grande est la grande Mosquée de Ségou. Elle est située à Sokalakono en face du grand marché de Ségou. Elle a été construite en 1900 en banco sur la demande de THIerno ABDINE BARO qui entretenait de très bons rapports avec l'Administration Coloniale. C'est en 1936 qu'elle sera reconstruite en dur par l'Administrateur Colonial Robert LEON. Les plans et l'exécution des travaux ont été faits par Emmanuel COULIBALY, Père de feu Sébastien COULIBALY.

- **Eglises** : elles sont au nombre de huit (08) dont la plus grande est la Cathédrale de Ségou. Elle est située à la Mission Catholique et a été construite en 1895 par Monseigneur ACCART qui s'est noyé dans le Fleuve Niger à Ségou en 1901. A cette époque déjà une première église avait été érigée sur le site de l'école contiguë au Centre Gabriel CISSE.

Quant à l'actuelle Cathédrale, elle fut construite en 1933 par le Père ZACHARIE.

- **Bois sacrés** : ils sont au nombre de cinq (05) :

- MAKOUNKOBA à Sébougou ;
- KONO à Sébougou ;
- KOMO à Sébougou ;
- N'TOMO à Sébougou ;
- NIASO à Bougoufiè.

- **Cimetières** : ils sont au nombre de neuf (09). Ce sont : le cimetière chrétien, le grand cimetière de Ségou, le cimetière Européen, le cimetière de Sébougou, le cimetière de Bagadadji, le cimetière de Ségou - Coura, le cimetière de Pélangana, le Mausolée de Abdoulaye TALL. Les plus grands sont :

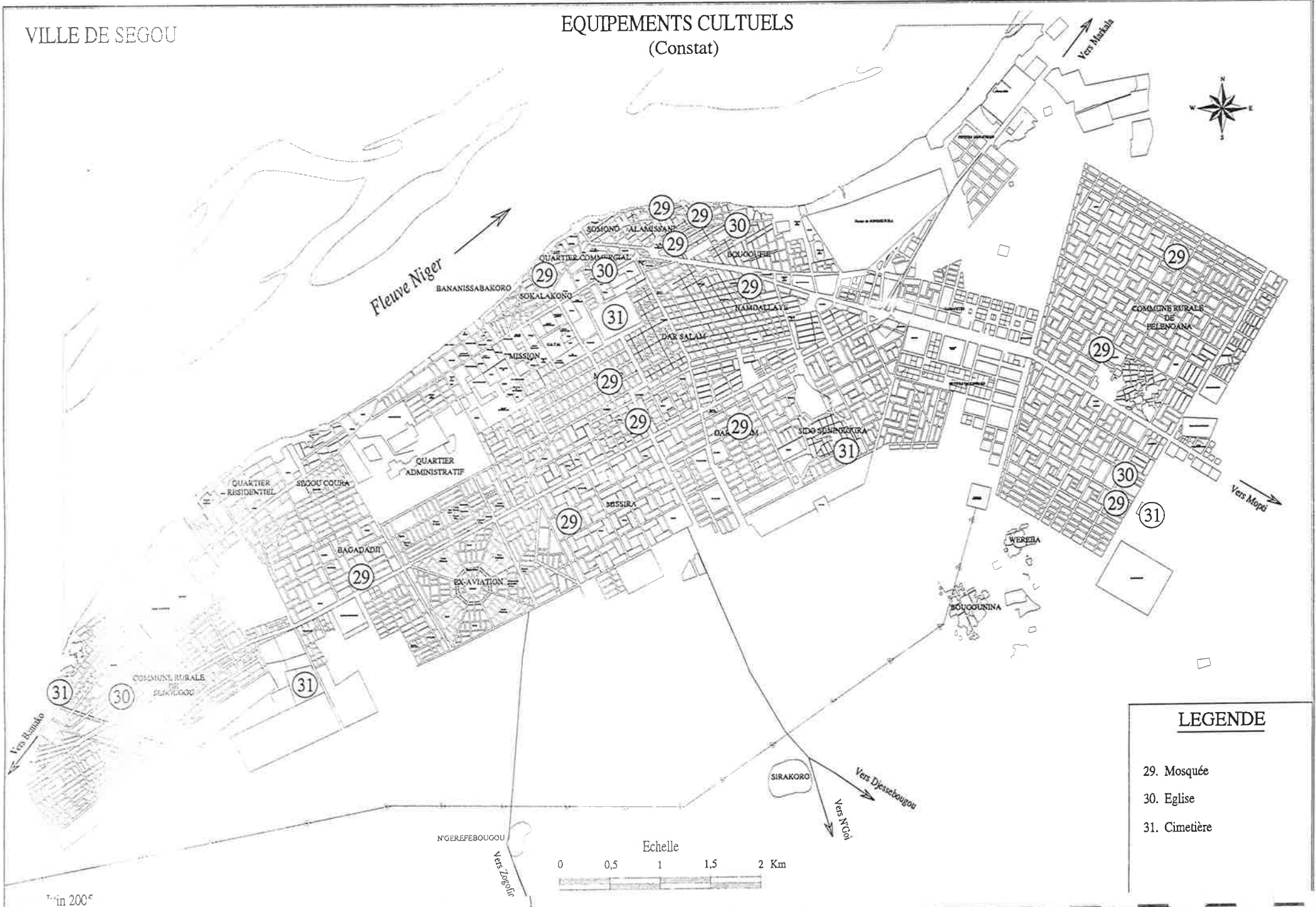
- **le grand cimetière de Ségou** : situé à Darsalam, il couvre une superficie de près de 16 ha environs ;

- **le cimetière Chrétien** : sis au quartier Mission, il couvre 1 600 m² ;

- **le cimetière Européen** : sis à Côté du bosquet des Burkinabé, il recevait les cercueils des agents des maisons commerciales de la Métropole ou des membres de leurs familles et des Libanais morts pendant la colonisation. De nos jours il n'est plus fonctionnel.

VILLE DE SEGOU

EQUIPEMENTS CULTUELS (Constat)



LEGENDE

- 29. Mosquée
- 30. Eglise
- 31. Cimetière



Tableau n°35: Inventaire des équipements culturels (Mosquées)

N°	Désignation	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation
1.	Grande Mosquée de Ségou	Dur	-	Bon	Sokalakono
2.	Mosquée de Missira	Dur	1 500	Bon	Missira
3.	Mosquée de Médine	Dur	1 500	Bon	Médine
4.	Mosquée de Darsalam	Dur	1 500	Bon	Darsalam
5.	Mosquée Sunnite	Dur	2 500	Bon	Darsalam
6.	Mosquée de Bananissabakoro	Dur	1 500	Bon	Bananissabakoro
7.	Mosquée de Hamdallaye	Dur	2 500	Bon	Hamdallaye
8.	Mosquée de Bamananki	Dur	1 500	Bon	Bamananki
9.	Mosquée de Sébougou	Banco	400	Bon	Sébougou (à côté du Fleuve)
10.	Mosquée de Sébougou	Dur	2 500	Bon	Sébougou (centre du quartier)
11.	Mosquée de Sébougou	Dur	2 500	Bon	Sébougou (Route l'An 2000)
12.	Mosquée de Bagadadji	Dur	500	Bon	Bagadadji
13.	Mosquée de Bagadadji	Dur	800	Bon	Bagadadji (Route l'An 2000)
14.	Mosquée de Bagadadji	Banco	2 500	Mauvais	Bagadadji Est
15.	Mosquée de Ségou Coura	Dur	700	Bon	Ségou Coura (Sud du Fleuve)

Tableau n°35 (suite): Inventaire des équipements culturels (Mosquées)

N°	Désignation	Matériaux de construction	Superficie (m ²)	Etat	Localisation
16.	Mosquée (Vendredi) de Ségou coura	Dur	2 500	Bon	Ségou Coura
17	Mosquée (Angoulême)	Dur	2 500	Bon	Angoulême
18	Mosquée (1 ^{er} quartier)	Dur	2 500	Bon	Bananissabakoro
19	Mosquée (Somono)	Dur	2 500	Bon	Thiéroba
20	Mosquée (Somono)	Dur	2 500	Bon	Dembéléla
21	Mosquée (Somono)	Dur	2 500	Bon	Djirela
22	Mosquée (Vendredi) Pelengana marché	Dur	4 800	Bon	Pelengana Nord
23	Mosquée (Vendredi) Pelengana Sud	Dur	Non clôturée	Bon	Pelengana Sud
24	Mosquée (Vendredi) Pelengana Nord	Dur	Non clôturée	Bon	Pelengana Nord
25	Mosquée Sunnite	Banco	1 600	Bon	Pelengana Nord
26	Mosquée (Vendredi) Pélengana village	Banco	1 000	Passable	Pelengana village
27	Mosquée rouge Pelengana Nord	Banco	Non clôturée	Bon	Pelengana Nord
28	Mosquée de Nèmabougou	Banco	Non clôturée	Bon	Pelengana village
29	Mosquée de Pelengana Nord Est Extension	Banco	Non clôturée	Bon	Pelengana extension
30	Mosquée de Pelengana Sud Est	Banco	1 600	Bon	Pelengana Sud
31	Mosquée de Pelengana Nord Ouest	Banco	Non clôturée	Bon	Pelengana Nord Ouest
32	Mosquée de la COMATEX	Dur	Non clôturée	Bon	Pélengana
33	Mosquée de Missira	Banco	Non clôturée	Passable	Missira en reconstruction



Tableau n°36: Inventaires des équipements culturels (Eglises et cimetières)

N°	Désignation	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation
1.	Cathédrale de Ségou	Dur	2 800	Bon	Mission
2.	Eglise Evangélique	Dur	1 500	Bon	Quartier Commercial
3.	Eglise Evangélique	Dur	1 800	Bon	Sido Soninkoura
4.	Eglise de Bagadadji	Dur	-	Bon	Bagadadji (centre)
5.	Eglise Saint Gabriel	Dur	-	Bon	Bougoufiè
6.	Eglise Sainte Jeanne	Dur	-	Bon	Hamdallaye A
7.	Eglise Catholique Pelengana	Dur	Non clôturée	Bon	Pelengana Nord
8.	Eglise protestante	Dur	1 600	Bon	Pelengana Sud
9.	Cimetière Chrétien	Dur	300	Bon	Mission
10.	Cimetière Musulman	-	16	Bon	Quartier Darsalam
11.	Cimetière Européen	-	-	-	Quartier Commercial
12.	Mausolée Abdoulaye TALL	-	-	-	Quartier Commercial
13.	Cimetière (Sébougou)	-	10 000	Bon	Sébougou Ouest (non clôturé)
14.	Cimetière (Sébougou)	-	2 500	Bon	Sébougou coté Fleuve (Clôturé à moitié)
15.	Cimetière (Bagadadji)	-	20 000	-	Bagadadji Sud
16.	Cimetière (Ségou Coura)	-	14 000	Désaffecté	Ségou Coura sur RN6-face CSCOM (non clôturé)
17.	Cimetière Pelengana	-	7.000	-	Pélangana Sud (non clôturé)

6.2.10. Equipements de sécurité

Dans la ville de Ségou, il existe le camp militaire, le camp des Gardes, la quatrième Légion de Gendarmerie, la Brigade Territoriale, le Commissariat du 1^{er} Arrondissement de police, le Commissariat du 2^{ème} Arrondissement de Police et la Direction Régionale de la Protection Civile.

- **Camp Militaire** : il est situé entre l'Office du Niger et la 4^{ème} Légion de la Gendarmerie au quartier administratif;
- **Camp des Gardes** : il est situé au Sud du Gouvernorat, à l'Ouest de l'Office Riz ;
- **4^{ème} Légion de gendarmerie** : elle est située entre le camp militaire et le quartier Ségou - Coura;

- **Brigade Territoriale de Ségou** : elle est située, à l'Est de la Direction Régionale de la Réglementation et du Contrôle et à l'Ouest de l'Ecole Catholique de la Mission;
- **Commissariat du 1^{er} Arrondissement de Police** : il est situé au quartier Sokalakono, à l'Ouest du Stade Municipal;
- **Commissariat du 2^{ème} Arrondissement de Police** : il est situé à Nord-Est du quartier Hamdallaye A;
- **Direction Régionale de la Protection Civile**: elle est située au Sud du quartier Dar- salam et au Nord de la nouvelle gare routière;
- **Brigade Territoriale**: elle est située à côté de la Mairie de Pélangana. Elle est en location.

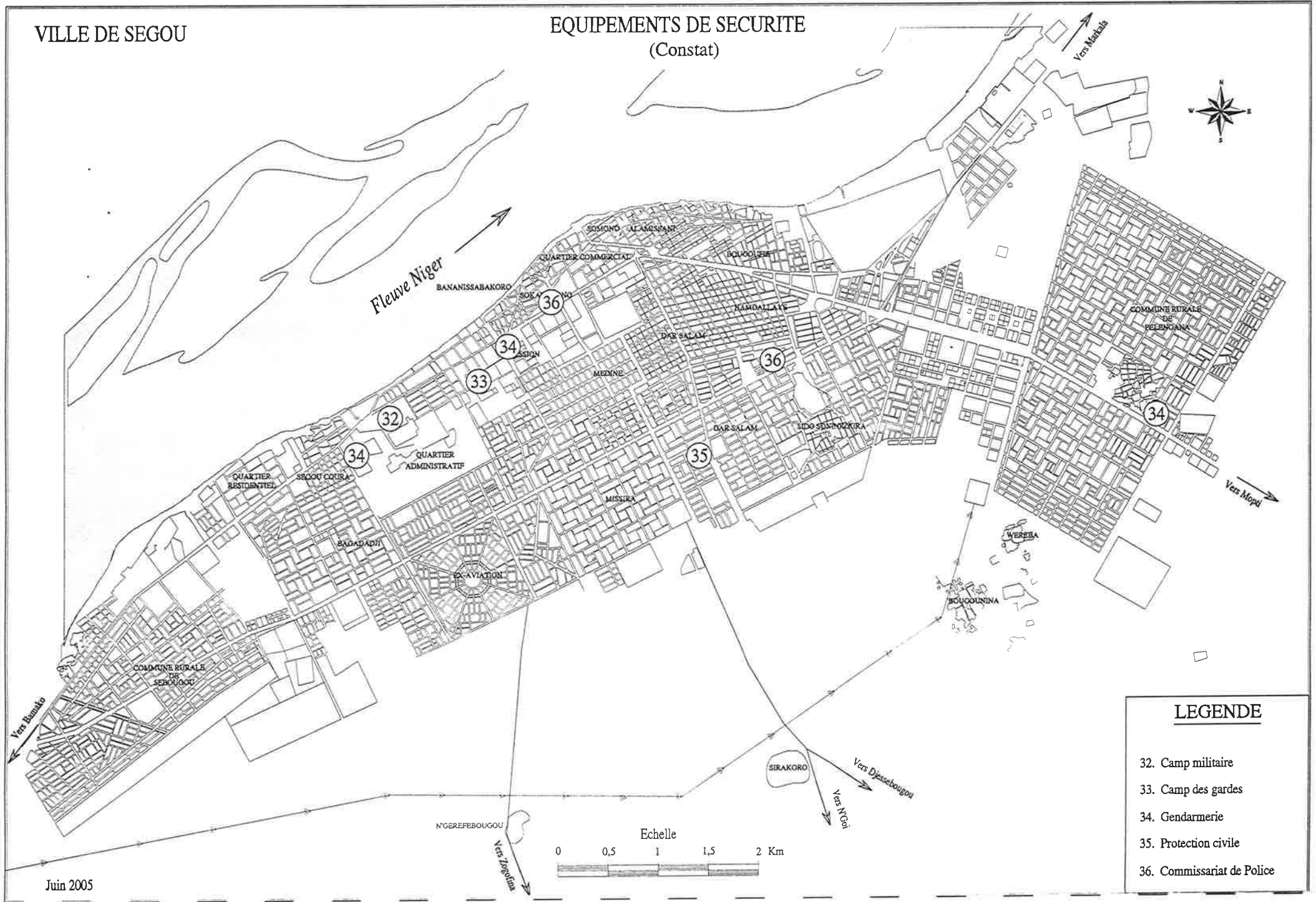
Tableau n°37: Inventaire des équipements de sécurité

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Superficie m ²	Etat	Localisation	Observations
1.	Camp des Gardes	Période coloniale	Banco	-	Mauvais	Quartier Administratif	Non clôturé
2.	Camp Militaire	1897	Dur	-	Mauvais	Quartier Administratif	Non clôturé
3.	4 ^{ème} Légion Gendarmerie	1980	Dur	50 000	Bon	Ségou -Coura	Clôture dégradée
4.	Brigade Territoriale	Période coloniale	Dur	-	Bon	Mission	-
5.	Brigade Territoriale	1998	Dur	600	Bon	Pelengana	En location
6.	Commissariat 1 ^{er} Arrondissement	1942	Dur	2 774	Bon	Sokalakono	-
7.	Commissariat 2 ^{ème} Arrondissement	2001	Dur	2 500	Bon	Hamdallaye A	-
8.	Direction Régionale de la Protection Civile	2001	Dur	12 354,37	Bon	Sud Dar - Salam	-



VILLE DE SEGOU

EQUIPEMENTS DE SECURITE (Constat)



EQUIPEMENTS



Gouvernorat



Mairie



Hôpital Nianakoro FOMBA



Assemblée Régionale

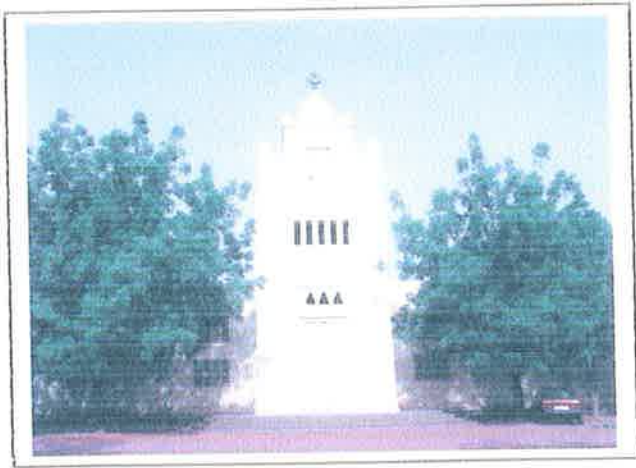


Office du Niger

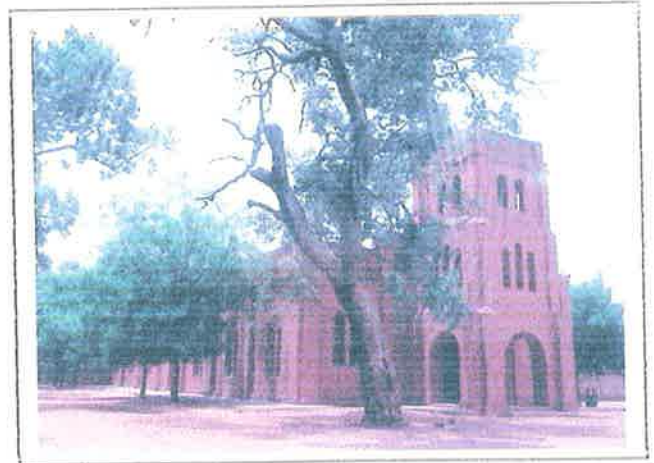


Hôtel Indépendance

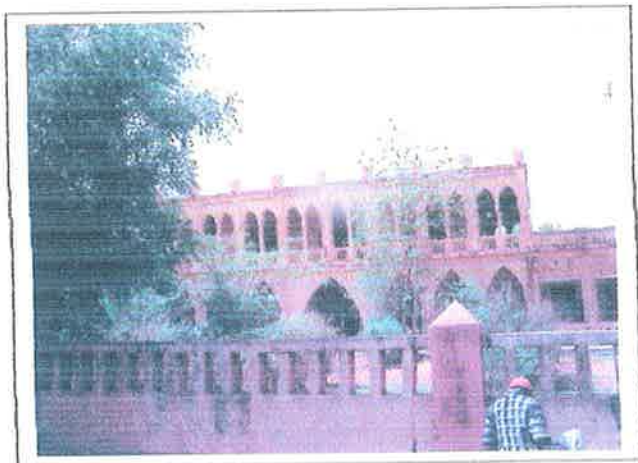
EQUIPEMENTS



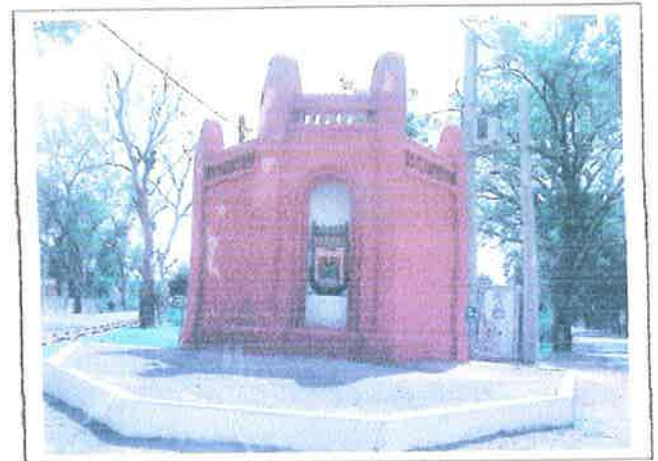
Grande Mosquée



Cathédrale



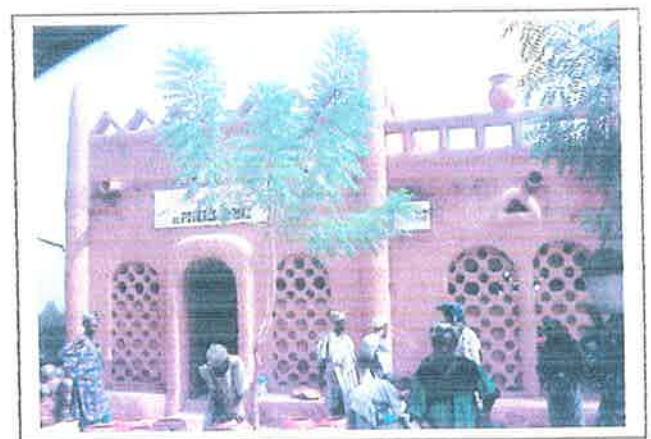
Groupe Scolaire Dandoulou DOUARE



Monument d'accueil



Nouvelle gare routière



Maison des potières

6.3. Voirie, Réseaux divers et Environnement

6.3.1. Voirie

- **Présentation du réseau** : le réseau de voirie prévu par le Schéma de 1986 était un système longitudinal traversant la ville de Ségou d'Est en Ouest.

Les prévisions de création et d'aménagement de voies ont été réalisées partiellement.

La route de l'an 2000 a été réalisée.

Certaines voies ont été réhabilitées par un aménagement en bitume en dehors des prévisions du schéma. Il s'agit de:

- la rue longeant le fleuve et le quartier administratif ;
- la voie longeant l'hôpital jusqu'à la nouvelle gare routière;
- l'avenue des jeunes allant de la tribune à la route l'an 2000;
- la réalisation de certains ponts en dalots.

En définitif on se retrouve avec un système radial de voirie constituées de voies primaires et secondaires.

- Voies primaires

- **RN6** : elle traverse Ségou d'Ouest en Est vers Bla. Son emprise varie de 20m à 100m. Sa longueur est de 20km. Sa chaussée est en bon état. La voie doit être aménagée sur la totalité de son emprise;
- **RR23** : elle prend naissance au rond-point de la BNDA sur la RN6 et traverse la ville de Ségou jusqu'à la COMATEX. Son emprise est de 50m et sa longueur est de 4km dans la commune de Ségou. Elle est en bon état ;
- **Voie an 2000** : la pénétrante urbaine de 40m allant du rond-point de Sébougou au rond-point de Markala (jonction RR23 et RN6), sa longueur est de 9,700km. Elle est bitumée, drainée et son état est bon. Cette voie permet de décongestionner la RN6 dans sa traversée du centre ville.

- Voies secondaires

- l'avenue des jeunes et son prolongement vers l'an 2000 (rue 47 et 147), son emprise varie de 20 à 40m et sa longueur est de 1,700km. Elle est bitumée, drainée et est en bon état ;
- la voie limitant la mission catholique à l'Ouest et se prolongeant vers Médine, a une emprise de 20m et une longueur de 3,900km (rue 89). Elle est aménagée en latérite, drainée et son état est passable ;

- la voie partant du rond point de l'hôpital et allant à l'hippodrome au Sud en traversant le quartier Darsalam, a une emprise de 40m et une longueur de 1,650km (rue 213). Elle est bitumée, drainée et est en bon état ;
- la voie qui sépare le quartier Bougoufiè et le lycée régional et son prolongement dans le quartier Hamdallaye en passant par le nouveau marché en construction a une emprise qui varie de 10 à 50m et une longueur de 560m. Elle est en latérite et en mauvais état ;
- la voie de berge qui passe devant la ferme de Soninkoura, allant vers la COMATEX et son prolongement dans Bougoufiè jusqu' au rond point de l'hôpital a une emprise qui varie de 10 à 15m et une longueur de 1,800km (rue 122). Elle est bitumée, drainée et est en mauvais état (Boulevard Biton COULIBALY);
- la voie de 20m (rue 519) limitant le quartier Bagadadji à l'Est et se prolongeant vers les 127 logements sociaux, a une longueur de 1,300km. Elle est aménagée en latérite et est en mauvais état ;
- la voie Est -Ouest allant de la rue 519 de Bagadadji traversant l'ex-aviation, Angoulême, Médine, Darsalam, Hamdallaye A et B et se joignant à la rue 442, a une emprise qui varie de 20 à 30m et une longueur de 4,620 km. Elle est en mauvais état ;
- la voie reliant Pélangana - wèrè à la COMATEX (Nord-Sud), a une emprise de 40m et une longueur de 3,800km. Elle est aménagée en latérite et est en mauvais état ;
- la voie qui traverse l'ancien village de Pélangana (Nord-Sud), a une emprise de 20m et une longueur de 3,250km. Elle est en mauvais état ;
- la voie allant de Semembougou Diawando jusqu'à la route reliant Pélangana -wèrè à la COMATEX en face du marché à bétail, a une emprise de 20m et une longueur de 2km. Elle est aménagée en latérite et est en mauvais état ;
- la voie de liaison Nord-Sud de 20m d'emprise reliant l'an 2000 à la RN6 à l'Ouest du domaine de l'E.C.I.T.E.X. en passant par la mairie de Sébougou (rue 225), a une longueur de 1,100km. Elle est aménagée en latérite et est en mauvais état ;
- la voie longeant le collecteur à l'Ouest de Bagadadji a une emprise de 20m et une longueur de 1,650km. Elle est en mauvais état ;
- la voie allant du marché de Médine vers le Collège d'Enseignement Technique et Industriel (C.E.T.I) a une emprise de 50m et une longueur de 950m. Elle est aménagée en latérite et est en mauvais état ;
- la voie El Hadj Oumar TALL, allant du rond-point de l'hôpital et se joignant à la RN6 au niveau de la CMDT a une emprise de 15m et une longueur de 3,1km. Elle est bitumée, drainée et se trouve en bon état ;

- la voie reliant l'an 2000 à la RN6 et délimitant Hamdallaye A et B (rue 449) a une emprise de 20m et une longueur de 820m. Aménagée en latérite, elle est en mauvais état.

- **Voies tertiaires** : il s'agit des voies de liaison à l'intérieur des quartiers. Elles sont en majorité non aménagées et ont des emprises variables de 6 à 15m. Quelques unes ont été aménagées en latérite.

- **Ouvrages d'arts** : il existe plusieurs petits ouvrages (dalots) dont les plus importants sont au nombre de six (06) et sont en bon état. Ce sont :

- le pont sur le collecteur de la RN6 au niveau de Bagadadji ;
- le pont sur le collecteur de l'an 2000 au niveau de Bagadadji ;
- le pont sur la voie de la corniche à côté de l'immeuble SIMAGALA ;
- le pont sur le collecteur de la RN6 à côté de la station "Bonne Etoile" ;
- le pont sur le collecteur de l'an 2000 à côté de la station "Bonne Etoile" ;
- le pont sur l'avenue de l'an 2000 au niveau de la frontière Hamdallaye III, Sido-Soninkoura.

La plupart des dalots sont en mauvais état (dallettes cassées).

- **Pistes** : les principales sont :

- la piste Ségou N'Guèrèfébougou : aménagée en dehors de la ville , mais en mauvais état ;
- la piste Ségou -Sirakoro-Saminè : aménagée, état passable ;
- la piste Ségou - Sirakoro -N'Goï : aménagée sommairement sur son tronçon Sirakoro-N'Goï;
- la piste Ségou-Pélangana : allant de la RR23 et passant par le marché à bétail et joignant la voie de Semembougou.

- **Voie fluviale** : il s'agit du fleuve Niger qui sert de liaison urbaine et inter-urbaine.

Cette voie souffre de l'ensablement du lit du fleuve.

Tableau n°38: Voies à aménager

N°	Désignations	Réalisations	Taux
1	L'avenue des jeunes et son prolongement vers l'hippodrome en faisant un angle droit marché Médine (rue 47)	En bitume	70%
2	La route limitant la mission catholique à l'Ouest et se prolongeant dans Médine (rue 89)	En latérite	50%
3	La grande route partant du rond-point de l'hôpital et allant à l'hippodrome au Sud en traversant le quartier Darsalam à bitumer (rue 213)	En bitume	100%
4	La route servant de frontière entre Hamdallaye A et B rue (449)	En latérite	50%
5	La route passant au Sud du marché et reliant les quartiers Médine Darsalam et Hamdallaye (rue 260)	En latérite	50%
6	La grande route servant de frontière entre le quartier Bougoufiè et le lycée régional et son prolongement dans le quartier Hamdallaye en passant par le nouveau marché en construction (rue 459)	En latérite	20%
7	La voie de berges passant devant la ferme de Soninkoura allant vers la COMATEX et son prolongement dans Bougoufiè jusqu'à sa jonction au rond-point de l'hôpital (boulevard de Biton COULIBALY)	Non réalisée	0%

Tableau n°39: Voies à créer

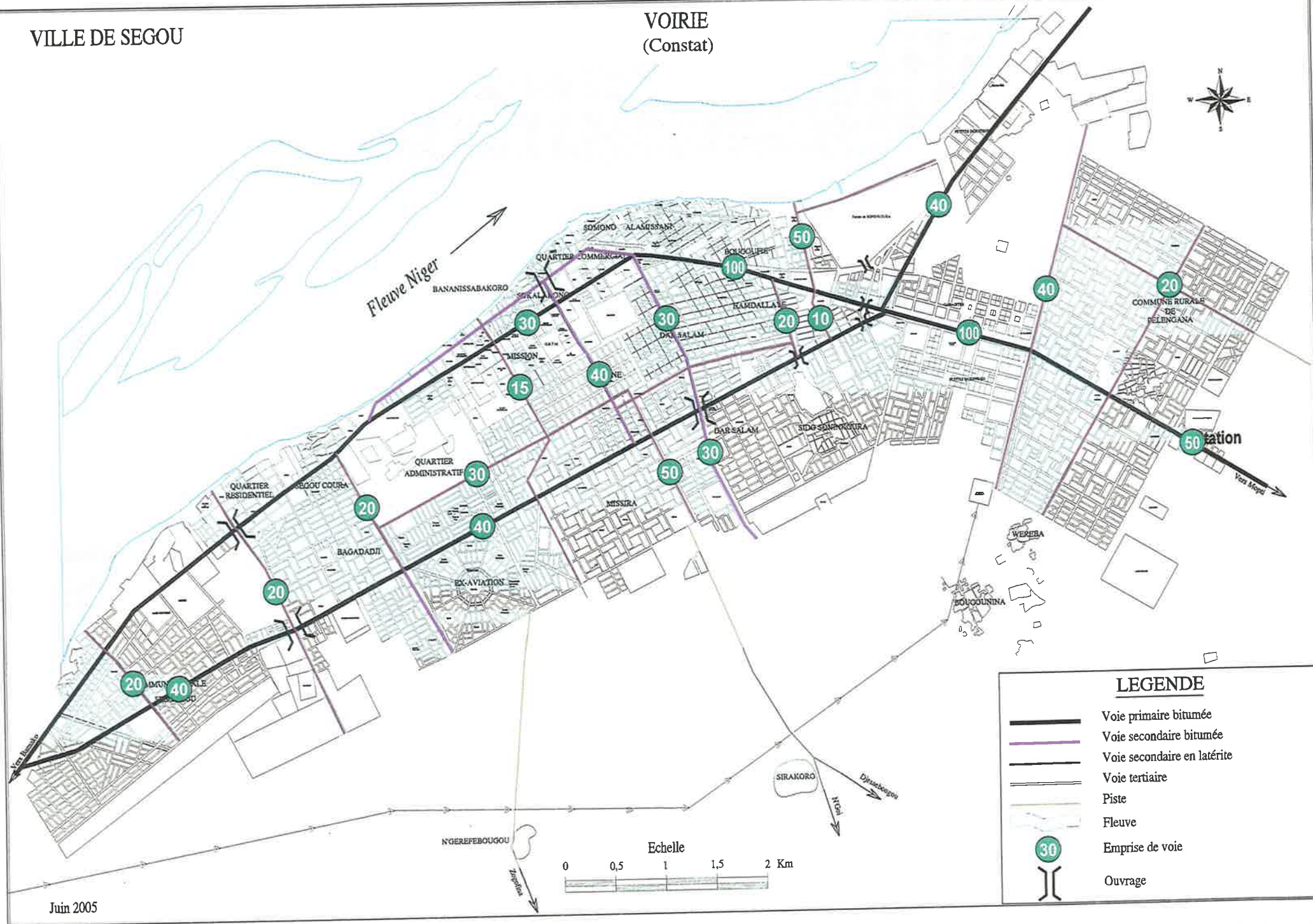
N°	Désignations	Réalisations	Taux
1	La pénétrante urbaine de 40m allant de la grande rocade périphérique au rond-point à la sortie Sud-Est de Ségou (jonction RR23-RN6) voie de l'an 2000	En bitumé	100%
2	La voie de liaison Nord-Sud de 20m d'emprise passant à l'Ouest de Médine et aboutissant au Nord à la RN6 entre le Gouvernorat et la Mairie se limitant à la voie de liaison Est-Ouest de 20m d'emprise passant par le champ de course (rue 21)	En latérite	50%
3	La voie de liaison Est-Ouest de 20m d'emprise passant du champs de course entre la grande rocade périphérique urbaine. Cette voie empreinte une partie de l'hippodrome et se limite à la voie de liaison Nord –Sud de 30m d'emprise passant à l'Ouest de Médine	Non réalisée	0%
4	Le prolongement de la route régionale RR23 à partir du rond-point à la partie Sud-Est à la route de liaison Est-Ouest passant au Sud de l'hippodrome. Il aura une emprise de 20m	Non réalisée	0%
5	Un tronçon de la route de 20m d'emprise limitant le quartier de Bagadadji à l'Est (rue 519)	Réalisée	50%
6	La voie de liaison Nord-Sud de 20m d'emprise passant à l'Ouest de Bagadadji et reliant la RN6 à la périphérique (rue 631)	Réalisée	100%
7	Le tronçon de la route de 20m d'emprise passant au Sud de Bagadadji (rue l'an 2000)	Réalisée	100%
8	La voie de 20m d'emprise passant par Bagadadji et l'ancien aéroport et reliant la RN6 à la voie de liaison Nord-Sud limitant Médine à l'Ouest, le reste du prolongement de la RR23 jusqu'à la périphérique	Réalisée	60%
9	Un tronçon de la voie de liaison Nord-Sud de 20m d'emprise passant à l'Ouest de Médine et aboutissant au Nord à la RN6 entre le Gouvernorat et la Mairie (rue 25)	En latérite	100%
10	Le prolongement de la périphérique dans la zone industrielle de 20m d'emprise	Non réalisée	0%
11	La voie de 20m d'emprise allant du prolongement de la RR23 au prolongement de la voie périphérique dans la zone industrielle	Non réalisée	0%
12	Le tronçon de la voie de liaison Nord-Sud allant du rond-point de l'hôpital au prolongement de la RR23	Non réalisée	0%
13	La voie de 20m d'emprise limitant Bagadadji à l'Ouest (rue 631)	En latérite	50%
14	La voie de liaison Nord – Sud de 20m d'emprise reliant la périphérique à la RN6 à l'Ouest du domaine de l'E.C.I.T.E.X (rue 225)	En latérite	50%
15	Le reste du tronçon de la voie de liaison Nord-Sud de 30m d'emprise limitant le quartier Bagadadji à l'Est (rue 519)	En latérite	50%
16	Le reste du tronçon de la voie de liaison Nord-Sud de 20m d'emprise passant à l'Ouest de Médine et aboutissant au Nord à la RN6 entre le Gouvernorat et la Mairie (rue 23)	En latérite	50%
17	La voie de 50m d'emprise reliant le Sud de l'hippodrome à la voie périphérique (rue 409 et 109)	En latérite	100%
18	Le tronçon de la voie de 20m d'emprise reliant la voie périphérique au prolongement de la RR23	Non réalisée	0%

Tableau n°40: Voies fluviales à aménager









N°	Désignations	Réalisations	Taux
1	Aménagement des berges et des quais (fleuve Niger)	Partielle	1%
2	Dragage du fleuve Niger	Non réalisé	0%

VILLE DE SEGOU

VOIRIE (Constat)



LEGENDE

-  Voie primaire bitumée
-  Voie secondaire bitumée
-  Voie secondaire en latérite
-  Voie tertiaire
-  Piste
-  Fleuve
-  Emprise de voie
-  Ouvrage

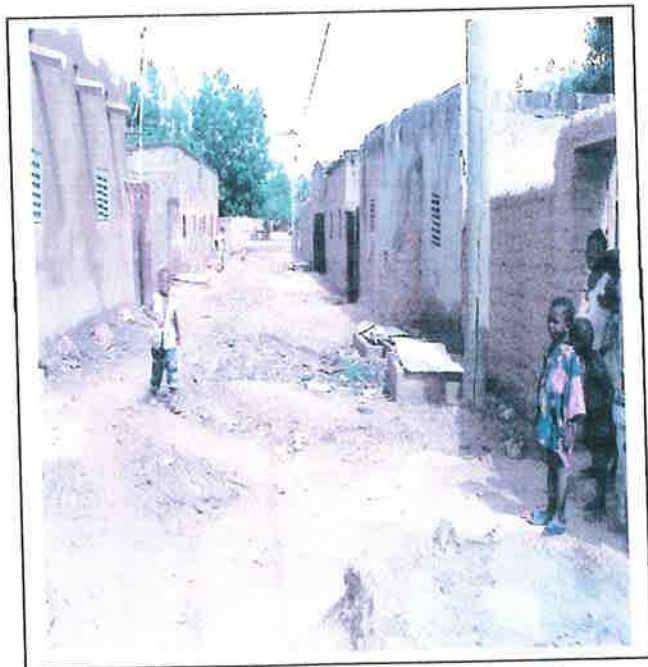
VOIRIE



Voie primaire - Route Nationale n°6 (RN6)



Voie secondaire - Route de l'an 2000



Voies tertiaires

6.3.2. Réseaux divers

- **Alimentation en eau** : le réseau d'alimentation en eau de Ségou a vu le jour depuis la période coloniale et a connu des extensions:

- la longueur du réseau est de 134.135 ml ;
- le nombre total d'abonnés est de 3.331.

Les organes du réseau sont:

- la station de pompage qui a une capacité de 8.500m³ ;
- deux (02) châteaux d'eau :
 - le premier château d'eau a une capacité de 1.000 m³ ;
 - le deuxième château d'eau non fonctionnel a une capacité de 100 m³.

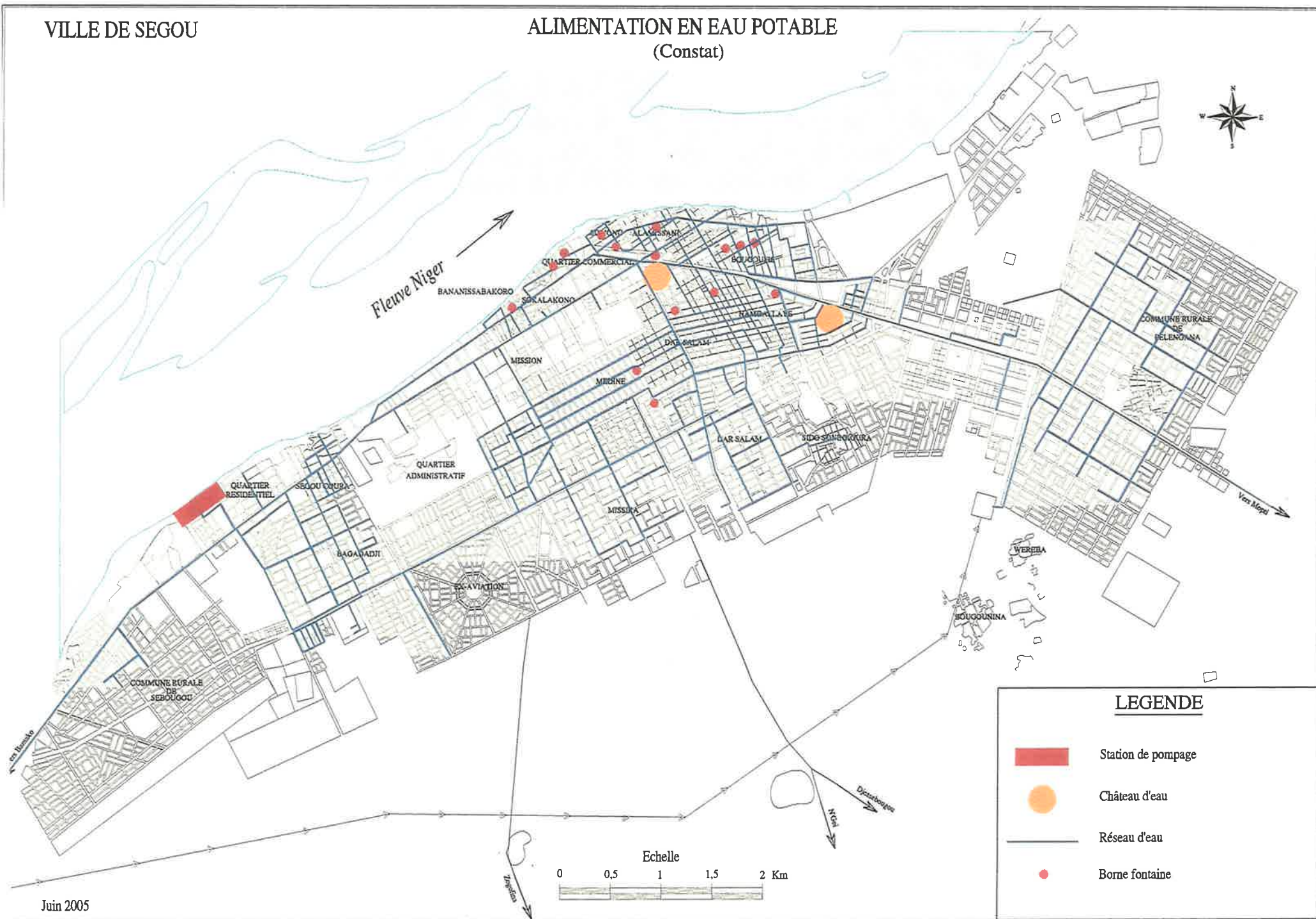
Le réseau est de type maillé et ramifié.

Les différents types de branchement par catégories sont:





- catégorie 01 concerne les particuliers dont le nombre est de 2.615 ;
- catégorie 02 concerne l'administration dont le nombre est de 148 ;
- catégorie 05 concerne la municipalité dont le nombre est de 16 ;
- catégorie 06 concerne les sociétés d'Etat dont le nombre est de 23 ;
- catégorie 07 concerne le personnel de l'EDM dont le nombre est de 33 .

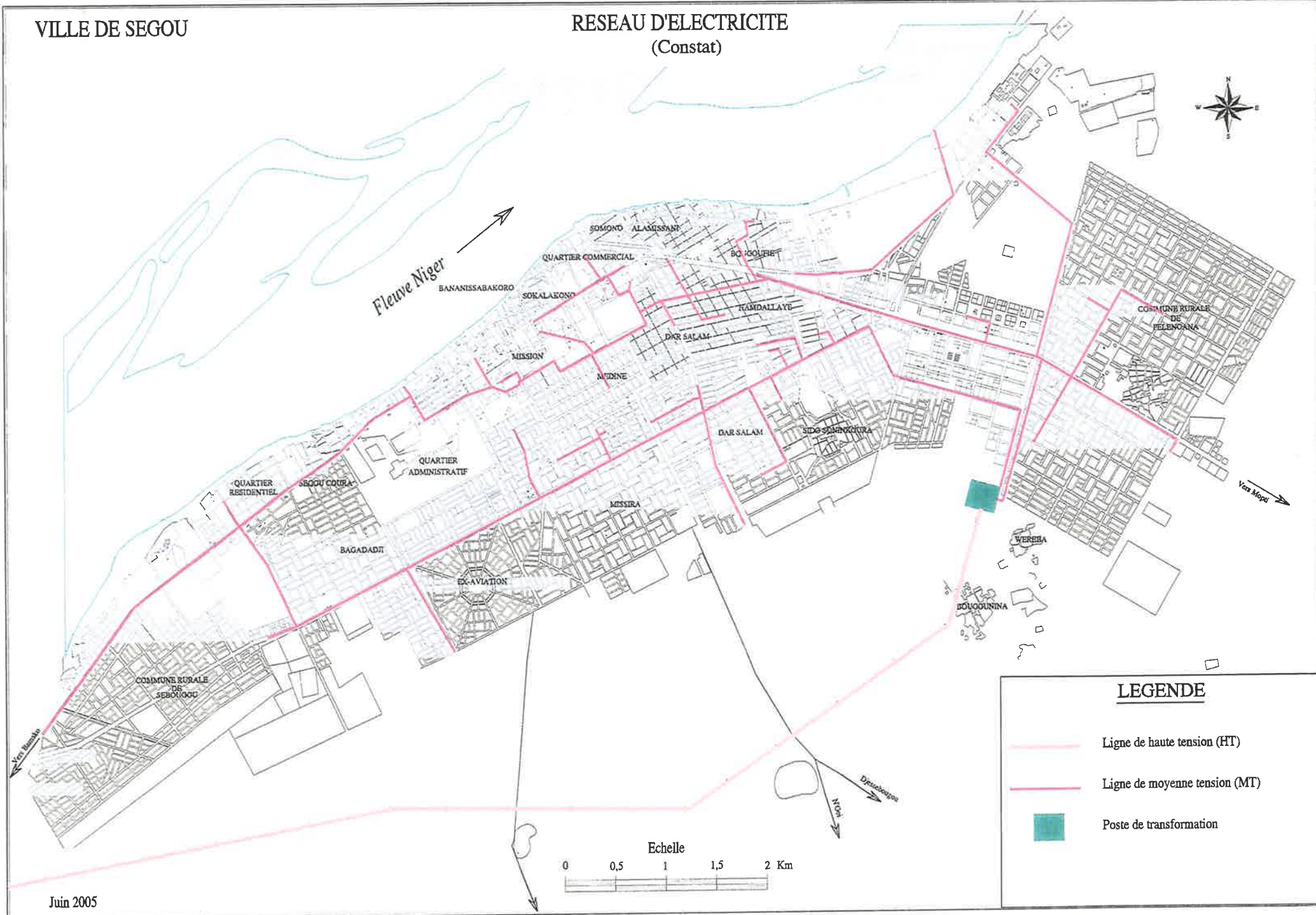
Il existe également les bornes fontaines dont le nombre est de 132.

Des aires de lavage au nombre de 19. Malgré l'évolution du réseau, certains quartiers comme Pélengana –extension, Ex-aviation, commune de Sébougou, commune de Sakoïba, zone de bienfaisance, Sido - Soninkoura, Missira, Bagadadji ne sont pas desservies ou ne le sont que partiellement.






LEGENDE

-  Station de pompage
-  Château d'eau
-  Réseau d'eau
-  Borne fontaine



LEGENDE

-  Ligne de haute tension (HT)
-  Ligne de moyenne tension (MT)
-  Poste de transformation



ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ELECTRICITE



Forage



Borne Fontaine



Château d'eau



Station de Pompage



Centrale électrique

- **Réseau d'électricité** : déjà en 1986 la ville de Ségou était alimentée par la centrale de Markala.

L'électricité en son temps était un produit rare. Aujourd'hui, la ville est alimentée par le barrage de Sélingué. Le réseau fonctionne 24h/24h, constitué de câbles torsadés et de câbles nus. Les câbles torsadés couvrent la presque totalité du réseau. Les câbles nus concernent les quartiers de Bougoufiè, Alamissani, Somono et une partie de Darsalam. Ils constituent un véritable danger sur le réseau. La surcharge des postes installés provoque des désagréments pour les usagers.

• **Caractéristiques :**

- Puissance installée : 20MW ;
- Longueur du réseau basse tension (BT) : 174.762ml ;
- Longueur du réseau moyenne tension (MT) : 85.161ml ;
- Nombre de postes de transfo (MT) : 50 ;
- Nombre d'abonnés (MT) : 62 ;
- Nombre d'abonnés (BT) : 6.012 ;
- Nombre de postes de distribution publique : 50.

Tous les quartiers sont desservis exceptés Pélengana – extension , Sido-Soninkoura – Ex-aviation , Extension zone de bienfaisance, Sébougou–extension et Sakoïba commune.

- **Télécommunications:**

- **Téléphone:** en 1986 la ville de Ségou et environs ne comptait que 321 branchements. Aujourd'hui il y a 2.658 abonnés.

Tous les quartiers de Ségou sont desservis en téléphone. Le central téléphonique a une capacité de 4.704 abonnés.

Entre Bamako et Ségou le faisceau hertzien a une capacité de 34 Mega bits/s. Les sources d'énergie sont : EDM-SA, les groupes électrogènes et les batteries.

Le réseau est composé de câbles souterrains reliant le Central à 9 sous répartiteurs (SR) à partir desquels démarre le réseau de câbles aériens.

- le SR 00 qui sert les quartiers Bananissabakoro, Missira, une partie du quartier commercial et de Médine ;
- le SR 01, qui sert Hamdallaye, Darsalam et une partie de Bougoufiè (village CAN) ;
- le SR 02 , qui sert Alamissani, Somono, Bougoufiè et une partie du centre commercial ;
- le SR 03, qui sert Sokalakono et le Quartier Commercial ;
- la SR 04 , qui sert le Quartier Administratif, Bagadadji, Ségoukoura et Sébougou ;
- la SR 05, qui sert Pélengana ;
- la SR 06, qui sert Darsalam, Sido et une partie de Hamdallaye ;

- la SR 07, qui sert Missira et une partie de l'Ex-aviation ;
- la SR 08, qui sert Angoulême et une partie de Médine.

Tableau n°41: Evolution de la capacité de chaque SR en transport et en distribution

N°	SR	TRANSPORT	DISTRIBUTION PAIRES
1	00	-	1.200
2	01	600	1.600
3	02	400	600
4	03	300	300
5	04	500	1.000
6	05	500	1.000
7	06	400	300
8	07	400	300
9	08	600	700

Source : SOTELMA

Malgré cette grande évolution, certains quartiers de Ségou et la commune de Sakoïba ne sont pas encore desservis.

La filiale de la SOTELMA en mobile MALITEL a un parc de 4.000 abonnés avec un rayon de couverture de 20km.

Le réseau mobile IKATEL est bien installé.

Par ailleurs on dénote dans la ville de Ségou trois (03) Cybers cafés :

- un (01) à la SOTELMA ;
- un (01) pour la radio Guitan ;
- un (01) au "Doninyemblon" .

De même il existe deux (02) points d'Internet (fournisseur d'accès à l'Internet) SOTELMA et MEGASAT. Il existe plusieurs RAC dans la ville de Ségou principalement au niveau de l'administration, de la santé, de la gendarmerie, de la police, de la garde républicaine et de l'armée.

En 1986 la ville de Ségou ne disposait d'aucune station de radios libres encore moins de journaux privés. En 2005, on dénombre en plus de l'O.R.T.M. six (06) radios privées émettant en bande FM et trois (03) journaux privés. Les rayons de couverture de ces différentes radio dépassent la ville de Ségou et environs. Les radios libres sont :

- Radio – Foko à Pélangana ;
- Radio Sido au centre commercial ;
- Radio Balanzan à Bougoufiè ;
- Radio Tondjon au centre commercial ;
- Radio Guitan au centre commercial ;
- Radio Sikoro à Hamdallaye .

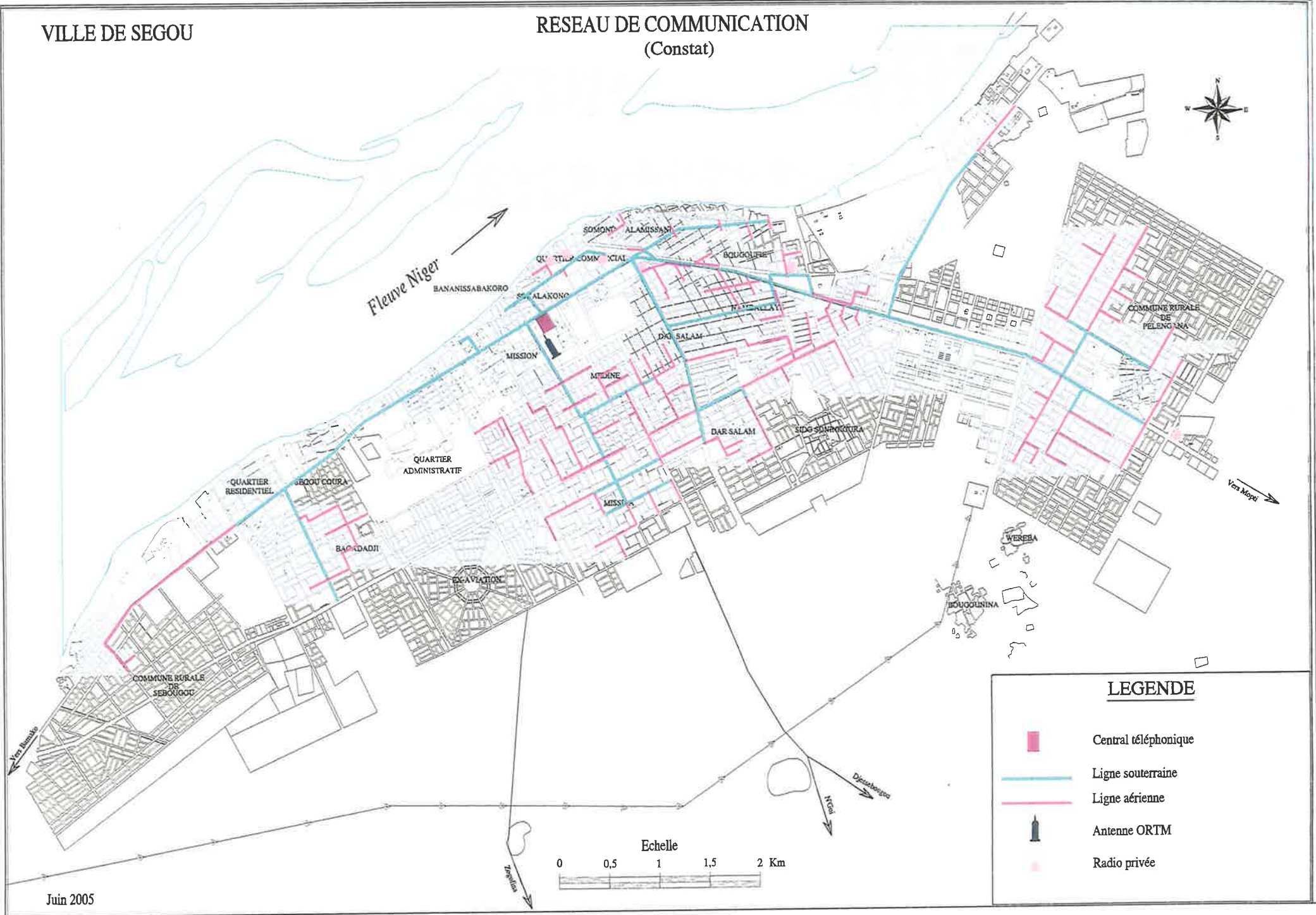
La station régionale de l'O.R.T.M a été créée en 1988. Elle a un champ d'action de 80km à vol d'oiseau et émet en basse fréquence (BF) et en haute fréquence (HF). Elle est constituée d'un pylône de 150m,17 cm. Elle reçoit les images de la télévision par satellite et le signal de la radio nationale.

Dans la cour de l'O.R.T.M se trouvent les équipements de MALIVISION et IKATEL.






La réception de leurs signaux se fait par satellite.

- **Poste :** elle assure son service habituel, cependant elle connaît des difficultés quant à l'acheminement des mandats, des lettres et des colis.

On constate également une concurrence des compagnies de transport qui jouent le rôle de la poste.



LEGENDE

-  Central téléphonique
-  Ligne souterraine
-  Ligne aérienne
-  Antenne ORTM
-  Radio privée

TELECOMMUNICATION



Radio Privée (Foko)



Bureaux SOTELMA

6.3.3. Environnement

-Assainissement: dans ce domaine, le cadre institutionnel est caractérisé par la coexistence des services publics (DRACPN, DRS, DRHE et DRUH), des collectivités territoriales (Les communes de Ségou, Sébougou, Pélangana et Sakoïba) et de la société civile (l'association des Chefs de quartier, les comités d'hygiène et d'assainissement, la CAFO, la coordination de l'association des jeunes, la coordination des GIE d'assainissement, la coordination régionale des ONG et l'ONG Alphalog).

Pour une meilleure coordination des actions et une gestion de proximité des problèmes d'assainissement, plusieurs instances ont été mises en place. Ce sont :

- le cadre de concertation des partenaires de l'assainissement dans la commune de Ségou suivant la décision N° 027 / C. Ség. du 29 mars 2002 ;
- la commission technique d'assainissement suivant décision N° 024 / C. Ség. du 23 avril 2001 ;
- le collectif des Chefs de quartiers et conseillers ;
- la coordination des GIE ;
- les comités d'hygiène et d'assainissement.

Des décisions concernant la réglementation locale en matière d'assainissement, du contrôle des pollutions et des nuisances dans les communes de Ségou, Pélangana et Sébougou ont été prises en compte. Malgré la multiplicité des intervenants, l'existence de plusieurs cadres de concertation et des textes législatifs et réglementaires, des difficultés persistent et ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés à savoir l'amélioration du cadre de vie des populations de la ville de Ségou et environs. Parmi ces difficultés on citera entre autres :

- les mairies n'ont pas les moyens humains et matériels ;
- les espaces publics sont utilisés à d'autres fins ;
- l'incivisme des populations ;
- l'insuffisance dans la communication pour un changement de comportement des populations ;
- la non application des réglementations en vigueur ;
- la faible capacité économique des GIE d'assainissement ;
- l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers de la DRACPN.

Malgré les efforts consentis, la situation se présente comme suit :

- **Evacuation des eaux pluviales :** le relief plat de la ville de Ségou ne facilite pas l'écoulement naturel des eaux de pluies.

La ligne de crête est parallèle à la rive droite du fleuve Niger et se trouve à environ 500 mètres de celle-ci. Cette ligne de crête détermine deux sous – bassins versants qui sont :

- au Nord, une partie des eaux pluviales de la ville se draine naturellement vers le fleuve ;
- au Sud une partie des eaux s'évacue vers les dépressions situées à l'intérieur du tissu urbain.

C'est pourquoi il est fréquent de rencontrer des inondations temporaires de certaines parties de la ville après une grande pluie. Certaines voies ne sont plus praticables pendant toute la durée ou une partie de l'hivernage. L'évacuation des eaux pluviales constitue le problème le plus crucial à Pélongana où la circulation est très difficile pendant la saison des pluies. Les ouvrages de drainage des eaux de pluies n'existent pas dans toutes les rues principales. Ceux récemment réalisés sont en nombre insuffisant tandis que les anciens caniveaux et collecteurs sont vétustes et constamment obstrués par les ordures et autres déchets. L'inventaire du réseau de drainage existant fait ressortir la situation suivante:

- **Collecteurs** : ils sont au nombre de huit (08) totalisant une longueur de 12.875 mètres.
- **Caniveaux** : les 35 caniveaux de la ville sont localisés pour la plupart dans les anciens quartiers et ont une longueur totale de 30.981 mètres .

Les nouvelles réalisations de caniveaux et collecteurs et les activités de curage et d'entretien de ceux existant ont conduit à une amélioration de la situation surtout au centre ville et dans les anciens quartiers. Cependant les difficultés d'évacuation des eaux pluviales persistent dans la majeure partie de la ville, notamment dans les quartiers de Missira, Sido-Soninkoura, Darsalam, Médine, etc.

Les eaux pluviales des concessions sont évacuées :

- dans les espaces ouverts en dehors de la concession (42%) ;
- dans les espaces ouverts dans la concession (34%) ;
- dans les caniveaux (15%) ;
- réponse non précise 9%.

L'insuffisance et ou le manque d'ouvrages de drainage des eaux pluviales et leur non entretien crée une insalubrité générale en saison de pluies. Cette situation conduit à une prolifération des vecteurs de maladies entraînant une augmentation significative des cas de diarrhée, de paludisme et d'autres maladies d'origine hydrique.

- **Evacuation des eaux usées et excréta** : la ville de Ségou ne dispose pas d'un réseau d'évacuation des eaux usées et excréta et d'une station de traitement des eaux usées.
 - **Evacuation des eaux usées domestiques** : la gestion des eaux usées ménagères à Ségou se fait selon les moyens des ménages. C'est ainsi que :

- 55% des ménages déversent leurs eaux usées dans les rues ;
- 21% à l'intérieur des concessions;
 - 15% dans les puisards
 - 3% dans des fosses étanches
 - 6% des ménages n'ont pas précisé leur gestion.

➤ **Evacuation des eaux usées industrielles** : les unités industrielles productrices d'eaux usées sont :

- ❖ **COMATEX** : les eaux usées sont insuffisamment traitées. Des efforts sont faits uniquement pour faire baisser le pH des eaux basiques qui sortent de la chaîne de production. Ces eaux dangereuses pour les hommes, la faune, le sol sont directement rejetées dans le fleuve après décantation. Suite aux multiples inspections de la DRACPN, la COMATEX envisage l'amélioration du système de traitement des eaux usées issues de ses usines.
- ❖ **Abattoir** : la station d'épuration réalisée dans le cadre de son installation n'a jamais fonctionné compte tenu des coûts élevés de son exploitation. Par conséquent les eaux usées sont directement rejetées dans le fleuve après décantation.
- ❖ **Ségou lait** : l'usine dispose d'un système d'épuration. L'effluent épuré peut être observé dans le verger en aval où il est utilisé comme eau d'arrosage.
- ❖ **Rizerie GDCM de Sébougou** : la quantité des eaux usées n'est pas importante. Ces eaux sont directement évacuées dans un puisard situé à l'intérieur de la rizerie.
- ❖ **Huilerie NARI - OR** : les eaux usées de l'huilerie sont stockées (évacuées) dans un bassin de réception situé dans l'enceinte de l'huilerie. Une fois le bassin rempli, son contenu est récupéré et transporté en dehors de l'huilerie pour être déversé dans la nature.

Les stations d'essence (19 actuellement en service et 04 en chantier) ont des systèmes individuels d'évacuation des eaux usées produites (puisards conçus conformément au dossier technique).

Les huit (08) boulangeries évacuent leurs eaux usées dans des puisards conçus à cet effet.

- **Evacuation des eaux vannes (excrétas)**: la gestion des excréta se fait dans la ville de Ségou à travers :
 - les latrines traditionnelles (35%) ;
 - les latrines traditionnelles améliorées (58%) ;
 - les toilettes modernes avec chasse d'eau (4%);
 - les latrines améliorées publiques (2%) ;
 - la pratique de défécation en plein air (1%).

Le mode de vidange utilisé par les ménages est :

- le spi ros et les charrettes citernes (50% avec un coût moyen de 10.000 F CFA) ;
- l'utilisation d'un service manuel (18% avec un coût variant de 2.500 à 5.000 F CFA) ;
- l'abandon de la fosse (10%) ;
- réponse non précise (22%).

• **Evacuation des déchets solides** : les déchets solides sont constitués d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux et de déchets industriels.

➤ **Ordures ménagères** : les ordures ménagères de la ville de Ségou sont constituées essentiellement de matières végétales (légumes, épluchures de fruits, feuilles d'arbres,..), de matières plastiques, de papiers et de restes de nourritures. En 2003, la production journalière des ordures ménagères de la ville était estimée à 259 m³ pour 103.913 habitants. Ce qui dépasse de loin la capacité de ramassage des différents intervenants. Au niveau ménage, les ordures sont conservées :

- ❖ dans des poubelles (46% dont seulement 9% des poubelles sont fermées);
- ❖ dans des espaces ouverts hors des concessions (37%) ;
- ❖ dans des fosses à compost (7%) ;
- ❖ directement dans un dépôt de transit (3%)
- ❖ réponse non précise (7%).

La gestion des ordures ménagères dans la ville de Ségou est caractérisée par :

- ❖ l'absence d'une décharge finale. Cependant deux (2) sites de décharge finale ont été identifiés dans le SDAU: Kouné dans la commune rurale de Sakoïba et Dialabougou dans la commune rurale de Pélengana ;
- ❖ l'utilisation des bancotières comme décharges temporaires ;
- ❖ la collecte de porte à porte par les GIE ;
- ❖ l'évacuation des ordures ménagères des concessions vers les dépôts de transit par les GIE et les ménages : actuellement cinq (05) dépôts de transit sont utilisés ;
- ❖ le transfert des déchets du dépôt de transit vers les décharges contrôlées temporaires (au nombre de 4) par l'entreprise privée Ségou Dièya ;
- **Déchets au niveau des structures sanitaires** : Les déchets produits au niveau des structures sanitaires sont triés et classés en 2 catégories :
 - ❖ les déchets assimilables à des ordures ménagères qui sont évacués de la même manière que ceux produits dans les ménages ;
 - ❖ les déchets biomédicaux qui sont incinérés dans des fours de type Montfort à l'intérieur de chaque formation sanitaire. Les cendres issues de l'incinération sont enfouies.

➤ **Déchets industriels :**

- ❖ **COMATEX :** déchets constitués de fibre de coton, de débris de fil et des matières végétales. Ces déchets sont évacués comme les ordures ménagères ;
- ❖ **Abattoir :** les déchets sont constitués de matières utilisées comme fumier et de cornes entrant dans la fabrication d'aliments bétail ;
- ❖ **Ségou lait :** les sachets plastiques sont évacués avec les déchets domestiques et constituent actuellement une source de pollution préoccupante;
- ❖ **Rizerie GDCM de Sébougou :** l'usine éprouve des difficultés pour évacuer son stock de coques ;
- ❖ **Huilerie NARI - OR :** les résidus des graines de coton sont desséchés et utilisés dans la fabrication de l'aliment bétail par l'usine.

- **Situation de l'écosystème :** la stagnation des eaux pluviales à l'intérieur de la ville, la mauvaise gestion des déchets solides et des eaux usées créent une insalubrité générale avec comme conséquence la dégradation de l'environnement physique, économique et social :

- la pollution des eaux de surface : la pollution est surtout d'origine fécale ;
- les eaux usées des unités industrielles tels que la COMATEX et l'Abattoir se déversent dans le fleuve en amont des villages de la commune de Pélangana. Pour ces populations consommant et utilisant dans le maraîchage l'eau du fleuve ceci présente un grave danger sanitaire ;
- le maraîchage sur les berges et même dans le lit du fleuve ;
- la défécation en plein au niveau des berges et dans le fleuve ;
- la pollution des eaux souterraines : cette pollution est due à la mauvaise conception des latrines et des puisards ;
- la pollution atmosphérique : la qualité de l'air se détériore d'année en année . L'air est de plus en plus pollué par les fumées émanant des brûlures des déchets (ordures ménagères et déchets biomédicaux), des poussières et des émanations de gaz à partir des excréta, eaux usées, ordures et véhicules et engins à deux roues. Les unités industrielles sont situées à l'Est de la ville. Ceci a pour inconvénient majeur de drainer vers les maisons d'habitation les odeurs et gaz émanant de ces unités ;
- érosion des sols : l'érosion hydrique se rencontre sur les berges du fleuve. Un programme de fixation des berges a permis de renforcer le tronçon allant du quai Ousmane DJIRE au marché des potières. Ces travaux ont été réalisés en 2001 – 2002 sur financement AFD pour un coût total de 430.000.000 F CFA ;

- l'existence des mares (dépressions naturelles et anciennes carrières d'extraction du banco) à l'intérieur de la ville entraîne une prolifération des moustiques et autres insectes, vecteurs des maladies hydriques ;
- les nuisances dues à certaines pratiques néfastes des populations de la ville de Ségou comme entre autres ;
- l'élevage et le parcage des animaux dans les concessions ;
- les cultures intra domiciliaires ;
- le maraîchage sur les berges et même dans le lit du fleuve.

NB : les données chiffrées sont du Plan Stratégique d'Assainissement de Ségou et environs (PSAS)

version finale revue en octobre 2004.

Tableau n°42: Assainissement

N°	Désignation des Prévisions	Quantité	Niveau D'exécution	Montant investissement	Source de financement	Observations
1.	Dragage du lit du fleuve	-	Non réalisé	-	-	-
2.	Construction des digues de protection des berges du fleuve	-	Partiellement réalisé	430.000.000 F CFA	AFD	Du quai Ousmane Djiré au marché des potières
3.	Elaboration d'un plan de levé général de la ville	01	Réalisé	-	Budget National	Pris en compte dans le PSAS
4.	Conception d'un système plus cohérent de drainage des eaux de ruissellement	01	Réalisé	-	Budget National	Pris en compte dans le PSAS
5.	Conception d'un grand bassin de réception des eaux de ruissellement au sud de la ville en dehors des zones d'habitat existantes et futures	01	Réalisé	-	Budget National	Pris en compte dans le PSAS
6.	Détermination des zones de décharge des ordures au sud de la ville en dehors des zones d'habitat	02	Réalisé	-	Budget National	Les sites de Kounè et Dialabougou
7.	Interdiction des cultures le long du fleuve	-	Non réalisé	-	-	-
8.	Remblais de tous les trous d'extraction de banco à l'intérieur de la ville	05	En cours de réalisation	-	-	Trous utilisés comme dépotoirs
9.	Identification des mesures d'urgence pour chaque volet du programme d'assainissement de la ville de Ségou	FF	Réalisé	-	Budget National	Pris en compte dans le PSAS
10.	Sensibilisation de la population autour des problèmes d'assainissement	-	En cours	-	Budget National Mairie	DRACPN, Mairie,
11.	Equipement de la voirie municipale en moyens matériel et humain	4 bennes 2 chargeurs 1 spiros 1 grandeur	Réalisé	200.000.000 F CFA	Coopération Allemande Angoulême Mairie	Toutes les machines sont en panne

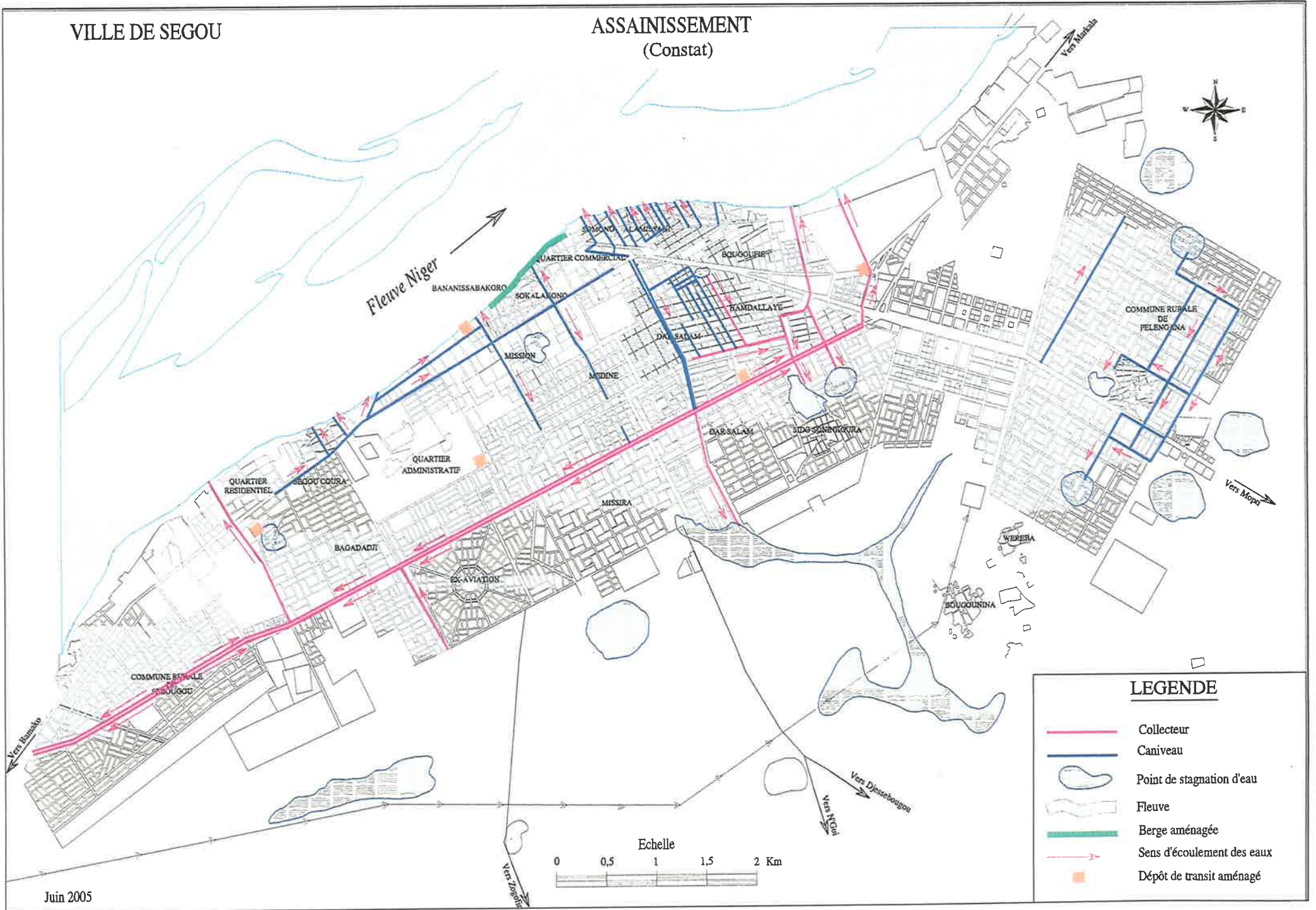
Tableau n°43: Collecteurs existants dans la ville de Ségou

N°	Désignation	Localisation	Forme de la section	Dimensions de la section	Longueur (m)	Observations
1	Collecteur Principal Ouest	Limite Bagadadji Sébougou	Trapézoïdale	350 x h variable	1600	Réhabilité en 2003
2	Collecteur Est	Av. - Ferme de Sonincoura	Trapézoïdale	250 x 500 x h variable	1344	Neuf
3	Collecteur du Lycée	Bougoufiè	Rectangulaire	150 x h variable	510	ensablé à l'aval coté marché château
4	Collecteur Avenue 2000	Av. 2000 coté Bagadadji	Rectangulaire	250 x h variable	3879	Neuf
5	Collecteur Avenue 2000	Av. 2000 coté Stade	Rectangulaire	250 x h variable	3642	Neuf
6	Collecteur de la Gare	Darsalam Sud	Trapézoïdale	350 x 4 x 150	690	Neuf
7	Collecteur de la rue 456	Hamdallaye	Rectangulaire	180 x h variable	537	présence eaux usées
8	Collecteur de la rue 421	Hamdallaye	Trapézoïdale	180 x 220 x 100	673	présence eaux usées

Source : Plan Stratégique d'Assainissement de Ségou et environs.

VILLE DE SEGOU

ASSAINISSEMENT (Constat)



ASSAINISSEMENT



Collecteur an 2000



Collecteur obstrué d'ordures



Stagnation d'eau et dépôt d'ordures



Puisards



Berge non aménagée



Berge aménagée

6.3.4. Transport

-Transport terrestre :

- **Transport en commun** : il est pratiqué par les taxis bâchés, les taxis voitures et les charrettes à traction asine;
 - **taxis bâchés ou "Duru-duruni"** : ce mode de transport connaît un développement timide malgré la création de nouvelles lignes à cause de l'état vétuste des véhicules mais aussi de la lenteur de leur rotation. Sur quatre (04) lignes existantes , deux (02) sont nouvelles.

Les anciennes lignes sont :

- ❖ la ligne Ségoucoura - marché château en passant par la RN6 en faisant un détour au grand marché pour y sortir en prenant toujours la RN6 ;
- ❖ la ligne Château -Pélengana, - Grande Mosquée sur la RN6 jusqu'à Sébougou (jours de foire).

Les nouvelles lignes sont :

- ❖ le rond Point Central-Avenue des jeunes - route l'an 2000 - Sébougou (usine de riz) ;
- ❖ la ligne grande marché -Rond point de l'Hopital Nianankoro FOMBA-rue l'an 2000 jusqu'au Centre de Formation des Techniciens Sociaux Sanitaires (CFTS).
- **taxis voitures** : les taxis voitures sont surtout stationnés à côté des gares routières, des hôtels et des endroits biens définis dans certains quartiers. Grâce à une disposition prise par la Mairie en numérotant ces véhicules d'une part en rendant illicite le débarquement et l'embarquement des passagers hors de la gare dans la ville de Ségou d'autre part. Ce sous secteur connaît un petit essor avec l'introduction de voitures beaucoup plus confortables.
- **cars de la COMATEX** : ils assurent nuit et jour le transport du personnel , mais la présence d'autres personnes à bord est admise. Ils ont deux (02) lignes :
 - ❖ Ségoukoura (RN6) –COMATEX ;
 - ❖ Stade Amari N'Daou Autoroute l'an 2000 - COMATEX.
- **charrettes** : on peut estimer la part prise par ce moyen de transport à Ségou à plus de 50% du trafic .



Les charrettes sont utilisées pour la livraison des marchandises par les commerçants à leurs clients. Elles sont le principal moyen utilisé par les villageois pour le transport des produits agricoles au marché mais aussi du bois de charbon.

- Transport inter - urbain

- **Transport des passagers:** le transport des passagers entre Ségou et les autres villes du Mali est assuré de façon régulière par les compagnies qui ont des escales à Ségou (SOMATRA, BITTAR TRANS, BINKE TRANSPORT, DIARRA TRANSPORT) mais aussi par des compagnies en transit tels que , BANI TRANSPORT , COULIBALY TRANSPORT, GHANA TRANSPORT, ETC.

Les lignes Ségou-Bamako et Bamako-Ségou sont régulièrement desservies par les compagnies citées ci-dessus mais aussi par une multitude de petites compagnies. Quotidiennement les lignes suivantes sont desservies :

- Ségou – San (192 km) ;
- Ségou – San – Mopti – Gao (962 km) ;
- Ségou – Koutiala – Sikasso (296 km) ;
- Ségou – Markala - Niono (114 km);
- Ségou – Markala - Macina(137 km).

- **Transport des marchandises :** des camions de 20 à 70 tonnes assurent le transport de marchandises entre Ségou et Bamako mais aussi entre Ségou et les autres villes du Mali.
- **Autres types de transports :** les villages environnants de Ségou sont reliés par des camions de 5 à 30 tonnes qui pratiquent le transport mixte surtout les jours de foire de ces villages.
- **Taxis bachés et mini bus :** ils desservent certaines villes voisines qui ne sont pas desservies par les cars des grandes compagnies à cause de l'état des routes et du faible niveau du trafic.

- Transport International : Ségou est reliée à l'extérieur par les compagnies nationales mais aussi par des compagnies étrangères aussi bien pour le transport des personnes que celui des biens.

- **Transport des personnes :** il est assuré par des compagnies maliennes telles que BITTAR, SOMATRA , BALAZAN, BINKE Transport et par des compagnies étrangères. Il s'agit des compagnies en provenance du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo etc.
- **Transport des marchandises :** Ségou est une ville carrefour. Les camions en provenance du port de Lomé , des ports du Ghana y passent, mais aussi ceux en provenance du Nigeria et du Bénin.



- **Organisation du transport** : au niveau de la ville de Ségou il existe deux (02) syndicats et plusieurs associations dont les plus importants sont :

- **le SYNTRUI** : Syndicat National des Transports Urbain et Inter – urbain ;
- **le SATIME** : Syndicat Autonome des Transporteurs Internes et Inter – Etat des Maliens de l' Extérieur.

-**Transport fluvial** : il est assuré par :

- **les bacs** pour la traversée des véhicules essentiellement entre les deux rives du fleuve. Il est à noter que la traversée constitue un handicap pour l'urbanisation de la rive gauche du fleuve mais aussi des échanges ;
- **les pinasses et pirogues** pour le transport des passagers , des marchandises et produits entre les deux rives du fleuve . Ce transport est intense les lundis (jour de foire). Les données sur le trafic sont indiquées dans le tableau ci- après:

Tableau n°40 : Données statistiques du transport par pirogues

Nombre de pirogues pour la traversée	Nombre de rotation /jour	Nombre de passagers /an
10	3	302.400

Source : CO.MA.NAV

Il est à noter que les pirogues sont utilisées également pour le transport du sable et du gravier extrait du fleuve.

Les pinasses et pirogues assurent le transport entre Ségou et les villes situées en amont pendant toute l'année malgré quelques petites difficultés en périodes d'étiage.

Ségou est reliée à Niamina de façon hebdomadaire par des pinasses. Il en est de même pour certains gros villages tels que Tamani, Souban ,Mio etc.

Les villes du Nord situées en aval de Ségou sont reliées par pinasses il s'agit de : Dioro, Sanssanding, Macina, Téninkou.

Les pirogues et les pinasses n'ont pas de système de sécurité à bord.

- **CO. MA. NAV**: pendant la période d'Août à Novembre, le transport est assuré par trois (03) bateaux courriers.

A cause de la mauvaise pluviométrie, de l'ensablement du fleuve, de la concurrence des pinasses et des transporteurs routiers, le flux de la CO.MA.NAV a considérablement baissé.

Tableau n°44: Situation des passagers et tonnages transportés par les pinasses

N°	Année	Passagers	Tonnage
1	1999	596	1142, 090
2	2004	399	109, 394
3	Différence (1999 & 2004)	197	1032, 696

Source : CO.MA.NAV

- **Organisation du secteur :** les propriétaires de pirogues et de pinasses sont regroupés au sein des associations professionnelles et syndicales en vue de la défense des intérêts de leur corporation.

Le Mali a connu ces dernières années un accroissement spectaculaire de son parc automobile (progression de l'ordre de 10% par an). Il est aujourd'hui estimé à 120.000 véhicules et 35.000 motos immatriculés. Cette augmentation qui n'a pas épargné la ville de Ségou est essentiellement due à l'importation des véhicules d'occasion et de motos à moindre qualité.

Au même moment, des efforts bien ont été fournis pour améliorer les infrastructures routières autant dans les centres urbains qu'à l'intérieur du pays (projet CAN 2002, PST, PNIR).

Malgré ces efforts fournis, les problèmes de l'insécurité routière se posent à Ségou avec acuité. Les accidents graves sont nombreux au point où les plus hautes autorités interpellent l'ensemble des acteurs.

- **Analyse de l'état de l'insécurité routière à Ségou :** depuis un certain temps, on assiste à une recrudescence des accidents de la circulation routière à Ségou. Les causes des accidents sont réparties en deux (02) groupes :
 - **Facteurs liés à l'homme :** à Ségou, plus de 90% des accidents sont liés au comportement du conducteur notamment :
 - ❖ le manque de rigueur dans le contrôle routier ;
 - ❖ le non respect des rudiments du code de la route (surcharge, transport mixte, excès de vitesse, conduite sans permis ou autorisation de conduire etc.) ;
 - ❖ l'incivisme des usagers de la route ;
 - ❖ le manque de rigueur dans le contrôle routier ;
 - ❖ le non respect des conditions de travail du personnel roulant (temps de repos).
 - **Facteurs liés aux véhicules :** plus de 75% du parc automobile de Ségou est vieux de plus de 15ans. Cette vétusté a des répercussions sur les moyens à mobiliser pour leur entretien. L'état du véhicule est en cause dans les accidents de la circulation pour les points suivants :

- ❖ la défektivité des organes de sécurité du véhicule (freins, feux de direction ,essuie-glace, pneumatique, géométrie, etc.) ;
- ❖ l'absence où la défektivité des équipements des véhicules ou des engins à deux roues (ceinture de sécurité, casques, etc.) .

Secours routier : la Direction Régionale de la protection civile de Ségou dispose de moyens pour porter secours aux accidentés et autres personnes en détresse.

Sécurité fluviale : la sécurité fluviale est inexistante dans la ville de Ségou et environs , la Direction Régionale de la Protection Civile n'a pas de moyens d'intervention dans ce domaine.

Les agents font recours aux bozos pour les interventions dans l'eau.

Tableau n° 45: Etat des interventions

N°	Années	Accident de circulation	Incendie	Noyades & autres	Nombre de blessés	Nombre de morts
1	2002	22	30	30	84	40
2	2003	35	42	50	169	32
3	2004	60	45	49	190	49
4	2005	40	25	23	199	59
5	Totaux	157	142	152	642	180

Source: Direction Régionale de la Protection Civile.

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

INTRODUCTION

Comme il ressort du constat, la ville de Ségou s'est beaucoup étendue et les parcelles à usage d'habitation créées n'ont pas été mises en valeur qu'à hauteur de 30%. Les zones d'habitat créées n'ont pas été viabilisées et la plupart des voies sont impraticables pendant la période des pluies.

A la faveur de la CAN 2002, la ville a reçu beaucoup de réalisations dans le domaine de la voirie et des réseaux divers ainsi que dans le domaine des équipements.

I. ZONAGE**1.1. Zones d'habitation**

La population de la ville de Ségou en 2005 est estimée à 117.620 habitants. Cette population sera de 200.397 habitants en 2025. Les 82.777 personnes supplémentaires (entre 2005 et 2025) vont s'installer de deux (02) façons : d'une part en densifiant le tissu existant notamment celui créé entre 1986 et 2005 et d'autre part en occupant peu à peu de nouveaux terrains.

Pour quantifier ceux-ci, il faut donc préalablement, à la lumière des tendances récentes, évaluer la capacité d'absorption des tissus en place.

A cet effet la commune a été découpée en six (06) couronnes qui regroupent des quartiers ou des secteurs qui datent de la même période et qui présentent les mêmes morphologies.

1.1.1. Courbe de densification et estimation des densités 2025 à l'intérieur des couronnes.**Tableau n°46: Evolution de la population par couronne**

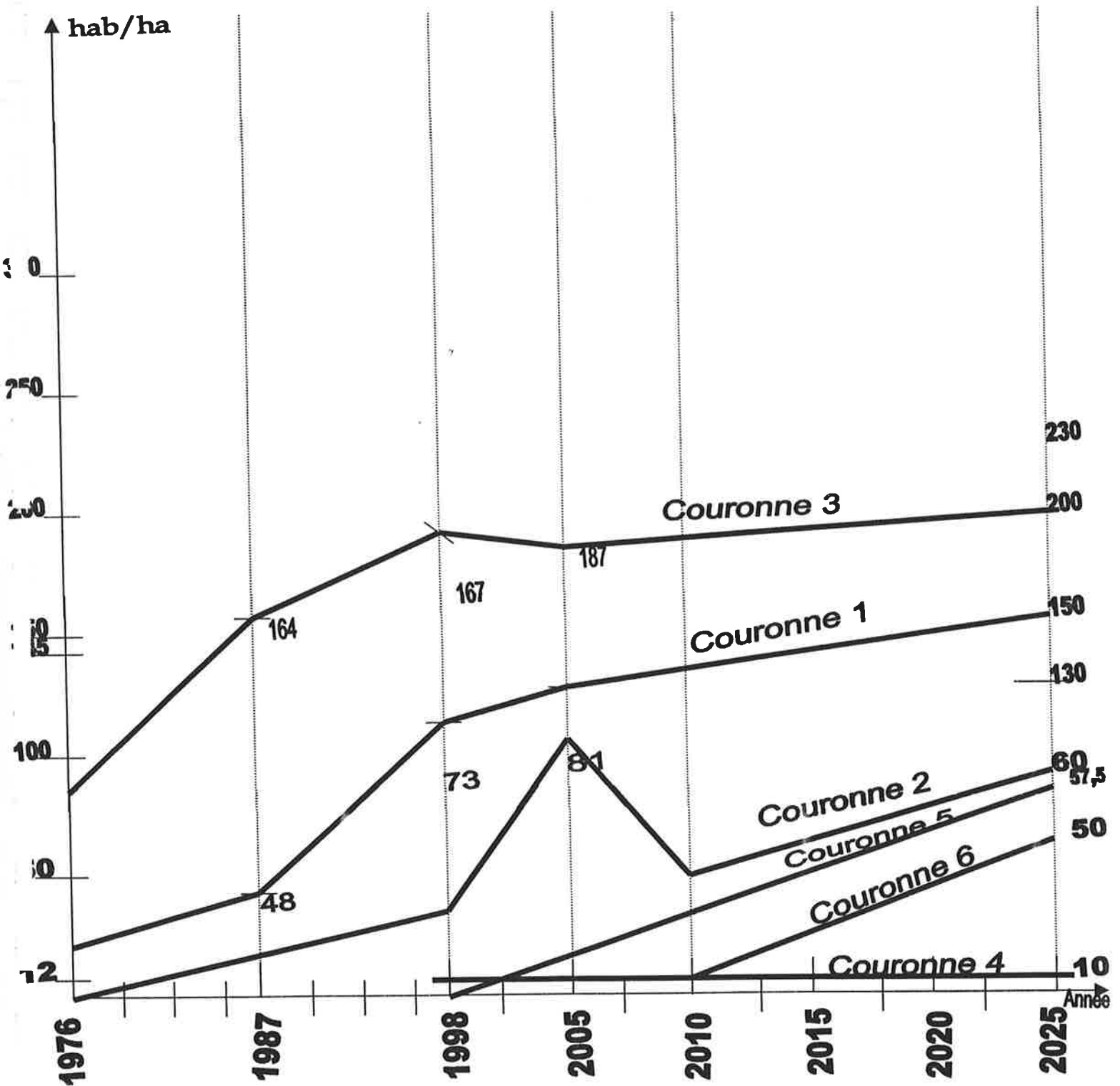
N°	Désignations	Quartiers ou secteurs	Superficie (ha)	Population (habitants)			Densité (habitants/ha)		
				1976	1987	1998	1976	1987	1998
I.	Première couronne	Somono Ségoukoura - somono	63,5	7.249	8.087	8.644	114	127	136
II.	Deuxième couronne	Pélangana – village Sido-Soninkoura village Sébougou- village	36,25	1.122	3.189	1.540	31	88	42,5
III.	Troisième couronne	Alamissani Banannissabakoro Bougoufiè-Ouest Darsalam-Nord Hamdallaye – Nord Mission Sokalakono Médine	316	50.705	61.757	59.506	160	195	188
IV.	Quatrième couronne	Quartier administratif Camp des gardes Quartier commercial	246,5	2.551	2.476	2.437	10,5	10	10
V.	Cinquième couronne	Ségoukoura-Bamana Bagadadji – Nord Missira Darsalam – Sud Hamdallaye-Sud et Est Pélangana tramé Bougoufiè - Est	917	2.246	10.533	21.079	2,5	11,5	23
VI.	Sixième couronne	Sébougou tramé Angoulême et ex- aviation Sido-Soninkoura-tramé Pélangana extension Bagadadji - Sud	927,5	-	-	10.993	-	-	12

En portant en ordonnées les densités et en abscisses le déroulement dans le temps, on obtient la courbe de densification d'une couronne. La tendance est prolongée jusqu'en 2025. La surface considérée est celle du site.

Les dates de référence sont celles des années de recensement.



Courbe de densification des couronnes



1.1.2. Estimation de la population de 2025 à l'intérieur des couronnes

La détermination des densités en 2025, à partir des tendances observées permet d'estimer les populations des couronnes.

- **Couronne 1** : constituée de quartiers qui datent d'avant la pénétration coloniale, elle avait en 1998 une densité de 136habitants/ha. Elle commence à atteindre son taux de saturation et devrait passer de 138habitants/ha en 2005 à 150habitants/ha en 2025 et absorbera **762 personnes**.

- **Couronne 2** : elle est constituée des villages qui datent également d'avant la pénétration coloniale. Ces villages ne sont pas encore suffisamment densifiés. Leur densité passera de 42,5 habitants/ha en 1998 à 50habitants/ha en 2005 et 60habitants/ha en 2025. Ils absorberont une population supplémentaire de **362 personnes**.

- **Couronne 3** : elle est constituée de quartiers créés pendant la période coloniale. Leur densité qui était de 188 habitants / ha en 1998 est estimée à 195 habitants / ha en 2005 et 200habitants/ha en 2025. Cette couronne absorbera près de **1.580 personnes supplémentaires**.

- **Couronne 4** : elle comprend le quartier administratif, le camp des gardes et le centre commercial. Sa densité qui était de 10,5 personnes /ha en 1976 n'a pratiquement pas évolué. On y rencontre surtout les logements administratifs dont la taille ne varie pas. La couronne ne devrait pas accueillir de population supplémentaire.

- **Couronne 5** : elle est constituée de quartiers ou d'extensions de quartiers créés pendant la période coloniale. La densité de 23 habitants / ha en 1998 est estimée à 30 habitants / ha en 2005 et devrait atteindre 57,5 habitants / ha en 2025. La population supplémentaire absorbée par cette couronne est estimée à **25.217 personnes**.

- **Couronne 6** : elle comprend les sites créés entre 1986 et 2005. La densité très faible de 12 habitants /ha en 1998 est estimée à 15 habitants / ha en 2005 et 50 habitants /ha en 2025. La couronne absorbera **32.462 personnes**.

Des dispositions pratiques devraient être prises par les autorités communales pour la densification surtout des couronnes 5 et 6 afin d'éviter que la ville ne s'étende démesurément.

Les six (06) couronnes absorberont une population supplémentaire de **60.383 personnes**. C'est dire que de nouveaux espaces doivent être aménagés pour :

$82.777 - 60.383 = 22.394$ personnes arrondis à 22.500 personnes.

1.1.3. Estimation des surfaces à urbaniser

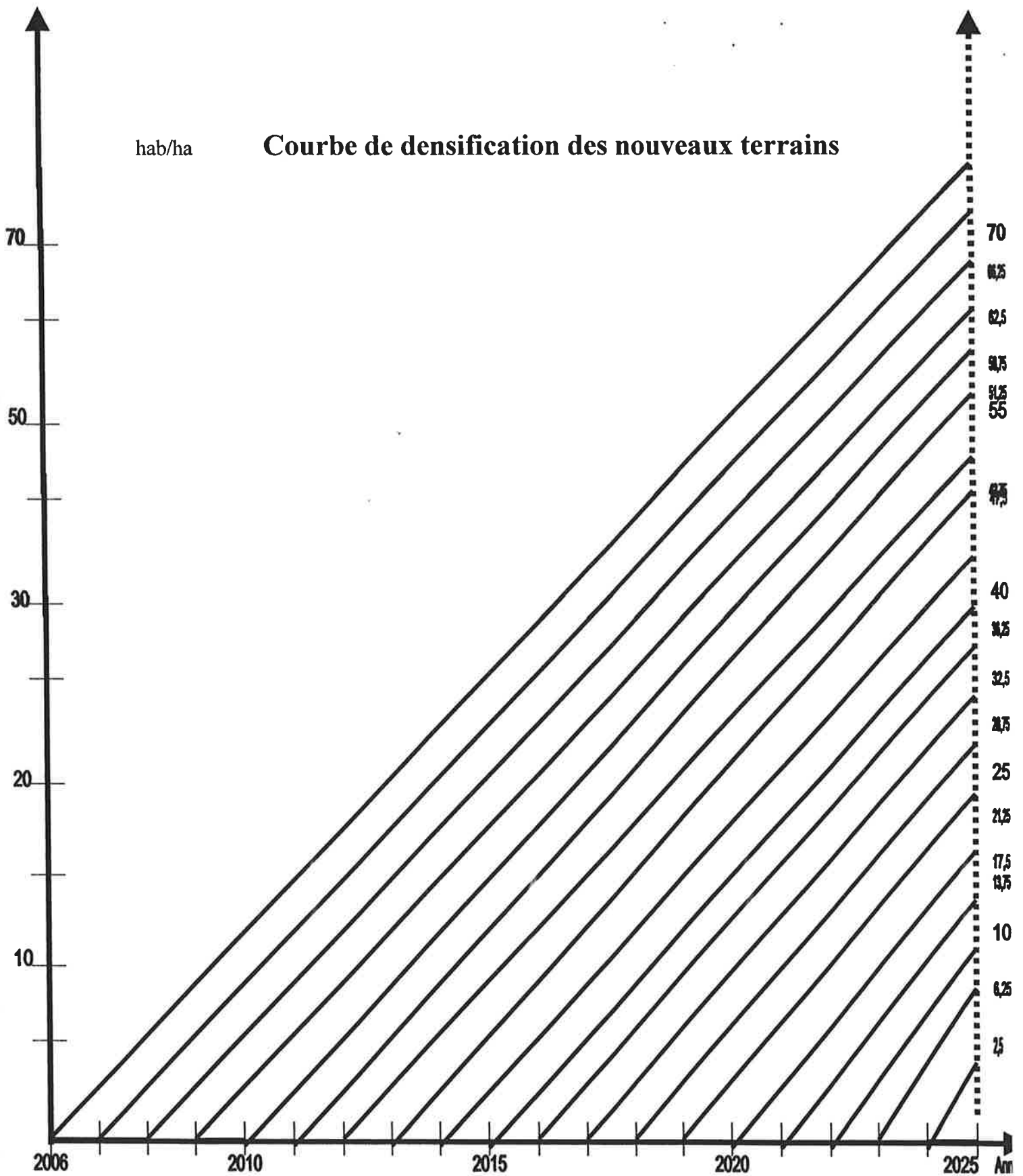
Les 22.500 habitants prévus sur nouveaux terrains, environ 1.125 par an, entraîneront l'urbanisation de surfaces qui se densifieront lentement, au fur et à mesure de leur création.

Celles qui démarrent en 2006 n'atteignent en 2025 qu'une densité loin du plafond.

Ainsi, à partir du phénomène d'urbanisation constaté et en prenant des mesures concrètes, notamment la réduction de la taille des parcelles, on peut prévoir une densité de 70 habitants /ha pour les opérations de lotissement qui démarrent en 2006.

Après l'année de démarrage où la densité est presque nulle, la courbe de densification peut être assimilée à une droite. On obtient donc pour les opérations qui démarrent en 2005, une figure simplifiée s'apparentant à un triangle rectangle, dont l'hypoténuse démarre en 2006 à la densité 0. D'autres triangles homothétiques schématisent la densification des opérations de chacune des années qui suivent. Leur densité peut ainsi être mesurée en 2025.





Les surfaces à urbaniser sont obtenues à partir de la formule suivante :

$$(S/20) D = 22.500 \text{ personnes}$$

S = Surface à urbaniser ;

20 = Nombre d'années ;

D = Somme des densités des opérations de lotissement au bout de 20ans.

$$(S/20)(70+66,25+62,5+58,75+55+51,25+47,5+43,75+40+36,25+32,5+28,75+25+21,25+17,5+13,75+10+6,25+2,5) = 22.500$$

$$S/20 \times 688,75 = 22.500$$

$$S = \frac{22.500 \times 20}{688,75} = 653,35 \text{ arrondis à } 655 \text{ ha.}$$

Les surfaces à urbaniser sont estimées à 655 ha, soit près de 32,75ha par an avec une surface moyenne de 300m² par parcelle.

Les 655 ha à urbaniser dans les vingt (20) prochaines années sont prévus sur des sites qui font déjà l'objet de tentatives d'occupation dans certains cas. Et dans d'autres cas, il s'agit de sites permettant de boucler certaines opérations entamées. Ils sont repartis comme suit :

- 10 ha au Sud de la cité ouvrière de la COMATEX ;
- 140 ha entre la route de Markala et Pélangana, autour du parc à bétail ;
- 125 ha à l'Est de Pélangana et du côté gauche de la RN6 ;
- 50 ha à l'Est de Pélangana et du côté droit de la RN6 ;
- 155,5 ha au Sud du lotissement de Sébougou ;
- 67,5 ha au Sud de Bagadadji ;
- 27 ha au Sud du lotissement de l'ex-aviation ;
- 40 ha au Sud de Missira ;
- 40 ha au Sud de Darsalam et de Sido-Sininkoura.

Les morcellements de ces sites doivent faire l'objet d'études techniques et les terrains viabilisés conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il est prévu la réhabilitation des villages de Sébougou, de Sido-Soninkoura, de Bougounina, de Wèrèba, de Pélangana et de la cité ouvrière de la COMATEX.

Les zones de petites industries et de garages prévues comme telles par le SDAU en 1986, ont toutes été attribuées mais n'ont jamais été mises en valeur conformément à leurs vocations.

Ces zones qui commencent à être occupées comme zones d'habitation prendront désormais cette vocation. Le service chargé de l'Urbanisme devra élaborer un nouveau cahier de charges pour gérer cette situation.

1.2. Zones d'activités

Les zones d'activités prévues sont :

- l'extension de la zone de bureaux ;
- l'extension de la zone industrielle ;
- l'extension de la zone universitaire ;
- la réalisation d'un nouveau camp militaire.

1.2.1. Zone de bureaux

L'extension de la zone de bureaux est prévue au Sud du quartier administratif. La superficie est de 45 ha.

1.2.2. Zone industrielle

Un terrain de 241ha, situé à l'Est de la COMATEX, a été borné et immatriculé sous le T.F. N°3061 pour les besoins d'extension de la zone industrielle. Un espace de 40 ha a été proposé pour la construction d'une usine d'engrais. Cette superficie paraît trop élevée pour une seule unité industrielle. Elle doit être révisée en tenant compte des besoins réels suivant l'avant projet. L'espace doit être géré judicieusement en rapport avec le service chargé de l'Urbanisme. Toutes les demandes devront être accompagnées d'un avant projet justifiant la superficie souhaitée.

1.2.3. Zone Universitaire

L'espace initialement prévu pour la gare routière et situé à l'Ouest de la ville, le long de la RN6 est prévu pour l'extension de la zone universitaire.

Avec la réalisation de l'avenue de l'an 2000, la gare n'est plus nécessaire à cet endroit.

La superficie de l'extension est de 20 ha.

1.2.4. Camp militaire

Un terrain de 25 ha, situé au Sud de Pélangana a été prévu pour le camp militaire. L'espace est déjà borné. La présente étude prévoit une extension de 25 ha, ce qui donne une superficie totale de 50ha.

1.2.5. Réserves foncières

La superficie des réserves foncières est de 150 ha répartis comme suit :

- 40 ha au Sud de Sido-Soninkoura ;
- 110 ha au Sud du nouveau camp militaire.

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1. Voirie

2.1.1. Voies terrestres

La structure proposée tient compte de la situation actuelle et de l'évolution des trafics urbains, interurbains et internationaux. Elle est fondamentalement dominée par deux (02) axes majeurs :

- **axe Est – Ouest** : il s'agit des voies longitudinales qui constituent l'ossature du réseau (RN6, voie An 2000, tronçon Sud de la voie de ceinture). Ces voies assurent la traversée de la ville et supportent le trafic de transit

- **axe Nord – Sud** : il s'agit des voies radiales qui en s'appuyant sur les voies Est-ouest facilitent la circulation entre les différentes parties de la ville. Elles sont des voies secondaires.

Les interventions suivantes sont souhaitables pour une amélioration du trafic.

- **Voies primaires :**

- **Voies bitumées à réhabiliter** : Il s'agit principalement du tronçon urbain de la RN6 qui doit être aménagé sur la totalité de son emprise afin de lui donner un caractère et un niveau de service à la hauteur d'une véritable voie urbaine. Sa longueur est de 20km.

- **Voies nouvelles à bitumer :**

- ❖ la voie de ceinture Sud allant de la RN6 à l'Ouest pour rejoindre la RR23 à l'Est en passant entre Pélangana et Ségou. Elle a une emprise de 50 m et une longueur de 15,3 Km.
- ❖ le tronçon de la voie de ceinture Sud allant du poste de Sirakoro pour rejoindre la RN6 à la sortie de Pélangana. Elle a une emprise de 50 m et une longueur de 2,5 Km ;
- ❖ la voie de ceinture allant de la RN6 à la sortie de Pélangana pour rejoindre la RR23 au niveau de la COMATEX. Elle a une emprise de 50m et une longueur de 3 Km.

- **Voies secondaires :**

- **Voies en latérite à bitumer :**

- ❖ la voie de liaison Nord – Sud de 20 m d'emprise à l'Ouest du domaine de l'ECITEX reliant la RN6 à la voie de l'An 2000 et d'une longueur de 1,1 Km ;
- ❖ la voie longeant le collecteur à l'Ouest de Bagadadji. Son emprise est de 20 m et sa longueur est de 1,650 Km ;
- ❖ la voie limitant Bagadadji à l'Est et reliant la RN6 à la voie de l'An 2000. Son emprise est de 20 m et sa longueur est de 1,3 Km ;

- ❖ la voie limitant la Mission Catholique à l'Ouest et traversant la ville du Nord au Sud. Son emprise est de 20 m et sa longueur est de 1,3Km ;
 - ❖ la voie passant entre le quartier Bougoufié et le Lycée Régional et son prolongement à Hamdallaye. Son emprise varie de 5 m à 10 m et sa longueur est de 560 m ;
 - ❖ la voie Nord – Sud qui traverse l'ancien village de Pélangana. Son emprise est de 20m et sa longueur est de 3,250 Km ;
 - ❖ la voie Est – Ouest qui correspond à la traversée urbaine à Pélangana de la piste de Sèmèbougou Djawando. Son emprise est de 20 m et sa longueur est de 2 Km.
- **Voies bitumées à réhabiliter :** la voie concernée est celle bitumée qui traverse Bougoufié en direction de la ferme de Soninkoura. Son emprise varie de 10 à 15m et sa longueur est de 1,8 Km.
- **Voies en latérite à réhabiliter :**
- ❖ la voie Est – Ouest allant de la rue 519 de Bagadadji à la rue 449. Son emprise varie de 20 à 30 m et sa longueur est de 4,62 Km ;
 - ❖ la voie allant du marché de Médine vers le CTI Coura. Elle a une emprise de 50 m et sa longueur est de 950 m ;
 - ❖ la voie reliant l'An 2000 à la RN6 et délimitant Hamdallaye A et B. Son emprise est de 20m et sa longueur est de 820 m .
- **Nouvelles voies à bitumer :**
- ❖ il s'agit du prolongement jusqu'à la voie de ceinture des "voies en latérite à bitumer". D'emprises variables, ces voies ont une longueur totale de 3,3 Km ;
 - ❖ la voie reliant Pélangana à la RR23 et passant devant le marché à bétail. Elle a une emprise de 20 m et une longueur de 1,3 Km.
- **Nouvelles voies à aménager en latérite :**
- ❖ la voie limitant Sébougou à l'Ouest. Elle a une emprise de 20 m et une longueur de 1,2Km ;
 - ❖ le prolongement jusqu'à la voie de ceinture de la voie de 50 m d'emprise venant du marché de Médine. Elle a une emprise de 50 m et une longueur de 0,6 Km ;
 - ❖ la voie limitant Pélangana au Sud. Elle a une emprise de 20 m et une longueur de 1,2 Km ;

- ❖ la voie limitant Pélegana à l'Est et passant devant le domaine militaire. Elle a une emprise de 20 m et une longueur de 3 Km ;
- ❖ les deux (2) voies de 15 m d'emprise longeant le domaine militaire pour rejoindre la voie de ceinture. Elles ont une longueur totale de 2,5 Km ;
- ❖ la voie de 15 m d'emprise qui relie la limite Est de Pélegana à la voie de ceinture. Sa longueur est de 1 Km.

2.1.2. Voie fluviale

Pour faciliter les liaisons entre les deux (02) rives du fleuve et entre Ségou et les autres villes, il est prévu:

- le dragage du fleuve Niger ;
- l'aménagement des berges.

2.2. Réseaux divers

2.2.1 Alimentation en eau potable

Les actions à mener sont:

- remplacement des tuyaux galvanisés des branchements individuels en tuyaux polyéthylène dans un bref délai ;
- l'extension du réseau de distribution aux quartiers et communes non desservis ;
- les extensions supplémentaires dans les anciens quartiers ;
- la construction de trois (3) châteaux d'eau dans les communes de Sébougou, Pélegana et Sakoïba ;
- l'augmentation de la capacité de production de la station de traitement.

2.2.2 Alimentation en électricité

Les actions à mener sont :

- le changement des câbles nus en câbles torsadés dans un bref délai ;
- l'augmentation de la capacité et du nombre de postes de distribution ;
- l'extension du réseau de d'éclairage public ;
- l'extension du réseau de distribution aux zones non desservies ;
- la réalisation d'extensions supplémentaires dans les anciens quartiers.

2.2.3 Télécommunications

Les actions à mener sont:

- l'extension du réseau téléphonique au niveau des sous répartiteurs SR01, SR02 et SR03;
- l'extension du réseau téléphonique aux zones non desservies ;
- la réalisation de deux (2) centraux téléphoniques à Sébougou et Pélegana ;



- l'amélioration de la qualité des images et des sons de la télévision et des radios.
- le renforcement des capacités des radios et des journaux privés.

2. 3. Environnement

2.3.1. Assainissement

La ville de Ségou a été dotée d'un Plan Stratégique d'Assainissement en 2004. Les recommandations et les solutions proposées dans ce document sont prises en compte par le S.D.U.

Cependant un accent particulier doit être mis sur quelques actions prioritaires à mener dans les différents domaines d'assainissement.

- **Eaux pluviales:** les actions ci-dessous indiquées devront améliorer la salubrité actuelle et favoriser la mise en valeur des zones d'extension. Ce sont:

- doter Sébougou d'un collecteur pouvant drainer les eaux provenant de la voie de l'An 2000 et du reste du quartier vers l'exécutoire ;
- prolonger les collecteurs au sud de la voie de l'An 2000 vers les zones d'extension ;
- terminer le remblayage des trous d'extraction de banco situés à l'intérieur de la ville.

- Déchets liquides:

- **Eaux usées domestiques :** pour palier à l'évacuation anarchique des eaux usées domestiques dans la rue, il est préconisé les mesures suivantes :
 - procéder à une large sensibilisation des populations sur les conséquences néfastes d'une telle pratique ;
 - concevoir et exécuter un projet de construction de puisards types agréés par les services de l'assainissement.
- **Eaux usées industrielles :** les unités industrielles devront être dotées de système de traitement adéquat et soumises à un contrôle permanent de leurs rejets par les services compétents.
- **Excrétas :** les actions à mener sont :
 - la promotion de l'utilisation des latrines modernes et vidangeables ;
 - la promotion de l'utilisation des fosses septiques ;
 - la mise en place des mesures incitatives à l'égard des GIE et des opérateurs économiques privés pour l'acquisition de camions vidangeurs « Spiros » ;
 - la réalisation d'une station de traitement des boues de vidange.

- **Déchets solides:** les actions à mener sont :

- la réalisation des dépôts de transit ;
- l'amélioration du système de pré - collecte et de collecte des ordures ;

- la réalisation des deux (2) décharges finales.

A coté de ce système destiné aux ordures ménagères, les unités industrielles et sanitaires devront être dotées de système de traitement adéquat pour leurs déchets spécifiques.

2.3. 2. Préservation de l'écosystème

Les actions à mener sont :

- le maintien et la promotion des espaces verts et plus particulièrement ceux situés entre la ville et les unités industrielles ;
- l'aménagement des berges du fleuve.

III. EQUIPEMENTS

L'analyse de la situation des équipements existants et des investigations menées auprès des acteurs urbains (Collectivités Territoriales, PRODEC, PRODEJ, Administration, Forces Armées et de Sécurité etc.) a permis d'identifier les nouveaux besoins d'équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi il est prévu la réalisation des types d'équipements suivants:

- équipements administratifs ;
- équipements scolaires;
- équipements socio-sanitaires ;
- équipements commerciaux ;
- équipements sportifs et culturels ;
- équipements culturels ;
- équipements touristiques et de loisirs ;
- équipements de sécurité.

3.1. Equipements administratifs

Les actions portent sur :

- la construction des bureaux de l'Assemblée Régionale dans la zone des bureaux vers Angoulême sur une superficie de 2 ha ;
- la construction des locaux pour la Conférence Régionale des Chambres des métiers et la chambre des métiers dans la zone des bureaux sur une superficie de 1 000 m² ;
- la construction de la Direction Régionale de le Promotion de l'Artisanat sur une superficie de 500 m² zone dans la zone de bureaux ;
- la construction de la Direction Régionale de l'OMATHO sur 500 m² dans la zone de bureaux ;
- la construction des bureaux de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie sur une superficie d'1 ha à côté de la gare routière de Pélengana.

3.2. Equipements scolaires

Les actions portent sur :

- la construction d'un second Lycée d'une superficie de 5 ha dans la zone universitaire;
- la construction d'une école secondaire de santé à Pélangana sur une superficie de 2ha;

3.3. Equipements socio- sanitaires

Les prévisions sont intégrées dans les structures existantes.

3.4. Equipements commerciaux

Il est prévu :

- une gare routière déjà programmée par l'ancien SDU à Sébougou sur une superficie de 5 ha;
- une Gare routière avec entrepôt de marchandises sous douanes sur une superficie de 50 ha à Pélangana ;
- un marché moderne sur une superficie de 10 ha à Pélangana.

3.5. Equipements sportifs et culturels

Les actions portent sur :

- la construction d'un champ hippique au Sud de Missira d'une superficie de 67 ha ;
- la construction d'un centre de formation et de documentation pour les élus dans la zone universitaire sur une superficie d'un (01) hectare ;
- la construction d'un Musée Régional de deux (02) hectares à Sécoro ;
- la construction d'un carrefour des jeunes d'1hectare à Bagadadji près de la Station Amary DAOU;
- la construction d'un Palais des Congrès d'une superficie de 5 ha au Sud des logements sociaux .

3.6. Equipements culturels

Il est prévu :

- l'extension du Cimetière de Bagadadji ;
- la création de deux (02) nouveaux cimetières au Sud de Missira sur une superficie de 15 ha pour les musulmans et de 5 ha pour les chrétiens.

3.7. Equipements touristiques et de loisirs

Dans ce domaine, il est prévu la création d'un parc d'attraction touristique sur l'île en face du quartier Bananissabakoro.

3.8. Equipements de sécurité

Les actions à mener portent sur :

- la création d'un domaine militaire de 50 ha à Pélangana Sud ;

- la création d'une caserne de Police sur une superficie de 5,5 ha entre le champ hippique et le nouveau cimetière au Sud de Missira ;
- la construction d'une maison d'arrêt sur une superficie de 2 ha à Sébougou.

Tableau n °47: Récapitulatif des équipements programmés

N°	Désignations	Superficie (ha)	Localisation
Equipements Administratifs			
01	Construction de l'Assemblée Régionale	02	Angoulême près centre d'accueil Zone de bureau Zone de bureau Zone de bureau Zone de bureau
02	Construction des chambres de Métiers et Conférence Régionale des chambres de Métiers.	01 0,05	
03	Centre Régional de la Promotion Artisanale	0,05	
04	O.M.A.T.H.O	01	
05	Chambre de Commerce et d'Industrie		
Equipements Scolaires			
01	Construction d'un second Lycée	05	Zone universitaire
02	Construction d'une école secondaire de santé	02	Zone Pélangana
Equipements Culturels			
01	Création d'un nouveau cimetière	15	Sud Missira
02	Création d'un cimetière chrétien	05	Sud Missira
Equipements Commerciaux			
01	Gare routière et port-sec	50	Pélangana
02	Gare routière	05	Sébougou
03	Marché moderne	10	Pélangana
Equipements Sportifs et Culturels			
01	Centre de formation et de documentation pour Elus	01 02	Zone universitaire Sécoro
02	Musée Régional	01	Bagadadji près Stade Amary
03	Carrefour des Jeunes		DAOU
04	Champ hippique	-	Sud Missira
05	Palais des Congrès	05	Sud Logements sociaux
Equipements Touristiques et de Loisirs			
01	Parc d'attraction touristique		Île en face de Bananissabakoro
Equipements de Sécurité			
01	Domaine militaire	50	Pélangana Sud entre le nouveau cimetière prévu et le champ hippique en projet
02	Caserne de Police	5,5	
03	Maison d'Arrêt	02	

IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

Comme il ressort du tableau ci-après, l'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie et les équipements. Les actions concrètes de réalisation doivent faire l'objet d'évaluation précise.

Ainsi, ces actions de préservation des espaces ont été évalués à **quatre cent quatre vingt dix huit millions sept cent cinquante mille (498.750.000) F CFA** repartis entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Ségou et Environs (2006 - 2025)

Tableau n°48 : Coût estimatif de la préservation des espaces prévus (actions prioritaires)

N°	Actions programmées	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Coût total en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA	
						Etat	Collectivités Territoriales
I	Elaboration de plans d'urbanisme sectoriel	Préciser le d'avantage le contenu du schéma	05	30	150	150	-
II	Bornage des zones d'habitation et réserves foncières	Préserver l'espace	805ha	0,25	201,25	-	201,25
III	Bornage des zones d'activités						
3.1	Zone universitaire	Préserver l'espace	20ha	0,25	5	5	-
3.2	Zone de bureaux	Préserver l'espace	45 ha	0,25	11,25	11,25	-
3.3	Camp militaire	Préserver l'espace	25 ha	0,25	6,25	6,25	-
IV.	Bornage et décapage des voies	Préserver l'emprise des voies	41,9km	1,5	62,85	-	62,85
V.	Bornage des espaces prévus pour les équipements	Préserver les espaces	226 ha	0,275	62,15	-	62,15
TOTAL GENERAL 498.750.000 F CFA							
POURCENTAGE							
						172,5	326,25
						34,6%	65,4%

V. STRATEGIES D'APPLICATION

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la commune de Ségou et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans, soit à l'horizon 2025. Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (04) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

5.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du Code Domanial et Foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

Il est à noter que les superficies données dans le document pour certains équipements le sont à titre purement indicatif. La superficie d'un équipement quelconque sera déterminée par les services techniques de l'urbanisme sur la base d'un avant projet.

La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier. Elle permettra aussi à la commune urbaine de Ségou et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune urbaine de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages des communes rurales.

Par ailleurs, afin d'avoir une sécurité foncière, il serait souhaitable de borner toutes les zones et tous les espaces prévus après l'approbation du schéma.

5.2. Stratégie institutionnelle

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues.

Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un comité de suivi de la mise en œuvre du Schéma. Ce comité local sera composé comme suit:

- le Préfet de Ségou - Président;
- le représentant du conseil de cercle ;
- les conseillers communaux de la commune urbaine de Ségou au nombre de 5 dont le Maire;
- le représentants des chefs des quartiers au nombre de 3 ;
- le chef de village de Pélangana, Sébougou et Sakoïba ;
- un conseiller de chaque chef de village;
- un représentant de chacune des communes limitrophes ;
- un représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement;
- le représentant de l'I.G.M ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- le représentant de la mission culturelle ;
- le représentant de l'OMATHO ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

En dehors du **Comité Local**, il existe le **Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme**.

5.3.Stratégie financière

Le coût total de préservation des espaces prévus par le SDU de Ségou a été évalué à **Quatre cent quatre vingt dix huit millions sept cent cinquante mille (498.750.000) FRANCS CFA** repartis entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

5.3.1. Etat

Il a une charge financière de l'ordre de **172.500.000 F CFA** soit **33,6%** du coût du projet. La part de l'Etat est l'élaboration des PUS, le bornage de la zone universitaire, de la zone de bureaux et de la zone militaire.

5.3.2. Collectivités Territoriales

Elles ont une charge financière de **326.250.000 F CFA** soit **66,4%** du coût du projet.

Tableau n°49: Budget de la commune urbaine de Ségou des trois (3) dernières années

N°	Année	Dépenses (CFA)		
		Fonctionnement	Investissement	Total
1	2004	162.103.510	26.072.025	188.175.535
2	2003	159.075.390	76.527.680	235.603.070
3	2002	178.441.845	153.728.720	332.170.565
4	Total	499.620.745 soit 66,1%	256.328.425 soit 33,9%	755.949.170

De l'analyse du budget de la commune urbaine de Ségou qui est l'un des principaux acteurs, il ressort que les dépenses de fonctionnement (soit 66,10%) sont supérieures aux dépenses d'investissements (33,9%). Les dépenses d'investissement ont surtout réalisées en 2002, à la veille de la CAN 2002. Cette tendance doit changer pour que la part réservée aux investissements atteigne les 80%.

Le programme d'investissement prévu doit être poursuivi pour que la part de l'investissement soit plus importante que celle du fonctionnement. Surtout si on tient compte du fait que l'un des objectifs de la mairie est le développement harmonieux du cadre de vie des populations.

Il apparaît également que les moyens des Collectivités Territoriales sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par les Collectivités Territoriales portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste maintenant aux Collectivités Territoriales de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, les Collectivités Territoriales pourront solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H).

5.4. Stratégie sectorielle

Pour l'application du Schéma, il est prévu l'élaboration de cinq (05) plans d'urbanisme sectoriel qui sont :

- le plan d'urbanisme sectoriel n°1 – Ségou-Nord ;
- le plan d'urbanisme sectoriel n°2 – Ségou-Sud ;
- le plan d'urbanisme sectoriel n°3 – Zone industrielle ;

- le plan d'urbanisme sectoriel n°4 – Sébougou ;
- le plan d'urbanisme sectoriel n°5 – Pélangana.

5.4.1. Plan d'urbanisme sectoriel n°1 – Ségou -Nord

D'une superficie d'environ 1.560ha, la zone regroupe l'ensemble des anciens quartiers de la ville de Ségou. Elle est limitée:

- au Nord par le fleuve Niger;
- au Sud par l'avenue de l'an 2000 ;
- à l'Est par la commune de Pélangana;
- à l'Ouest par la commune de Sébougou.

5.4.2. Plan d'urbanisme sectoriel n°2 – Ségou - Sud

D'une superficie d'environ 1.575ha, le secteur regroupe les zones d'extension des anciens quartiers de la ville. Elle est limitée

- au Nord par l'avenue de l'an 2000;
- au Sud par la rocade prévue;
- à l'Est par la commune de Pélangana;
- à l'Ouest par la commune de Sébougou.

5.4.3. Plan d'urbanisme sectoriel n°3 – Zone industrielle

D'une superficie d'environ 475ha, la zone regroupe le domaine de la COMATEX, de la cité ouvrière, de certains vergers et celui prévu pour l'extension de la zone industrielle. Elle est limitée :

- au Nord par la route de Yassalam;
- au Sud par la commune de Pélangana;
- à l'Est par les champs de culture;
- à l'Ouest par le fleuve Niger.

5.4.4. Plan d'urbanisme sectoriel n°4 – Sébougou

D'une superficie d'environ 670ha, la zone regroupe le village de Sébougou, la zone universitaire et les nouveaux lotissements de Sébougou. Elle est limitée

- au Nord par le fleuve Niger;
- au Sud par la rocade;
- à l'Est par le quartier de Bagadadji (commune de Ségou);
- à l'Ouest par la route nationale RN6 (route de Bamako).

5.4.5. Plan d'urbanisme sectoriel n°5 – Pélangana






D'une superficie d'environ 1.100ha, la zone regroupe le village de Pélangana, les nouveaux lotissements, les domaines prévus pour l'habitat et les équipements. Elle est limitée:

- au Nord par la zone industrielle;
- au Sud par les villages de Wèrèba et Bougounina;
- à l'Est par la route nationale RN6 (route de Mopti);
- à l'Ouest par la zone des petites industries et des garagistes.

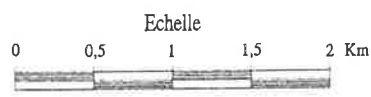
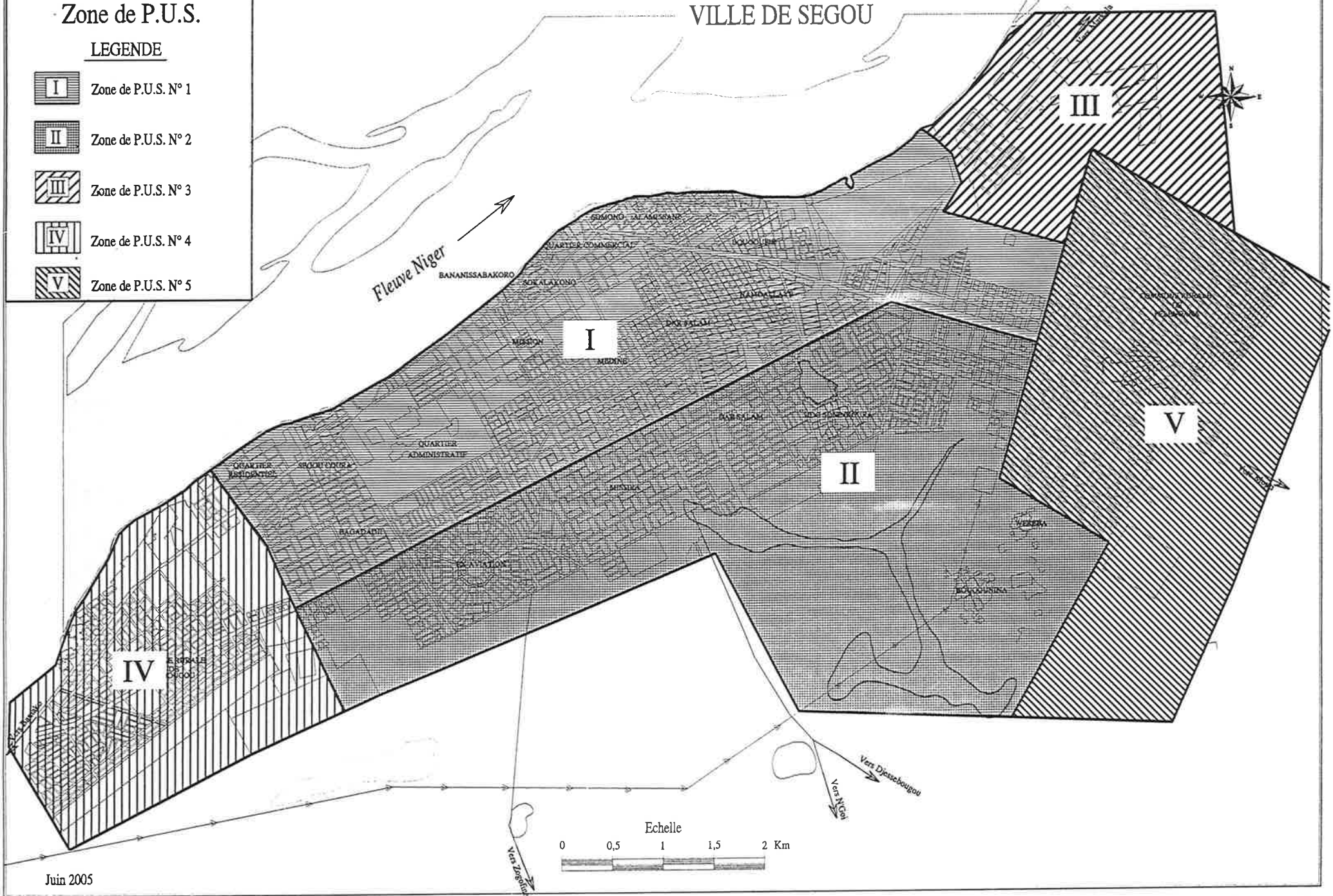


Zone de P.U.S.

LEGENDE

-  Zone de P.U.S. N° 1
-  Zone de P.U.S. N° 2
-  Zone de P.U.S. N° 3
-  Zone de P.U.S. N° 4
-  Zone de P.U.S. N° 5

VILLE DE SEGOU



VI. PHASAGE

6.1. Première phase (2006 – 2010)

La surface prévue pour l'habitat au cours de cette phase est de 203 ha repartis comme suit:

- 70 ha à l'Est de la route de Markala ;
- 10 ha au Sud de la cité ouvrière de la COMATEX ;
- 30 ha à l'Est de Pélengana (côté gauche de la RN6);
- 40 ha au Sud de Sido-Soninkoura ;
- 53 ha au Sud de Sébougou.

Les travaux de voirie portent sur :

- la réhabilitation de la RN6 ;
- l'aménagement des voies urbaines de Ségou et de Sébougou ;
- le bornage et le décapage des nouvelles voies.

6.2. Deuxième phase :(2011 – 2015)

Il est prévu une surface de 167 ha repartis comme suit :

- 50 ha à l'Est de Pélengana (côté gauche de la RN6);
- 40 ha au Sud de Missira ;
- 27 ha au Sud de l'ex-aviation ;
- 50 ha au Sud de Sébougou.

Les travaux de voirie portent sur :

- l'aménagement de la voie de ceinture située au Sud de Sébougou, de Ségou et de Pélengana ;
- l'aménagement de la voie séparant Ségou et Pélengana ;
- l'aménagement de la voie reliant Pélengana à la route de Markala au niveau de la ferme Soninkoura ;
- l'aménagement des berges du fleuve.

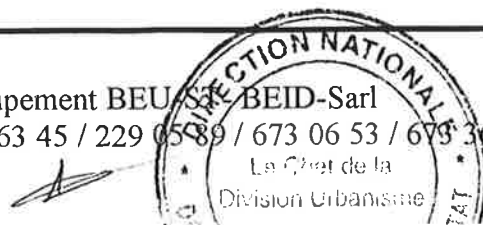
6.3. Troisième phase :(2016 – 2020)

Il est prévu une surface de 140 ha repartis comme suit :

- 45 ha à l'Est de Pélengana;
- 67,5 ha au Sud de Bagadadji ;
- 27,5 ha au Sud de Sébougou.

Les travaux de voirie portent sur :

- l'aménagement des ceintures Est et Ouest de Pélengana ;
- l'aménagement de la route de Markala.



6.4. Quatrième phase :(2021 – 2025)

La surface prévue pour l'habitat est de 145 ha repartis comme suit :

- 70 ha à l'Est de la route de Markala ;
- 25 ha au Sud de Sébougou ;
- 50 ha au Sud de Pélangana.

Les travaux de voirie portent sur l'aménagement de la voie de ceinture située au Sud de Ségou et de Pélangana et de ses bretelles.

Le niveau d'aménagement requis pour les zones d'habitation est l'exécution des travaux des grandes voies et des ouvrages d'assainissement.



VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux différents acteurs chargés de la mise en œuvre.

Ce sont :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- reconstruire les sept (07) vestibules des rois de Ségou à Sékoro ;
- revaloriser les grandes potentialités touristiques (l'histoire, l'architecture, l'artisanat, les sites naturels, etc.) ;
- trouver une solution urgente à la ferme Soninkoura abandonnée ;
- dynamiser et appuyer les actions des G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des déchets ;
- transmettre les copies du SDU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- trouver une solution au problème des parcelles non mises en valeur ;
- tenir périodiquement les réunions du comité d'évaluation.



VIII. ANNEXES



REGION DE SÉGOU

Cabinet du Gouverneur

1 8 6

DECISION N° _____ GRS – CAB – CAEF
Portant ouverture d'enquêtes géographiques et socio-économiques

Le Gouverneur de la Région de Ségou

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 00 – 027 /P – RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02 – 008 du 12 Février 2002

Vu la Loi N° 02 – 0016 / du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme

Vu le Décret N° 04 – 607 / P- RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu le Décret n° 95 – 210 / PM – RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et le attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

Vu la Lettre n° 0133 MHU/SG du 04 Mai 2005 relative à la révision du Schéma Directeur d'Urbanisme de Ségou et environs ;

DECIDE :

Article 1 : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à la révision et à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme respectivement des villes de Ségou et de Dioro sont déclarées ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision

Article 2 : Sont concernées par lesdites enquêtes la Commune Urbaine de Ségou et les Communes Rurales de Pelengana, de Sébougou, de Sakoïba et de Dioro.

Article 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.



Article 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation des Schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Ségou et environs et de Dioro, l'avis préalable des Services de l'Urbanisme est exigé pour tous travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

Article 5 : Le Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Ségou, les Préfets de Ségou et les Sous – Préfets de Ségou et de Dioro sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

Original	1
MATCL	1
MHU	1
DNUH	1
Cercles Ségou	1
Sous – Préfet Ségou	1
Sous – Préfet Dioro	1
DRUH	1
DRDC	1
IGM Agence Ségou	1
Archives	1
Chrono	<u>1</u>
	12



Ségou le 19 Mai 2005
P/LE GOUVERNEUR PO



LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION
1	Gouvernorat KONE Kassoum	Conseiller du Gouverneur
2	Cercle BAGAYOKO Boubacar	Préfet adjoint du cercle de Ségou Sous préfet central de Ségou
3	SALL Garba	
4	Conseil de cercle BOUARE Moussa	Vice président
5	Conseil de village TOGOLA Oumar	Représentant chefs des quartiers de Ségou Représentant chef de village de Sakoïba Chef de village de Sébougou Conseiller chef de village de Pélengana
6	DOUCOURE Mamary	
7	KANE Adama	
8	SISSOKO Diawoye	
9	Assemblée régionale BERETE Diakaria	Secrétaire Général
10	Commune urbaine de Ségou DIARRA Kassim	2 ^{ème} adjoint Conseiller Conseiller Conseiller
11	COULIBALY Zana	
12	NIANG Madani	
13	DIARRA Nouhoum	
14	Commune rurale de Pélengana COULIBALY Yamoussa	Maire Conseiller Conseiller Conseiller Conseiller Secrétaire Générale
15	Mlle DIALLO Djènèba	
16	COULIBALY Mahamane	
17	DIARRA Youssouf	
18	BAH Diaby	
19	Mme COULIBALY Sanata SANTARA	
20	Commune rurale de Sakoïba DIARRA Bakary	Conseiller Conseiller Conseiller Conseiller Secrétaire Générale
21	COULIBALY Koh	
22	BAH Demba	
23	DIARRA Oumar	
24	COULIBALY Cheick Oumar	
25	Commune rurale de Sébougou COULIBALY Youssouf	
26	DIARRA Boubacar	
27	Mme GUEYE Aminata DIALLO	
28	COULIBALY Yama	
29	COULIBALY Adama Kaldy	
30	Services techniques et socio – professionnels OUATTARA Boubacar Sidiky	Représentant D. N. de l'Urbanisme et de l'Habitat D. R. de l'Urbanisme et de l'Habitat Ségou Agent D.R.U.H. Ségou Agent D.R.U.H. Ségou Agent D.R.U.H. Ségou Directeur I.G.M. Ségou Agent Domaine –Ségou Agent D.R. Routes Ségou Agent D.R. hydraulique Ségou Agent D.R. transport Ségou Agent D.R. Plan et statistique Ségou Agent D.R. conservation de la nature Ségou Agent Armée Ségou
31	YALCOUYE Abass	
32	COULIBALY Ibrahima	
33	KEITA Modibo	
34	SAMAKE Noumouké	
35	KATILE Ibrahima	
36	KONE Djibril	
37	YALCOUYE Anou	
38	COULIBALY N'Tio	
39	COULIBALY Karim	
40	SISSOKO Birama	
41	CAMARA Adama	
42	Lieutenant colonel DEMBELE Marc	



LISTE DES PARTICIPANTS (suite)

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION
	Services techniques et socio – professionnels	
43	Mme TOURE Kadidia	Agent CAFO –Ségou
44	SOW Adya Mamadou	D.R. Promotion Femmes Enfants et Familles –Ségou
45	SAMAKE Modibo	Agent D.R. Assainissement –Ségou
46	TRAORE Siaka	Agent D.R. Règlement et Contrôle –Ségou
47	TRAORE Daniel	Agent D.R. Santé –Ségou
48	THIERO Daouda	Agent Office riz Ségou
49	BOCOUM Fatouma	Agent AGETIER –Ségou
50	TRAORE Adama	Agent D.R. AER–Ségou
51	Mme MACALOU Kadiatou	Agent COMANAV –Ségou
52	Inspecteur COULIBALY Charles	Agent Police –Ségou
53	Sergent KONE Drissa	Agent protection civile Ségou
54	Alassane Ag Amma	Agent SOTELA –Ségou
55	TRAORE Noumoutiè	Agent EDM-SA –Ségou
56	DIARRA Fousseyni	Agent O.R.T.M. –Ségou
57	KONE Soumana	Agent O.M.A.T. HO –Ségou
58	DAGNOKO Koro	Agent D.R. Agriculture –Ségou
59	BA Magui	Agent D.R. Affaires économiques –Ségou
60	DIALLO Moussa	Agent Service semencier –Ségou
61	DIARRA Sabéré Frédéric	Agent D.R. Jeunesse –Ségou
62	SAMAKE Komoko	S. cial chambre de commerce et d'industrie Ségou
63	NIANGADO Alou	S. Cial C.R. CMS Ségou
64	DEMBELE Cyprien	Représentant Eglise Catholique –Ségou
65	KABA Tièba	Agent Impôts –Ségou
66	DAFFE Abdoulaye	Agent Gendarmerie –Ségou
67	BENGALY Bakary	Agent D.R. Développement social –Ségou
68	SIDIBE Modibo	Agent Garde Nationale –Ségou
69	SIDIBE Ismail	Agent Coordination des jeunes –Ségou
70	Mme KOUMARE Maïmouna	Agent C.R. Promotion de l'Artisanat –Ségou
71	Pasteur FANE Daniel	Représentant église Protestante
72	OUEDRAOGO Souleymane	Coordination GIE
73	MAGASSOUBA Yacouba	Agent ONG Alphalog –Ségou
74	COULIBALY Modibo Oumar	Agent presse "Delta tribune"

IX. BIBLIOGRAPHIE

1. Rapports d'activités de la Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural (DRAMR) de Ségou.
2. Programmes d'activités de la Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural (DRAMR) de Ségou.
3. Rapports d'activités du Service Local de l'Appui Conseil, de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (SLACAER) de Ségou.
4. Rapports d'activités du Service Local de la Réglementation et du Contrôle (SLRC) de Ségou
5. L'Économie Locale de Ségou, rapport général, janvier 2002.
6. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Ségou (1986).
7. Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Ségou.
8. Plan Directeur d'Assainissement de la ville de Ségou (GKW-1984).
9. Cartes thématiques des Communes du Mali.
10. Recensement Général de la Population et de l'Habitat des années 1976, 1987 et 1998
11. Budget de la Commune Urbaine de Ségou des années 2004, 2003 et 2002.
12. Évaluation des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Ségou et environs (Comité National d'Évaluation Technique des Schémas Directeurs et Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme – Mars 2005).
13. Situation de référence de la commune urbaine de Ségou.

[Signature]



LISTE DES SIGLES

- AGETIER** : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Rural
- ALPHALOG**: Association Libre pour la Promotion de l'Habitat et du Logement
- AMAP** : Agence Malienne de Presse et de Publicité
- BDM** : Banque de Développement du Mali
- BEID**: Bureau d'Etudes des Infrastructures et du Développement
- BEU - ST**: Bureau d'Etudes et d'Urbanisme - Seydou TRAORE
- BHM**: Banque de l'Habitat du Mali
- BNDA**: Banque Nationale de Développement Agricole
- BTP**: Bâtiments et Travaux Publics
- CAN**: Coupe d'Afrique des Nations
- CAFO**: Coordination des Associations Féminines
- CERFITEX**: Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile
- CETI**: Collège d'Enseignement Technique et Industriel
- CFTS**: Centre de Formation Technique Socio - sanitaire
- CMDT** : Compagnie Malienne de Développement des Textiles
- CNAR** : Compagnie Nationale d'Assurance et de Réassurance
- COMANAV**: Compagnie Malienne de la Navigation
- COMATEX**: Compagnie Malienne des Textiles
- CSCOM** : Centre de Santé Communautaire
- DNUH**: Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DR**: Direction Régionale
- DRUH**: Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DRAMR**: Direction Régional de l'Appui au Monde Rural
- DRAER**: Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
- DRJSAC**: Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport, des Arts et de la Culture
- EDM**: Energie du Mali
- ECICA** : Ecole Centrale pour l'Industrie, le Commerce et l'Administration
- ECITEX**: Ecole Centrale pour l'Industrie Textile
- ECOLOC**: Economie Locale
- GIE**: Groupement d'Intérêt Economique
- IGM**: Institut Géographique du Mali

LAKCC: Lycée Abdoul Karim CAMARA dit Cabral

MACAHBA: Maison de la Culture Amadou Hampaté BAH

OMATHO: Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ORS : Office Riz Ségou

ORTM : Office de la Radio Télévision du Mali

PDUD: Projet Développement Urbain et Décentralisation

PUS: Plan d'Urbanisme Sectoriel

PLB: Produit Local Brut

RL : Route Locale

RN : Route Nationale

RR : Route Régionale

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme

SKV: Société KOSSOUKA VOYAGE

SOGEBAF: Société Générale BAMAGO et Frères

SOMATRA : Société Malienne de Transport

SLACAER : Service Local d'Appui Conseil d'Assistance et d'Equipement Rural

SLRC : Service Local de la Réglementation et du Contrôle

VAL : Valeur Ajoutée Locale

REGION DE SEGOU
CERCLE DE SEGOU

DECISION N° 030 /PS.

Portant approbation de la délibération relative au Schéma Directeur d'Urbanisme de la
Ville de Ségou et Environs (2006-2025)

LE PREFET DU CERCLE DE SEGOU

- Vu la Constitution de la République du Mali ;
- Vu la loi n°95-034/AN- RM du 12 avril 1995 , modifiée portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n°96-059/AN -RM du 4 novembre 1996 modifiée, portant création des communes ;
- Vu le décret n°95-210/PRM du 30 mai 1995 modifié, déterminant les conditions de nomination et les attributions des Représentants de l'Etat au niveau des collectivités Territoriales ;
- Vu le BE N° 0011/CSG en date du 30 janvier 2006 , enregistré sous le N° 162 /PS du 30 janvier 2006 et transmettant la délibération N°06- 001/CSG du 28 janvier 2006 portant adoption du schéma directeur d'urbanisme de la Ville de Ségou et environs (2006-2025).

DECIDE

Article 1er Est approuvée la délibération N°06- 001/CSG du 28 janvier 2006 du Conseil Communal de Ségou portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Ségou et Environs (2006-2025) .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- GRS..... 1 P.CR
- Sous-Préfet Ségou.....1P/suivi
- Commune Ségou . 1
- DRUH.....1/suivi
- Archives & Chrono...2/6

Ségou, le 30 janvier 2006

P/ LE PREFET/PO



SOUS LE N° 085
SEGOU LE 30/11 2006

DELIBERATION N°06/001/Csg

Le Conseil Communal de la Commune Urbaine de Ségou régulièrement convoqué en session extraordinaire s'est réuni les 25, 26, 27 janvier 2006 dans la salle de délibération de la Mairie de Ségou à partir de 9 heures.

Date de la Convocation : 18 janvier 2006.

Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents ou représentés	: 25
Nombre de conseillers absents	: 08

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Bréma THIERO, Maire, le Secrétariat de séance étant assuré par Seydou DEMBELE, Secrétaire Général.

**Le Conseil communal
Après en avoir délibéré.**

Vu la constitution de la République du Mali ;

Vu la loi 93-008/AN-RM du 11 février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°95-034 /AN-RM du 12 avril 1995 modifiée portant code des Collectivités Territoriales.

Statuant en session extraordinaire.

DECIDE

Article 1^{er} : est adoptée par le conseil communal de la Commune Urbaine de Ségou, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Ségou et Environs (2006-2025) Version provisoire juin 2005.

Article 2 : La présente délibération sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.-

Conseiller présents :	...
Abstentions :	...
Pour :
Contre :

Abstention


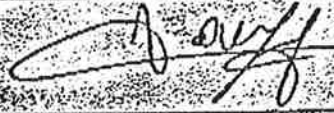
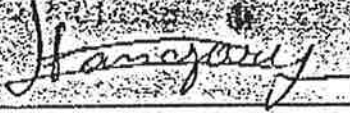
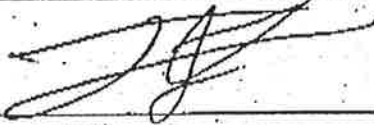



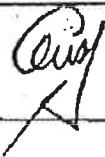


Fait et délibéré à Ségou, le 28 janvier 2006
 Le Président de
 Le Maire



Bréma Thi

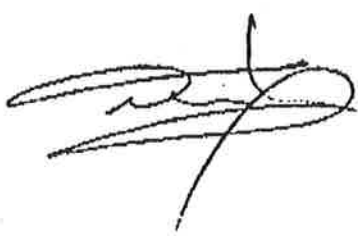
Ont signé avec le Président, les Conseillers Communaux présents et le Secrétaire de séance.

Noms & Prénoms	Emargement
Mamadou SISSOKO	
Mahamadou DICKO	
Zana COULIBALY	
Mamadou DIALLO	
Madani NIANG	
Mady DIALLO	
Sidy BALLO	
Ousmane SIMAGA	
Kassoum DIARRA	
Mamoudou SYLLA	
Nouhoum DIARRA	
Dalla DIALLO	

Leopold A. DIARRA	
Abdoulaye DIAKITE	
Mahamadou HC COULIBALY	
Nana TANGARA	
Ami Afo DIARRA	
Mamadou Sékou TRAORE	
Mohamed Habib SY	
Haoua DOUMBIA	
Daouda DIARRA	
Sanoussi SONGOMO	
Mahamoud SYLLA	
Ousmane DIARRA	
Nafiéngué GOITA	
Lassana KEITA	
Seydou DEMBELE	











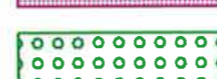






Zacharia Dembele

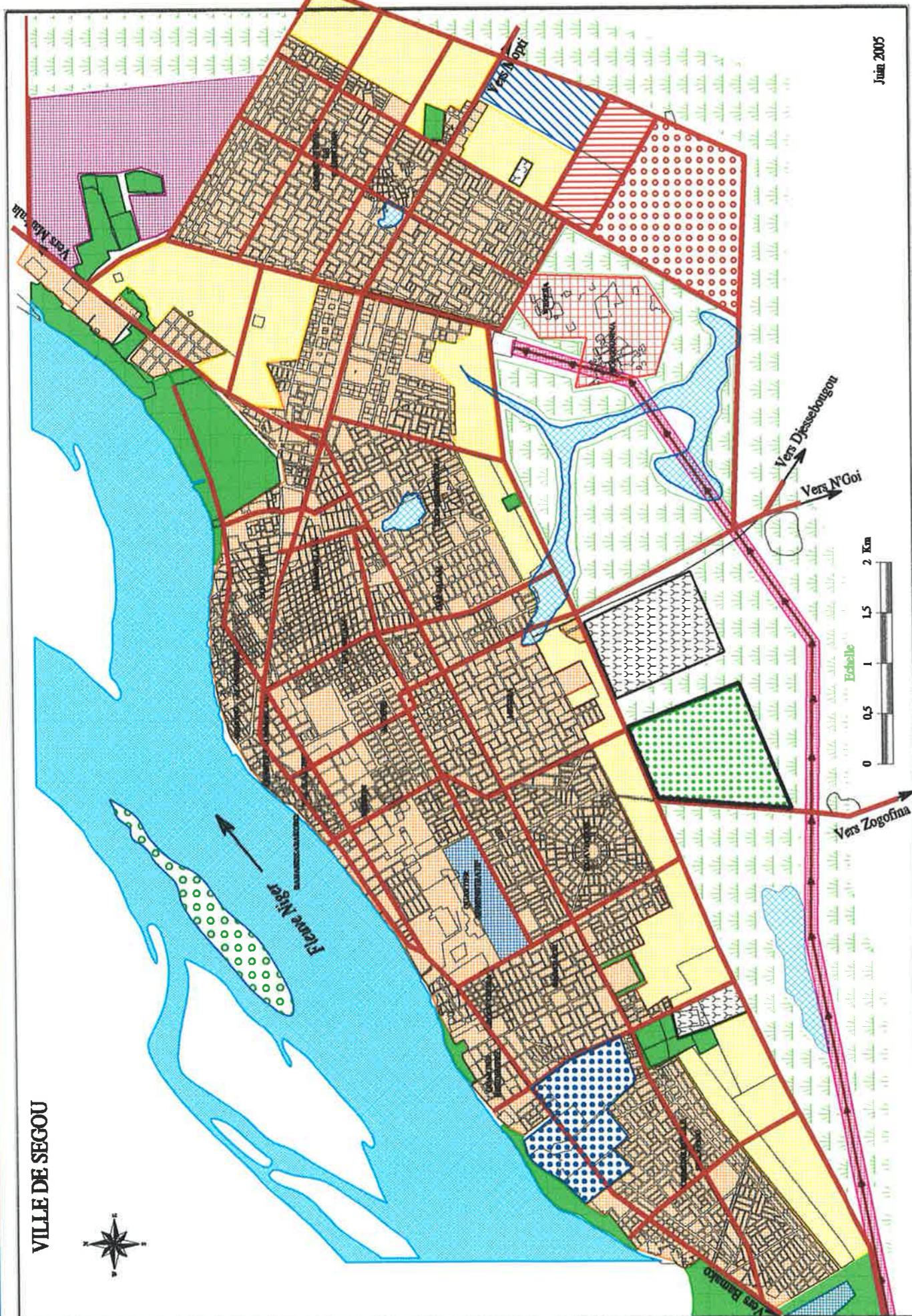
Mme Nana Abdoulaye



ZONAGE









LEGENDE

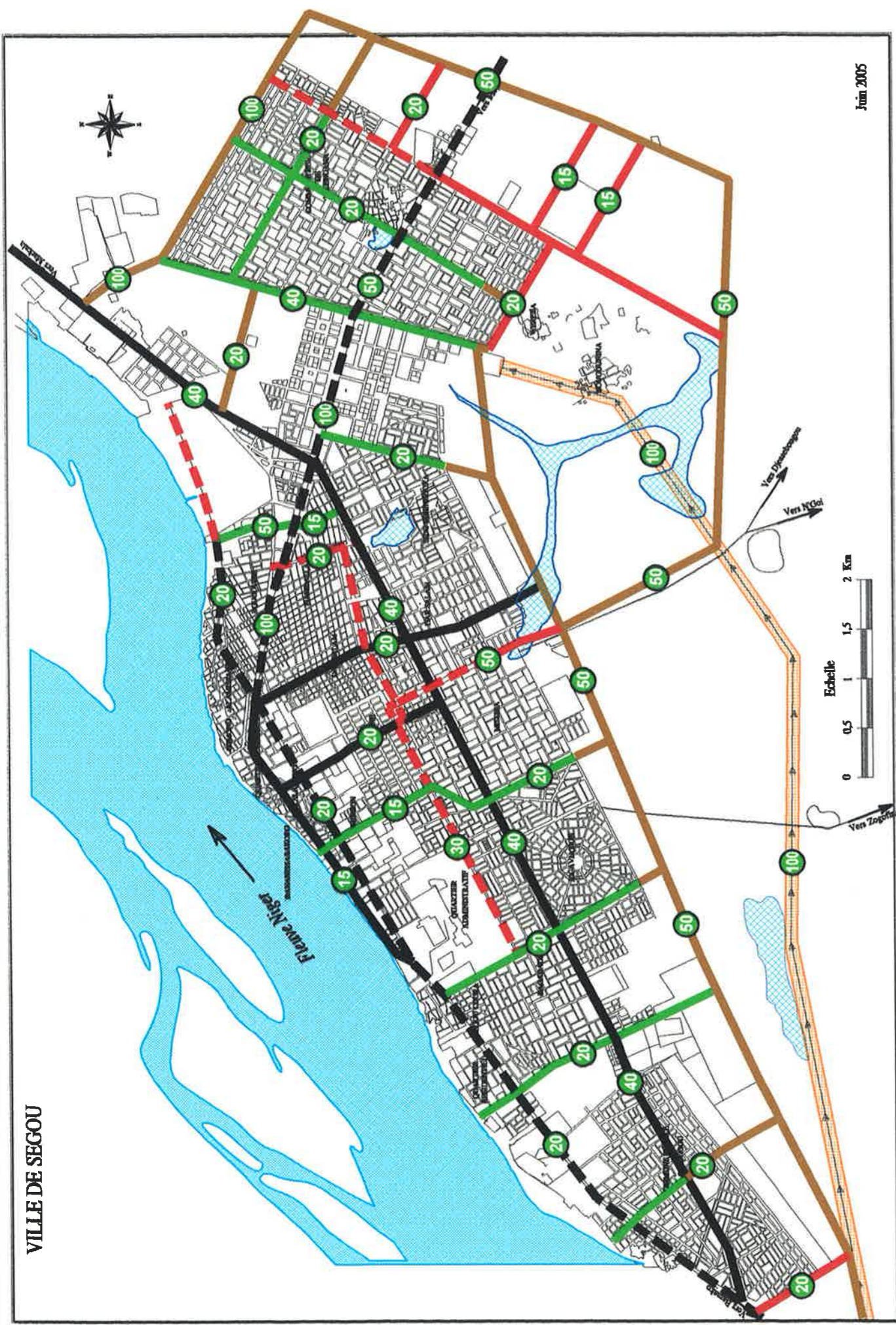
-  Zone urbanisée
-  Future zone d'habitat
-  Village à réhabiliter
-  Réserve foncière
-  Extension de la zone de bureaux
-  Domaine universitaire
-  Gare routière
-  Gare et entrepôts
-  Domaine militaire
-  Réserve pour zone industrielle
-  Zone de plaisance
-  Espace à boiser
-  Cimetière
-  Champ hippique
-  Servitude de la ligne de haute tension
-  Zone de culture
-  Fleuve et zone inondable



VOIRIE

LEGENDE

-  Voie à conserver en bitume
-  Voie bitumée à réhabiliter
-  Voie en latérite à bitumer
-  Nouvelle voie à bitumer
-  Voie en latérite à réhabiliter
-  Nouvelle voie à aménager en latérite
-  Servitude ligne haute tension
-  Emprise de voie



VILLE DE SEGOU

Jun 2005

PHASAGE

LEGENDE

Phase I : 2006 - 2010



Habitat



Voirie

Phase II : 2011 - 2015



Habitat



Voirie

Phase III : 2016 - 2020



Habitat



Voirie

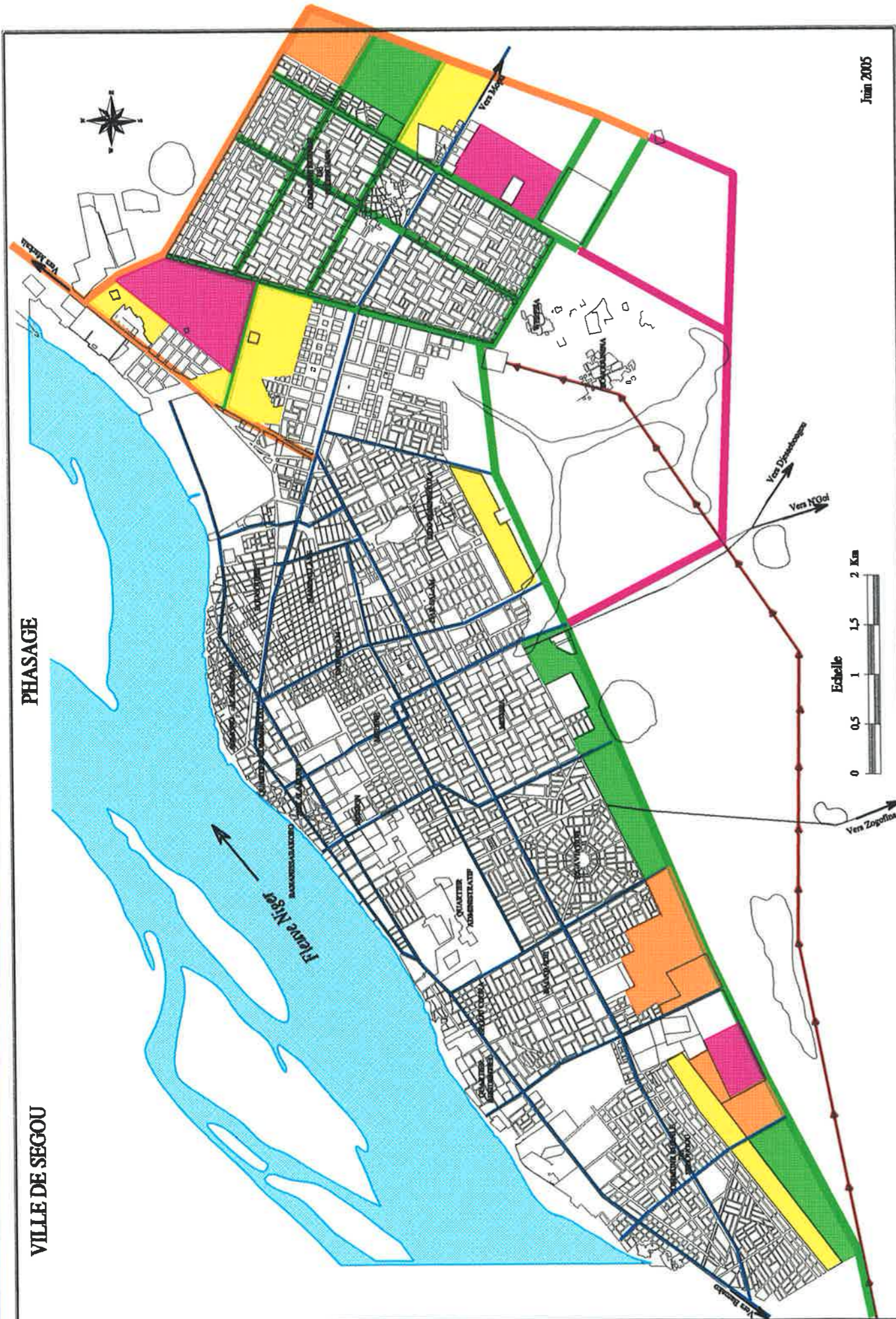
Phase IV : 2021 - 2025



Habitat



Voirie



juin 2005

PHASAGE

VILLE DE SEGOU

Fleuve Niger

SPRINTERS
ADMINISTRATIF

Echelle
0 0.5 1 1.5 2 Km

Vers Niakhar

Vers Diourbel

Vers Koulikoro

Vers Ziguinchor

Vers Bamako